L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1631 - VENDREDI 28 MAI 2021 2,20 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1969-8232



Environnement

Dans la « *dentelle* » des zones vulnérables



La révision de la directive Nitrates a entraîné la définition de nouvelles zones vulnérables en Bourgogne Franche-Comté. Le grand nombre de communes concernées suscite parfois de l'incompréhension dans le monde agricole. Les Chambres d'agriculture se sont emparées du sujet afin de tenter d'obtenir, dans certains cas, des modifications de statut pour certaines zones. Cela a réclamé un véritable travail de fourmis. Illustration avec ce qui a été réalisé en Côte-d'Or. *Page 4*

Cette semaine, découvrez la seconde partie de notre dossier Travail du sol

Encart : Dépliant Delta Force De Bruin/SV Pro (sur certains cantons)

Côte d'Or

› Diversification

Une colonie de vacances... à la ferme



Nièvre

› Visite de ferme

Faire connaître les cahiers des charges *Made in viande*



Yonne

› Grandes cultures

Un rallye terrain autour du chanvre et du tournesol







Sommaire

Côte d'Or

04 • Zones vulnérables : Un travail de fourmis pour obtenir des corrections
05 • Diversification : Une colonie de vacances... à la ferme
06 • Se faire remplacer : La belle année du service de remplacement de Côte-d'Or

Nièvre

07 • Visite de ferme : Made in viande, faire connaître les cahiers des charges
08 • Foire aux culards de Moulins-Engilbert : Un engouement toujours présent
09 • Morvan : Le Parc régional a son Guide du Routard

Yonne

10 • Installation : L'anticipation et l'accompagnement, les clés d'une installation réussie
11 • Grandes cultures : Un rallye terrain autour du chanvre et du tournesol
12 • Initiative : Lorsque scène et vin s'assemblent

Région et ailleurs

13 • Emploi : L'agriculture, secteur demandeur de main-d'œuvre en Bourgogne Franche-Comté

Dossier

14-20 • Travail du sol (seconde partie)

Filières

21 • Élevage Maïs grain humide : quelle valeur nutritive pour les bovins ?
22 • Cultures Évènement : Les Culturales marquent le retour des grands rendez-vous agricoles

Infos Services

23 • Économie et gestion
24 • Analyses et tendances
25-26 • Petites annonces
27-30 • Annonces légales
31 • Vie quotidienne

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 110 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

Sondage

Les Français continuent d'aimer la viande

Malgré le discours ambiant, les végétariens et végans restent encore très minoritaires dans la population, selon un sondage Ifop pour FranceAgriMer. Mais plus que le végétarisme ou le véganisme trop contraignants, ce sont les régimes flexitariens qui séduisent le plus les Français.

Même si les idées végétariennes trouvent un certain écho chez les Français, seuls 2,2 % d'entre eux déclarent ne pas consommer de viande et 24 % se déclarent flexitariens, c'est-à-dire qu'ils cherchent à réduire leur consommation de viande à moins d'une fois par jour. 74 % en revanche se positionnent en tant qu'omnivores, selon une étude réalisée par l'Ifop pour FranceAgriMer, auprès d'un échantillon de 15 000 personnes de 15 à 70 ans représentatif de la population française. Cependant, les trois groupes principaux (omnivores, flexitariens, régimes sans viande) ne sont pas homogènes en matière de pratiques de consommation de viande. En effet, 8 % de l'échantillon interrogé, bien que s'affichant omnivores, déclarent limiter la consommation de viande et en manger moins d'une fois par jour. De même, sur les 24 % de Français déclarés flexitariens, 7 % consomment de la viande tous les jours, 12 % plusieurs fois par semaine et 5 % seulement occasionnellement, selon le sondage. Enfin, près de la moitié des personnes pratiquant des régimes sans viande déclarent en manger occasionnellement.

Féminin et urbain

Finalement, selon l'étude il convient d'associer aux flexitariens déclarés (24 %), les 8 % de flexitariens *« non étiquetés »*, c'est-à-dire les omnivores qui cherchent à limiter la consommation de viande (moins d'une fois par jour). Ce qui porte à 34 % la population qui revendique une certaine méfiance vis-à-vis de la viande, en incluant bien entendu végétariens et véganes (2 %). Qui sont ces végétariens et flexitariens ? Le sondage révèle que les pratiquants des régimes sans viande comme les flexitariens affichent un profil résolument féminin, urbain et appartiennent aux catégories socioprofessionnelles supérieures et diplômées. La composition du foyer joue également un rôle important : les célibataires sont surreprésentés parmi les végétariens et véganes et dans une moindre mesure les flexitariens. De même, ceux qui ne consomment pas de viande ou qui cherchent à la limiter vivent plus souvent dans des foyers sans enfant de moins de 15 ans. *« La difficulté de concilier ses pratiques alimentaires avec les goûts et les besoins des autres membres du foyer peut en effet constituer un frein à l'adoption d'un régime restrictif »*, observe Grazyna Marcinkowska, chargée d'études consommation à FranceAgriMer.

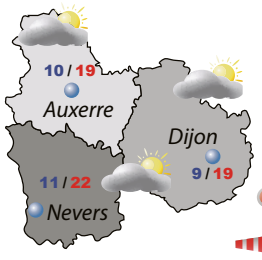
Anciens et récents

Les personnes se déclarant dans les régimes sans viande et flexitariens partagent également certaines caractéristiques de style de vie : plus sportives que la moyenne, plus engagées dans les associations. Ce qui distingue les deux groupes, c'est l'âge : les personnes végétariennes ou véganes sont plus jeunes que la moyenne des Français (41 % ont moins de 35 ans) alors que les flexitariens sont plus âgés (41 % ont entre 50 et 70 ans). Ceux qui se revendiquent flexitariens ou qui cherchent à limiter la consommation de viande ont généralement adopté ce régime récemment, moins de cinq ans pour 58 % d'entre eux. Alors que les végétariens et véganes pratiquent ce régime depuis plus longtemps (plus de cinq ans pour 57 % d'entre eux). Ils l'ont adopté souvent avant leurs 25 ans pour 46 % d'entre eux. Quant aux motivations pour limiter ou exclure la viande et autres protéines animales, elles varient selon le régime adopté. Végétariens et véganes le font avant tout dans le souci de la cause animale : 68 % évoquent les conditions d'élevage et d'abattage. Si cet intérêt pour le bien-être animal est fréquemment cité par les flexitariens, ceux-ci évoquent des préoccupations de santé pour 62 % d'entre eux, mais aussi le prix élevé de la viande qui les pousserait à réduire sa consommation. Au final, si peu de Français adoptent un régime végétarien, cela tient avant tout à l'attachement à la viande, au fait qu'ils l'aiment, qu'ils n'ont pas envie de changer de régime et qu'ils ne partagent pas l'opposition philosophique de ceux qui la rejettent. ACTUAGRI

la météo présentée par Dijon Céréales

DIJON CÉRÉALES — MEMBRE DE ALLIANCE BFC

Vendredi 28 Mai

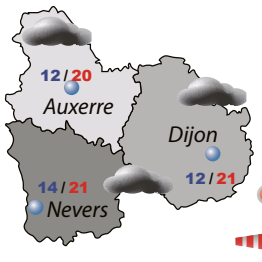


Variable
Passages nuageux et timides éclaircies se partageront le ciel.

T° mini : 9 à 11°C
T° maxi : 17 à 20°C
Vents : Est 20 km/h

Saint Germain
Soleil : 05h56 - 21h41
Lune : N.C. - 07h26

Samedi 29 Mai



Couvert
Ce samedi se déroulera sous un ciel menaçant. Les vents seront faibles.

T° mini : 11 à 13°C
T° maxi : 18 à 21°C
Vents : Nord 10 km/h

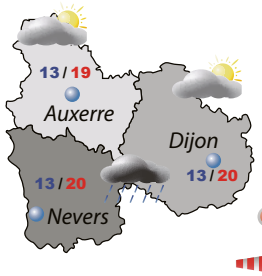
Saint Aymard
Soleil : 05h56 - 21h42
Lune : 00h31 - 08h29

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Dimanche 30 Mai



Mitigé
Le soleil sera timide et quelques précipitations sont attendues localement.

T° mini : 12 à 14°C
T° maxi : 18 à 20°C
Vents : Nord 10 km/h

Saint Ferdinand
Soleil : 05h55 - 21h43
Lune : 01h25 - 09h42

Prévisions à 7 jours

Lundi 31 Mai au Mercredi 2 Juin

Un temps ensoleillé s'annonce.

Vents : Est à 10 km/h
T° mini : 12 à 14°C — T° maxi : 27 à 29°C

Du Jeudi 3 Juin au Dimanche 6 Juin

Un ciel très nuageux à couvert quelques orages attendus pour ce samedi.

Vents : Ouest à 10 km/h
T° mini : 8 à 10°C — T° maxi : 24 à 26°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Future Pac

Julien Denormandie choisit la stabilité

Le ministre de l'Agriculture a présenté le 21 mai son Plan stratégique national (PSN), déclinaison française de la future Pac, marquée par une volonté de stabilité, qui satisfait plutôt le syndicalisme majoritaire et la Coordination rurale.



Photo Cheick Saidou

Les choix opérés par le ministre de l'Agriculture, Julien Denormandie, sur l'utilisation des 9 milliards d'euros annuels de la future Pac sont frappés du sceau de la stabilité.

Julien Denormandie avait prévenu qu'il ferait des déçus. Ils seront essentiellement du côté de la Confédération paysanne et des ONG environnementales. Ces organisations ont, le 21 mai, claqué la porte de la réunion durant laquelle le ministre de l'Agriculture a présenté la façon dont la France utilisera les fonds de la future Politique agricole commune (Pac), soit environ 9 milliards d'euros par an. Pour élaborer son Plan stratégique national (PSN), le ministre a privilégié une stabilité qui correspond plutôt aux souhaits de la FNSEA et de la Coordination rurale. Alors que la précédente Pac avait entraîné « *jusqu'à 20 %* » de variation d'aides dans certains territoires, Julien Denormandie promet que ses choix ne feront pas varier de plus de 4 % les montants moyens touchés par « *grande filière ou territoire* ». Symboles de cette stabilité, le montant du transfert entre le premier et le second pilier de la Pac est maintenu (7,5 %), de même que le montant du paiement redistributif (10 %, toujours sur la base des 52 premiers hectares). Le niveau de convergence des aides directes est fixé à 85 % (70 % actuellement) en fin de période, atteint de manière progressive avec un plafond individuel de perte à 30 %. Autant d'arbitrages en ligne avec les propositions de la FNSEA.

Soutien aux jeunes agriculteurs en hausse

Autre poids lourd inchangé, l'ICHN est maintenu à 1,1 Mrd€, tout comme les MAEC à 250 M€, grâce à un effort budgétaire supplémentaire de l'État de 700 M€ sur la période. 30 M€ de MAEC seront réservées aux zones à faible potentiel agronomique et l'État se réserve le droit – si le règlement UE le permet – de créer des MAEC forfaitaires, pour 22 M€, comme demandé par Régions de France ou les Chambres d'agriculture. Le soutien aux jeunes agriculteurs est augmenté de 50 % sur le 1er pilier, et de 33 M€ sur le 2nd pilier. L'enveloppe dédiée à la bio passe de 262 à 340 M€, sur la base d'un objectif de 18 % de la surface agricole utile (SAU) d'ici 2027. Mais Julien Denormandie ne veut pas restaurer le dispositif d'aide au maintien, supprimé en 2018, même si certaines régions continuent de le faire perdurer sur leur territoire. Une déception pour la Plateforme pour une nouvelle Pac, qui demandait la réinstauration de cette aide, et un budget trois fois supérieur pour la bio. Les fonds alloués à l'assurance passent de 150 à 186 M€. Le ministre a choisi de ne pas profiter – pour l'instant – des dispositions du règlement Omnibus qui permettent de diminuer les seuils de déclenchement et de franchise. Mais comme l'a promis Emmanuel Macron le 18 mai à la profession, Julien Denormandie prépare une réforme qui devra être abondée par la « *solidarité nationale* ». Ce sera l'objet du Varenne de l'eau, qui doit débuter dans les prochains jours. Comme attendu, les montants versés aux agriculteurs au titre des éco-régimes (nouvelle éco-conditionnalité des aides découplées) pourront être de deux niveaux (standard ou supérieur), et selon trois voies d'accès : pratiques agronomiques, certification et infrastructures agroécologiques.

Standard ou supérieur

Une subtilité a été ajoutée : les infrastructures agroécologiques permettront d'obtenir « *un bonus* » dans les deux autres voies. Le niveau de paiement du standard n'a pas été précisé, il était envisagé à 90 % du montant supérieur dans les travaux de la DGPE. La bio et la HVE (3ème niveau de la certification environnementale) donneront tous deux accès au niveau supérieur, au regret de la Confédération paysanne et de la Fnab. Le ministre s'est engagé à ouvrir des travaux sur un accès aux éco-régimes par une certification environnementale de niveau « 2+ », pour donner accès au paiement de base, conformément à la demande de la FNSEA. Sur la voie des pratiques agronomiques, les principes retenus sont le « *non-labour sur un pourcentage des prairies* », la « *couverture végétale d'un pourcentage des interrangs* » et la « *diversité des assolements sur terres arables* » (y compris plantes légumineuses, protéines végétales, plantes sarclées, avec cas particulier pour exploitations à fort taux de prairies permanentes, ou faible superficie en terres arables). Si bien qu'en grandes cultures, calcule le ministre, 79 % des exploitations « *auraient accès au niveau standard ou supérieur* », 13 % « *seraient exclues et devraient modifier environ 5 % de leur assolement* », et enfin « *10 à 15 % n'y sont pas du tout éligibles* ».

Sur l'enveloppe de 15 % du premier pilier de la Pac dédiée aux aides couplées, le ministre de l'Agriculture va augmenter progressivement le budget alloué à la protéine végétale, qui passera de 2 % actuellement à 4 % à la fin de la prochaine programmation. Pour ce faire, les aides directes à la protéine végétale passeront de 2 % à 3,5 % en fin de période, et un programme opérationnel dédié à la protéine végétale doté de 0,5 % sera créé dès 2023. Cette création se fera au détriment des aides couplées animales, bovines, ovines et caprines. L'aide à l'UGB, dans laquelle seront fusionnées les aides aux vaches laitières et allaitantes, perdra « *17 M€ par an* », a annoncé le ministre. Au sein de cette aide bovine rénovée, un « *soutien particulier sera accordé aux laitiers* » de « *quelques dizaines de milliers d'euros* », au motif qu'ils seront par ailleurs perdants dans le mécanisme de convergence des aides découplées, contrairement aux éleveurs de bovins viande. Il existera deux types d'UGB, une pour les races laitières et une pour les allaitantes, mais pas pour les races mixtes. Les modalités d'accès à l'aide restent à définir. Enfin, une aide au maraîchage sera créée, dotée de 10 M€, qui fait figure de lot de consolation pour la Plateforme pour une nouvelle Pac. Malgré ces changements, les montants toutes aides confondues seraient stables pour les exploitations de grandes cultures, en hausse de 2 % pour les élevages laitiers – grands perdants du dernier exercice – et en baisse de 3-4 % en élevage allaitant.

MATHIEU ROBERT



Toujours à la recherche d'une **meilleure solution !**



JCB TM320

Dans la gamme JCB AGRI, vous trouverez le **TÉLESCOPIC ARTICULÉ** adaptée à votre exploitation :
5 modèles et versions de 64 à 145 cv.

Votre concessionnaire
B.S.A.
89 - Cussy-les-Forges
03 86 33 11 24

BOUCHERON sas	Lézinnes	03 86 75 63 22
BOUCHERON sas	Ménétreux	03 80 97 01 50
OUANNE AGRI	Ouanne	03 86 47 65 87

JCB AGRI

Zones vulnérables

Un travail de fourmis pour obtenir des corrections

À l'automne dernier, la présentation d'un nouveau classement pour les zones vulnérables en Bourgogne Franche-Comté avait soulevé un tollé. Les Chambres d'agriculture ont œuvré très intensément afin de présenter des contre-propositions. Ce travail méticuleux a permis d'obtenir des résultats en faveur des agriculteurs. Illustration en Côte-d'Or.



Pour les Chambres d'agriculture, la révision des zones vulnérables est un enjeu majeur pour lequel il est nécessaire de déployer un travail très méticuleux, dans le but d'obtenir des révisions de statut pour certaines communes.

Le classement, intervenu à l'automne dernier, de 967 communes de Bourgogne Franche-Comté en zones vulnérables (dans le cadre de la directive nitrate, révisée tous les quatre ans), par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) et la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf) a fait l'effet d'un coup de tonnerre. Le Conseil régional de l'agriculture a adressé une lettre au ministre de l'Agriculture, Julien Denormandie, pour faire part de sa surprise et de son incompréhension, face à ce qui était perçu comme une véritable *«onde de choc»*. Le sentiment qui prévalait était celui de la non-prise en compte des améliorations, en matière de pratiques culturales, accomplies par les agriculteurs ces dernières années. Au-delà du mécontentement, les Chambres d'agriculture ne sont pas restées inactives. Un travail de fourmis a été mené pour obtenir des corrections face à certains classements en zones vulnérables jugés abusifs ou ne reposant pas sur des données significatives. Il a parfois été payant mais il ne fallait pas traîner, la réglementation nitrates s'appliquant sur les nouvelles zones à partir du 1er septembre prochain. Cela s'est particulièrement vérifié en Côte-d'Or, département très concerné par l'évolution défavorable du classement en zones vulnérables.

Sur trois bassins

La Côte-d'Or a la particularité d'être positionnée sur trois bassins : Loire-Bretagne, Seine-Normandie, Rhône-Méditerranée-Corse. Le souci, c'est que la base de classement pour la révision des zones vulnérables s'appuie sur des données analysées sur un an, entre le 1er octobre 2018 et le 30 septembre 2019. Sur cette période relativement courte, on n'est pas à l'abri de prendre en compte un contexte, marqué par des conditions particulières, qui ne serait pas forcément significatif. Les mesures déterminant la révision des zones sont effectuées par les agences de l'eau sur des masses d'eau souterraines et superficielles. Là encore, les points de mesure retenus pour chaque masse d'eau ne sont pas toujours représentatifs de la totalité de cette masse. C'est néanmoins sur ces critères que l'Office français de la biodiversité a construit sa base de données et d'analyses. Les critères de classement, basés notamment sur le percentile 90 (voir encadré) font débat dans le milieu agricole défavorable. Des masses d'eau entières peuvent se retrouver classées en zone vulnérable avec une seule mesure défavorable. *«Il faut pouvoir compartimenter ces masses d'eau,* précise Anne Hermant, de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, *pour affiner les critères et faire accepter qu'on ne classe qu'une partie de la masse d'eau et non sa totalité, mais il faut pouvoir prouver qu'il y a un fonctionnement hydrogéologique différencié, et pour cela, faire appel à un hydrogéologue…»* Pas simple, donc !

Contre les raisonnements systématiques

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or est entrée dans la danse à partir de novembre 2020, pour les travaux de concertation entourant le projet de zonage. Pour les services concernés a alors débuté un énorme et fastidieux travail de récupération et de recoupage de données, via la Dreal et les DDT. Parmi les demandes faites dans un but de déclassement auprès de l'administration figurent notamment la compartimentation de certaines masses d'eaux souterraines, mais aussi l'argument du petit nombre de mesures légèrement supérieures à 18 mg de nitrate par litre en percentile 90, pour des eaux superficielles, accompagné d'explications montrant le caractère exceptionnel de ces taux, en lien avec des facteurs précis (secteurs très herbagers soumis à une forte sécheresse, cours d'eau avec débit inférieur à la normale). *«En cas de désaccord avec un classement,* poursuit Anne Hermant, *nous devions réaliser une fiche dans laquelle on détaillait toutes les communes que nous souhaitions déclasser, en expliquant pourquoi».* De nombreux échanges ont lieu entre la Chambre et la Dreal. *«Nous n'avons pas obtenu gain de cause dans tous les cas. Il est difficile de comprendre toutes les raisons qui font que des taux peuvent être élevés mais la concentration de nitrate augmente mécaniquement dans une quantité d'eau réduite, et c'est ce qui se produit sur certains secteurs en cas de sécheresse. Il y a une réalité à prendre en compte dans certains cas, sur ce plan. On peut avoir une dégradation de la qualité de l'eau qui ne correspond pas forcément à une dégradation des pratiques agricoles. Nous tentons d'expliquer cela à chaque fois que c'est possible. On se bat parce qu'on a en face de nous des raisonnements qui associent trop souvent dégradation de l'eau et mauvaises pratiques agricoles. Expliquer que ce n'est pas systématique est une tâche que nous répétons inlassablement…»* Si les pratiques ne sont pas mauvaises, elles nécessitent malgré tout d'être adaptées à un contexte de sécheresses récurrentes. Une volonté qui doit composer avec un grand nombre de facteurs complexes. Tout le travail effectué sur ces questions par la Chambre d'agriculture nécessite la mise en œuvre de nombreux outils de mesures et la capacité à aller chercher les informations utiles, et rarement fournies d'emblée : de la dentelle, qui plus est, à réaliser sur un temps de concertation considéré comme insuffisant par la profession agricole.

Berty Robert

Des critères discutés

Les critères de classement, basés notamment sur le percentile 90 ont fait beaucoup débat dans le milieu agricole : dans le cas où l'on dispose de moins de 10 mesures de taux de nitrate dans les eaux souterraines, c'est la valeur maximale qui est prise en compte, alors que si on peut s'appuyer sur 10 mesures ou plus, c'est la valeur juste en dessous de la maximale qui entre en ligne de compte. Dans certains cas, selon les bassins, il y a eu des cours d'eau avec seulement deux mesures. Pour le monde agricole, un tel cas de figure est porteur d'analyses et de conclusions potentiellement faussées par un contexte particulier. Il suffit d'un point pour classer en zone vulnérable toute la masse d'eau.
En eaux souterraines il ne faut pas dépasser 50 mg de nitrates par litre en percentile 90, ou bien entre 40 et 50 mg sans tendance à la baisse.
En eaux superficielles, la limite n'est plus qu'à 18 mg/l en percentile 90.
L'eutrophisation (apport excessif d'éléments nutritifs dans les eaux qui entraîne une prolifération végétale, un appauvrissement en oxygène et, au bout du compte, un déséquilibre de l'écosystème) est aussi un critère pris en compte dans le classement en zone vulnérable. Enfin, il y a des masses d'eau dépourvues de mesures et dans ces cas-là, elles restent classées en zones vulnérables si la démonstration que la qualité de l'eau s'est améliorée ne peut être faite.

Une consultation du public ouverte

Des consultations du public sur les projets de zones vulnérables sont ouvertes ou vont s'ouvrir très prochainement. Des consultations sur lesquelles il est important que les exploitants agricoles s'informent et participent.
- Pour l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, la consultation publique est ouverte depuis le 10 mai et jusqu'au 10 juillet : https://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/consultations-en-cours
- Pour l'agence de l'eau Loire-Bretagne, consultation ouverte depuis le 10 mai et jusqu'au 10 juin : http://www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/participation-du-public-revision-des-zones-a3771.html/
- Pour l'agence de l'eau Seine-Normandie, la participation du public devrait être ouverte au mois de juin.

Diversification

Une colonie de vacances... à la ferme

Déjà reconnu pour son implication dans le dispositif Ecole en herbe, qui assure l'accueil de publics scolaires, le Gaec de l'Abrepin, à Francheville, lance le projet d'une colonie de vacances pour cet été.

Faire vivre les enfants dans une véritable ambiance de ferme, tout en participant à la vitalité de l'économie locale : c'est ainsi qu'on pourrait résumer le projet de Lys Mony, au Gaec de l'Abrepin, à Francheville. La *«Colo à la ferme»* qu'elle va proposer à partir de cet été, conjugue en effet l'opportunité, pour des enfants de 6 à 10 ans, de découvrir le quotidien d'une ferme peuplée d'ovins, de chevaux, de lapins, de cochons, de chèvres angora et de volailles, et une solution d'hébergement et de restauration qui met à contribution le gîte de groupe La Clairière, en plein cœur du village. C'est là, en effet, que les petits vacanciers dormiront, après des journées qu'on imagine déjà bien remplies, et des nuits ponctuées de rêves plein d'animaux. Cette idée de colonie de vacances ne prend pas racine ici par hasard : avec son mari Hubert, Lys Mony est un des piliers, en Côte-d'Or, de l'Ecole en herbe, dispositif de fermes pédagogiques qui permet aux écoliers d'aller visiter des exploitations agricoles. Dispositif qui, malheureusement, avait dû être mis en sommeil pendant la crise sanitaire, mais qui redémarre progressivement.

Diversifier les modes d'accueil d'enfants

«La crise sanitaire, explique Lys Mony, *qui a entraîné l'interruption de l'activité ferme pédagogique, a été déstabilisante pour moi. En année normale, dans ce cadre, on accueillait 1 500 enfants par an sur la ferme. J'ai donc décidé de me diversifier, de ne pas tout miser sur l'accueil avec le réseau Ecole en herbe. Finalement, je vais accueillir un peu moins par ce biais (2 fois par semaine au lieu de 4 fois) mais augmenter l'accueil sur les périodes de vacances scolaires, ce qui permet de lisser l'activité. Dans un premier temps, je propose une colonie l'été mais, à plus long terme, je pourrais peut-être développer une activité de centre de loisirs à la ferme, sur les petites vacances, tout au long de l'année. Sur une ferme, on a tout ce qu'il faut en matière de biodiversité, entre les animaux et les plantes. C'est l'environnement idéal pour initier les enfants à ces réalités, concrètement. En plus, au-delà de la ferme, à Francheville, on a la chance d'avoir la forêt toute proche, et puis du patrimoine, notamment avec des fours à bois, un lavoir... Tout un ensemble de choses à découvrir»*.



Les chèvres angora, arrivées sur l'exploitation il y a une vingtaine de jours, feront partie de l'univers que les enfants découvriront, avec les moutons, lapins, volailles, chevaux et autres cochons...

Avec ses moutons, la colonie de vacances va permettre d'initier les enfants au travail de la laine, expliquer comment est transformé ce produit. Pendant les séjours, une journée randonnée est prévue, qui conduira les enfants au lavoir de Curtil. Ils y découvriront son histoire autour d'un pique-nique. *«Chaque fin d'après-midi*, reprend Lys Mony, *les enfants feront leur «Journal des Trésors» où ils mettront tout ce qu'ils auront trouvé dans la journée. A la fin, ils emporteront leur journal de colo. Ce sera leur souvenir qu'on enrichira avec la photo du groupe»*.

Deux semaines pour commencer

Cette première colonie de vacances à la ferme se tiendra sur deux semaines : du 26 au 30 juillet, puis du 2 au 6 août. Quinze enfants maximum pourront être accueillis, encadré par trois animateurs. La fille de Lys Mony est titulaire d'un Bafa et elle-même, qui fut enseignante par le passé, a l'équivalence pour la direction d'un centre de loisirs. *«Le partenariat avec le gîte de groupe La Clairière me permet de ne pas engager de frais démesurés pour cette première expérience, parce que pour héberger des enfants, il faut répondre à des normes précises. J'aime aussi l'idée de faire travailler une professionnelle du village autour de mon projet...»*
La *«colo à la ferme»* de l'Abrepin sera ouverte à tout le monde au tarif de 380 euros la semaine. Pour s'inscrire : fp.fleurdelys@gmail.com

BERTY ROBERT

Un programme de vacances diversifié

Les petits vacanciers accueillis à l'Abrepin auront des journées biens remplies :
-ils participeront aux soins des animaux de la ferme
-feront de l'éducation à l'environnement
-découverte de la laine
-création d'un journal
-le tout dans une ambiance familiale et chaleureuse

Groupama

Changement de présidence en Côte-d'Or

La fédération départementale des caisses locales a un nouveau président qui succède à Brigitte Fleury.





Jean-Luc Faudot prend la suite de Brigitte Fleury après un mandat de plus de 6 ans.

Le 17 mai, la fédération Groupama des caisses locales de Côte-d'Or a tenu à Bligny, comme chaque année, son conseil d'administration électif. Brigitte Fleury, de Saint-Martin de la Mer, qui présidait la fédération depuis plus de six ans était arrivée au terme de son mandat

C'est Jean-Luc Faudot, domicilié à Bousselange, qui a été élu pour remplacer la présidente sortante. Pour compléter le bureau ainsi constitué, Nathalie Minot, de Tanay, a été élue première vice-présidente et Hervé Benoist d'Époisses, deuxième vice-président.

L'ensemble du conseil d'administration a tenu à remercier Brigitte Fleury pour toutes ses années passées au sein du conseil et pour tout le travail accompli en faveur des sociétaires de Groupama Grand Est.

COMMUNIQUÉ

Traitement des déchets Collecte de pneus usagés en Côte-d'Or

Une collecte de pneus usagés qui était prévue initialement ce printemps étant reportée à l'automne, il est encore possible d'y participer dans la limite des tonnages prévus. N'hésitez pas à contacter pour cela Claire Schwick, de la FDSEA 21 au 03 80 68 67 67 ou Marie-Claude Guerrier de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or au 06 73 74 76 39 pour plus de renseignements.



C.Dubois-Aliapur

Plusieurs tonnes de pneus usagés sont collectées chaque année.

▸ Formations

03 et 04/06/2021 - Lieu à préciser - Reconnaître et préparer les plantes médicinales (élevage)

Contact : Marie-Claude GUERRIER, CA21 - 03 80 90 68 76 - marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

Retrouvez l'ensemble de notre offre de formations sur https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/cote-dor/formations/



Se faire remplacer

La belle année du service de remplacement de Côte-d'Or

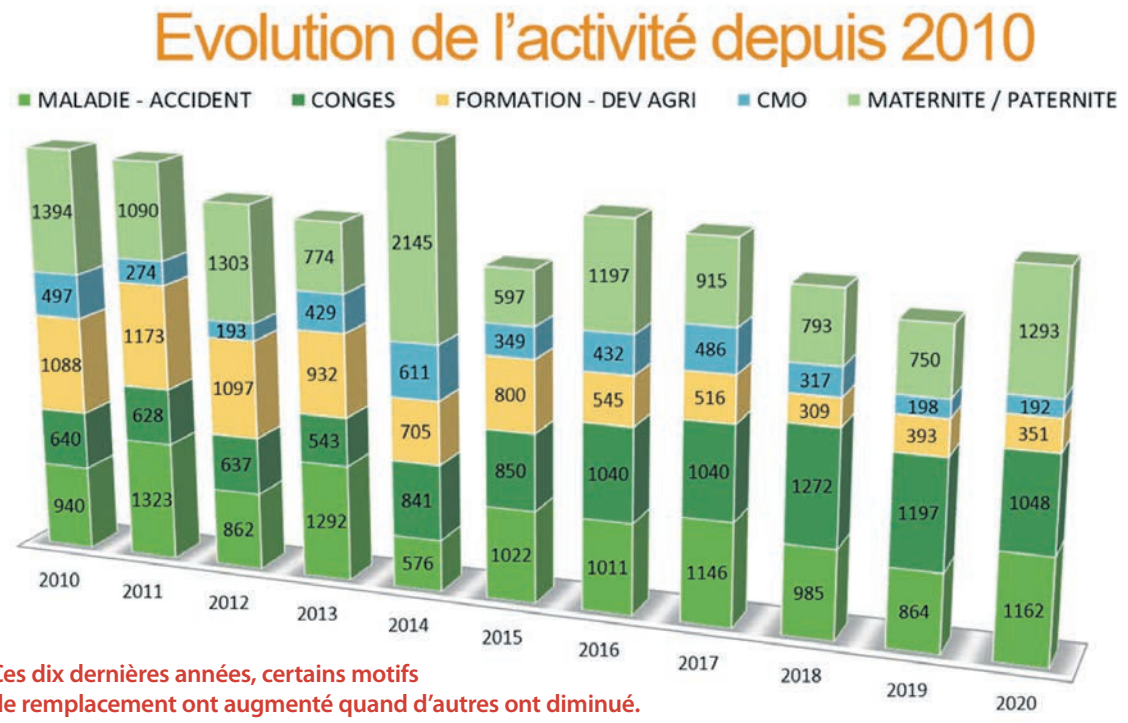
2020 n'aura pas été une mauvaise année pour cette structure qui répond à des besoins de plus en plus larges de la profession agricole, et dont les salariés ont une qualité reconnue.

Les services de remplacement, en agriculture, sont bien souvent le lieu de toutes les contradictions. Indispensables, ils demeurent souvent mal connus. Soucieux de proposer des personnes aux compétences reconnues, ils les perdent parfois parce que ses dernières peuvent être recrutées par des employeurs agricoles qui les auront remarquées pendant des prestations de remplacement… C'est ainsi, ces services doivent faire avec, et c'est le cas pour le service de remplacement de Côte-d'Or, qui tenait son assemblée générale par le biais d'une visioconférence, le 20 mai. La nécessité de se faire mieux connaître et la question de la *« perte »* de bons éléments font partie des préoccupations de cette structure, présidée par Olivier Gallien. Le plus étonnant étant de constater que voir partir de bons *« remplaçants »* vers du salariat pour le compte d'un seul patron est aussi justement la preuve de la qualité du travail de fond réalisé par le service de remplacement en question. Pour autant, le service de remplacement de Côte-d'Or, s'il a bien intégré le risque de voir partir certains de ceux qu'il mobilise au quotidien pour la communauté des agriculteurs, ne s'en trouve pas pour autant affaibli.

Nombre d'adhérents toujours à la hausse

La structure n'a pas trop souffert de la traversée de la crise sanitaire en 2020. Il est vrai, comme le soulignait Olivier Gallien, que l'agriculture dans son ensemble, n'a pas fait partie des secteurs mis à l'arrêt, bien au contraire. Le nombre d'adhérents au service atteint aujourd'hui 481 et il est en progression régulière depuis 2013.

L'année 2020 aura été marquée par un nombre total de demandes de remplacement de 1 239. Des demandes qui auront abouti au remplacement de 204 agriculteurs, dont 48 femmes. Ces remplacements auront concerné en premier lieu des prises de congés (presque 36 % du total) devant du développement agricole (17 %) et des maladies (13,7 %). L'ensemble des remplacements sollicités aura permis à 73 personnes de travailler (chiffre en progression de 22 % par rapport à 2019). Dans le détail, ces salariés du service auront travaillé en majorité dans le cadre de CDD, mais un tiers aura œuvré pour des CDI à temps plein ou en intermittence et la totalité des heures de travail effectuées aura représenté 22,2 Équivalents temps plein (ETP). Sans égaler le record de 2014 avec près de 5 000 journées de remplacement effectuées, 2020 est à placer dans la catégorie des *« bons crus »* avec 4 046 journées, largement au-dessus de la moyenne observée depuis 2013, à 3 989 journées.

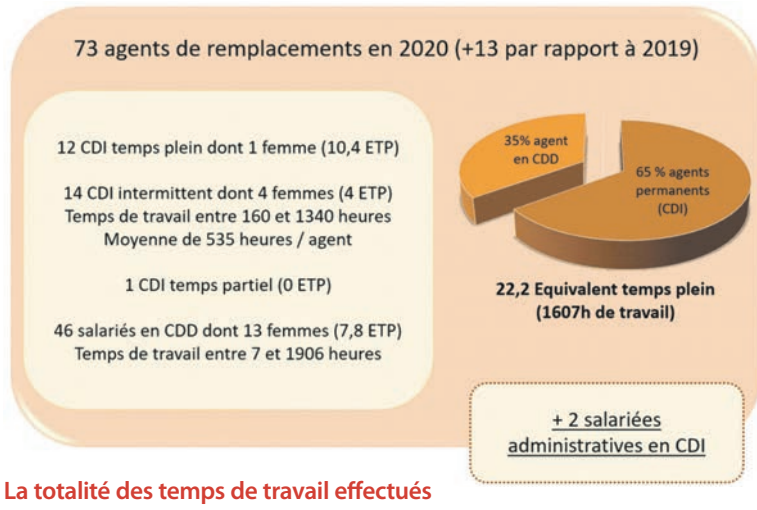


Ces dix dernières années, certains motifs de remplacement ont augmenté quand d'autres ont diminué.

Beaucoup de maternités, moins de formations

Cette bonne activité, on la doit notamment aux congés de maternité, ou de paternité, qui auront pesé pour 32 % du total. Arrivent ensuite les remplacements pour accident ou maladie (29 % et dont 10 % sont directement liés à la crise sanitaire puisqu'il s'agit de gardes d'enfants liées au Covid). Derrière, on trouve les congés de manière plus globale (26 %), puis le développement agricole, les mandats syndicaux ou les formations (8 %) et enfin le complément de main-d'œuvre (5 %). Au niveau du service de remplacement de Côte-d'Or, on note pour cette année un fléchissement des sollicitations pour raison de formation. Si on observe les motifs d'appel au service sur les dix dernières années, on peut constater une réelle progression de la prise de congés, qui n'est pas loin d'avoir doublé, alors que les motifs pour formation ou développement agricole ont réduit des deux tiers. Intégré dans le réseau régional des services de remplacement, celui de Côte-d'Or participe à l'effort commun d'amélioration de la visibilité par le biais d'intervention dans des établissements scolaires, de présence sur internet, et notamment via les réseaux sociaux, et à travers la création d'outil de communication (vidéos, plaquettes…) Naturellement, 2020 n'aura pas permis de bénéficier de l'écho de grands évènements agricoles, pour la plupart annulés. Pour 2021, le service de Côte-d'Or va travailler la proximité avec les adhérents grâce à l'organisation de permanences délocalisées mais aussi des visites terrains avec de nouveaux adhérents. Un gros travail sur l'amélioration de la gestion des ressources humaines est également envisagé. Au chapitre des résultats financiers, le service affiche pour 2020 un chiffre d'affaires de 607 000 euros, en progression de presque 17 % et avec un bénéfice net de 13 000 euros. Il faut souligner que le service reçoit des subventions de la part du Conseil régional, du Conseil départemental de Côte-d'Or, de la Chambre d'agriculture, de Groupama et du Compte d'affectation spécial « Développement agricole et rural » (Casdar). Au niveau du conseil d'administration, ce dernier a été reconduit sans modification, pour un mandat de 3 ans.

BERTY ROBERT



La totalité des temps de travail effectués par les salariés du service en 2020 représentent 22,2 Équivalents temps plein (ETP).

DIJON CÉRÉALES
LE CHEVAL, UNE PASSION DE DIJON CÉRÉALES

Présent depuis de longues années aux côtés des centres équestres de Côte-d'Or, partenaire de nombreux concours, **Dijon Céréales se sent bien dans le monde du cheval !**

Reconnus pour **notre gamme d'aliments chevaux de qualité,** nous proposons aussi une offre complète et variée d'équipements pour les bâtiments équins, **des services et solutions** pour la gestion des prairies, la qualité des fourrages et l'optimisation des rations.

Développée en lien avec notre partenaire Destrier, **la gamme d'aliments équins Dijon Céréales s'adresse à un large panel de chevaux,** tout en répondant à leur spécificité d'âge ou d'usage, de race ou de type : chevaux d'élevage, adultes, de concours, âgés ou avec des sensibilités particulières. **Elle est disponible partout en Côte-d'Or** dans plus de 10 magasins de la coopérative et nos 12 magasins Gamm vert.

Une offre globale de produits, équipements et services dédiés aux chevaux :

- **Des aliments complets et complémentaires,** présentation floconnés ou granulés, minéraux, seaux à lécher, compléments nutritionnels, pierres élaborées et à sel…
- **De la litière de copeaux pour box,**
- Des mélanges de semences adaptés pour **les prairies,**
- **L'agroéquipement dédié :** mangeoires, abreuvoirs, râteliers, clôtures… (disponibilité permanente au magasin de Pouilly-en-Auxois),
- Calcul personnalisé de la ration, analyse de fourrages,
- Un service **livraison réactif.**

Contact : Michaël FOINANT 06 42 06 02 54
michael.foinant@dijon-cereales.fr

A l'écoute de tous vos besoins, notre technicien spécialisé équin **Michaël FOINANT (ici au centre équestre de la Prairie à Couternon avec Dikkenek)** accompagne les professionnels et les particuliers pour un conseil personnalisé. A l'aide d'un **logiciel développé par Destrier, il peut composer la ration des chevaux** des centres équestres de façon spécifique et précise, en fonction des profils de chevaux.



DIJON CÉRÉALES
MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR

Visite de ferme

Made in viande, faire connaître les cahiers des charges

À l'occasion de la 6e édition des Rencontres Made in viande (du 24 au 31 mai partout en France), Interbev Bourgogne Franche-Comté a organisé une réunion d'information le 18 mai à Saizy. L'objectif était de présenter la démarche « *Les Viandes de Bœuf Label Rouge* » avec pour exemple l'Association Charolais Label Rouge mais aussi le diagnostic BoviWell qui sera bientôt appliqué.



La réunion d'information a eu lieu au Gaec Dochamps (dont Ludovic Guyard en photo ici fait partie) à Saizy qui dispose d'un cheptel de 200 vaches allaitantes.

La présentation d'ouverture des Rencontres Made in viande a eu lieu sur l'exploitation du Gaec Dochamps (composé d'Odile, Philippe, Ludovic et Benjamin Guyard) à Saizy. *«C'est la première fois que nous accueillons ce type de rendez-vous et c'est l'occasion de montrer comment nous travaillons puisque nous sommes Label Rouge depuis aussi longtemps que remonte ma mémoire»* détaille Ludovic Guyard. Pour Yves Largy, président d'Interbev Bourgogne Franche-Comté *« ces Rencontres Made in viande sont l'opportunité de mieux faire comprendre au public notre fonctionnement et nos engagements »*.

Un label imposant

« Le Label Rouge est connu mais méconnu à la fois. Les consommateurs l'identifient, mais ne savent pas ou très peu ce qu'il implique » développe Marjorie Marty, directrice de l'Association Charolais Label Rouge. Elle poursuit en précisant que *« les rencontres Made in viande permettent de mettre en lumière très précisément le cahier des charges imposé aux éleveurs pour obtenir un produit haut de gamme »*. Ainsi rappelle-t-elle que pour le Plaisir et le Tendre Charolais, seule la race Charolaise est sélectionnée, que 80 % minimum de l'alimentation doit être produite sur l'exploitation ou encore que le temps de pâturage doit être de 6 mois minimum par an. L'âge à l'abattage en fonction de la catégorie a aussi son importance mais, dans tous les cas, le poids minimum est de 330 kg. Il est nécessaire de souligner que l'agneau Label Rouge dispose également d'un cahier des charges strict adapté à cette production.


L'élevage du Gaec Dochamps est qualifié Charolais Label Rouge et IGP Charolais de Bourgogne.

Un signe qualitatif de plus

Afin de donner un peu plus de valeur à ce Label Rouge, les membres de la filière réfléchissent à intégrer prochainement dans le cahier des charges des viandes de bœuf Label Rouge, le diagnostic BoviWell qui *« s'attache à évaluer une exploitation en se basant sur le bien-être animal »* caractérise Pierre Berrechet, formateur BoviWell. Très strict, ce diagnostic repose sur nombre d'éléments de notation comme l'absence de soif, la liberté de mouvement, le confort et la santé du bovin ou encore la bonne relation entre l'éleveur et l'animal. Pierre Berrechet met en avant que certains éléments sont rédhibitoires pour la sélection d'une exploitation dans la démarche Label Rouge : l'attache toute l'année d'une partie des animaux, l'absence d'abris extérieurs en hiver, l'utilisation d'aiguillon électrique ou encore si au moins 38 % des bêtes d'une catégorie sont sales. Il conclut en précisant que tout ceci vient *« compléter le cahier des charges des viandes de bœuf Label Rouge tout en garantissant un niveau supérieur en matière de bien-être animal »* ; voilà donc un élément supplémentaire à prendre en compte pour ceux désirant être labellisés et qui, pour Benjamin Guyard, *« ne changera pas grand-chose puisqu'on l'applique déjà en grande partie, car c'est notre manière de travailler depuis longtemps »*.

CHLOÉ MONGET

Les Rencontres Made in viande

Jusqu'au 31 mai, de l'éleveur au boucher, chaque participant ouvre les portes de son entreprise pour faire découvrir son métier, son quotidien et ses produits. Tous les lieux et dates des portes ouvertes sont consultables sur www.la-viande.fr/made-in-viande/les-rencontres

Un grain dans les rouages

Interpellée par un exploitant présent, Marjorie Marty a rappelé que le système Label Rouge fonctionne, pour la filière bovine, en cueillette. En somme, les bêtes sont présélectionnées à l'élevage, mais définitivement choisies à l'abattoir pour passer en Label. Pour Damien Langlet, éleveur certifié Label Rouge, ce procédé n'est pas adapté : « *En 10 ans, une seule de mes bêtes a été valorisée Label Rouge* ». Une problématique non négligeable selon lui « *En théorie il y a un surcoût à suivre le cahier des charges à la lettre mais nous ne sommes même pas assurés d'obtenir la valorisation sur notre produit à terme* ». Venu pour obtenir des explications sur ce point, il poursuit en expliquant que « *Les consommateurs peuvent manger de la viande qui aurait pu être estampillée Label Rouge mais qui, finalement, ne l'est pas* ». Marjorie Marty a expliqué que ce système de sélection n'était « *pas idéal pour les éleveurs ou les consommateurs mais qu'il suivait une demande du marché. La demande en viande Label Rouge reste encore faible dans la Nièvre mais des actions de communication sont menées par Interbev et les syndicats d'éleveurs pour y remédier. Pour justifier ce manque de demandes, c'est la méconnaissance du Label qui a été mise en cause. En effet, s'il n'est pas assez connu en détail, il n'attire pas autant les consommateurs « d'où l'organisation des Rencontres Made in viande pour le faire rayonner* » termine Marjorie Marty. Benjamin Guyard rebondit : « *il faut également convaincre les grandes surfaces d'introduire plus, voir uniquement du Label Rouge dans leurs rayons, et là, nous éleveurs, nous verrions une véritable différence. Aujourd'hui, on s'engage pour donner des signes de qualités mais nous n'avons pas de valorisation de notre production* ».

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS
DRAINAGE - IRRIGATION - TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS - ÉLAGAGE au LAMIER et GRAPPIN COUPEUR

VISITE GRATUITE CHEF D'EXPLOITATION
06 82 85 70 03
Bureaux : 02 48 74 11 90 - 06 43 24 92 50
Zone d'activités sur la Nièvre - 18350 Nérondes
contact@cumadrainage.com

Foire aux culards de Moulins-Engilbert

Un engouement toujours présent

Cela fait des années que la foire aux culards à lieu au sein du Marché au cadran de Moulins-Engilbert. C'est un événement important pour les éleveurs, les acheteurs, pour la Sicafome et aussi pour le comité des foires.

À la question du numéro d'édition de la foire aux culards de Moulins-Engilbert du 20 mai, les réponses sont presque toutes les mêmes : *«il y en a tellement eu, que nous avons arrêté de compter»* plaisante Alain Guinot président du comité des foires avant d'ajouter *«qu'importe le numéro d'édition, c'est toujours une belle foire»*. Durant ses 21 années passées au comité, il est un témoin des évolutions : *«Le culard a changé depuis tout ce temps, ils ont plus de «taille» avec l'objectif de recherche de plus de poids de carcasse en gardant la même qualité»*. Même si les morphologies ont légèrement été modifiées au fil des années, l'engouement pour l'événement reste, lui, identique. *«À part l'an dernier où nous n'avons pas pu la faire à cause des restrictions sanitaires, il y a toujours autant de monde. Les acheteurs viennent de toute la France. C'est une fierté»* développe-t-il.

Une particularité

Pour Alain, ce rendez-vous de mai (et de juillet) est incontournable que ce soit pour les éleveurs ou pour les acheteurs : *«la culard est une singularité du territoire. Et de ce fait le marché au cadran et la foire le sont aussi. Pour les éleveurs cette dernière est un moyen de valoriser leurs bêtes avec des plaques, puisqu'il y a un prix pour chaque catégorie présentée et souvent on les retrouve dans d'autres marchés prestigieux. Avec plusieurs sections en génisses et en bœufs, les animaux sont jugés par 4 jurys de 3 à 4 personnes. Ensuite tous les prix d'honneur sont sortis des lots et l'ensemble des jurys désigne le super prix d'honneur, donc le grand prix de la foire »*. Denis Godard, éleveur à La Nocle-Maulaix (120 vêlages) et spécialisé culard, a vu nombre de ses animaux primés, dont 7 génisses (sur 28) ce matin du 20 mai. *«J'ai eu cinq fois le prix d'honneur. On est très fier dans ces cas-là, car cela met en avant nos animaux»*. Mais la valorisation des bêtes ne s'arrête pas là.

Elles s'arrachent

Une fois les prix décernés, la vente au cadran peut commencer et c'est là que tout se précise. *«Les enchères s'envolent et vont à une vitesse folle lorsqu'il y a un animal primé sur le ring»* précise Alain Guinot. Denis Godard rebondit : *«Il y a une véritable plus-value à faire des culards. Par exemple, pour le même âge une génisse normale va se vendre 1 100 euros quand une culard peut atteindre, elle, les 2 800 euros. En plus, pour nous éleveurs cela ne change pas notre travail»*.

Pour expliquer cet affolement autour de l'animal en question, Alain détaille que *«pour les acheteurs, si l'animal a un prix c'est qu'il est singulier, que la qualité musculaire et la beauté morphologique sont là»*. Des points importants pour des acheteurs prêts à mettre près de 5 000 euros par tête primée *«c'est le maximum que j'ai vu»* souligne Alain. Pour Marc, éleveur engraisseur et acheteur venu directement du Nord-Pas-de-Calais et qui fait le déplacement tous les ans pour la foire : *«la qualité des bêtes ici est indéniable pour le Charolais. Pour ma part, je ne recherche pas forcément les animaux primés mais j'attends celui qui va me taper dans l'œil. De ce fait, je n'ai pas vraiment de budget en tête, je compose au fil des passages»*. Alain conclut : *«Nous nous sommes battus pour maintenir les foires, car c'est un moment convivial. C'est une tradition qui est le reflet de la qualité proposée sur le Charolais dans la région. Le culard est réputé, c'est indéniable, et la foire est la preuve de cet engouement»*.

CHLOÉ MONGET



Denis Godard, est un habitué de la foire de Moulins-Engilbert. Il est éleveur spécialisé dans les culards à La Nocle-Maulaix (120 vêlages).

Un prix d'honneur, une histoire



Derrière le numéro de lot 165 se cache le prix d'honneur de la foire aux culards mais aussi une petite histoire. Née dans la Loire, cette génisse vient d'un cheptel un peu particulier. En effet, l'éleveur qui l'a fait naître s'est installé en 2011 avec un troupeau nivernais acheté auprès de la Sicafome de Moulins-Engilbert, suite à une cessation d'activité d'un autre agriculteur. Ce lot 165 descend donc d'une lignée culard nivernaise. Mais, cette culard ne restera pas dans cette contrée puisque c'est un engraisseur boucher de la Somme qui l'a remporté pour 4 580 euros lors de la vente au cadran suivant la foire.

Quelques tarifs de bêtes primées

Super prix d'honneur 4 850 euros
des prix d'honneur (PH) de 3 000 à 4 140 euros
des 1er prix de 3 000 à 4 000 euros
des 2ème et 3ème prix de 2 700 à 3 400 euros

Comment le jury choisit ?

«Différents points sont pris en compte pour déterminer la meilleure culard. Le jury regarde la finesse du cuir, des membres et de la viande. Le jury s'attache donc à observer la morphologie les aplombs, la tête qui doit être fine puisque tout est fin dans le culard et aussi au cou «sec». Ensuite, bien sûr, la forme de l'arrière-train est observée de même que l'épaisseur du dos» **précise Alain Guinot.**



Rassemblement

La profession agricole dénonce l'inaction de l'État

Depuis maintenant un an, la profession agricole(1) alerte l'administration sur une situation de squat sur des parcelles agricoles par un agriculteur qui en a pris possession sans droits ni titres.



Le premier rassemblement a attiré une petite quarantaine de personnes, à l'appel des syndicats.



Une des parcelles en question dans le litige.

Mercredi 12 mai, à Biches, près de Châtillon-en Bazois, la profession agricole a répondu présente à l'appel à mobilisation d'agriculteurs qui demandaient à mettre en lumière une affaire de squat de parcelles agricoles. Depuis un an, des parcelles attribuées par la Safer, avec validation de l'État, à plusieurs agriculteurs, sont squattées par une tierce personne. En avril dernier, l'ensemble des représentants agricoles de la Nièvre se sont adressés collégialement au Préfet du département afin que les services de l'État fassent appliquer et respecter la réglementation au plus vite. Or, force est de constater qu'à ce jour l'ordre n'est toujours pas rétabli dans cette affaire et la colère des professionnels monte sur le terrain. Pour les acteurs locaux, soutenus par l'ensemble des professionnels agricoles, cela ne peut plus durer. Suite à cette mobilisation, une rencontre a été obtenue auprès de la sous-préfecture de Château-Chinon. Les doléances ont été entendues par le sous-préfet et tous les participants attendent désormais des actes de la part de l'État. Affaire à suivre…

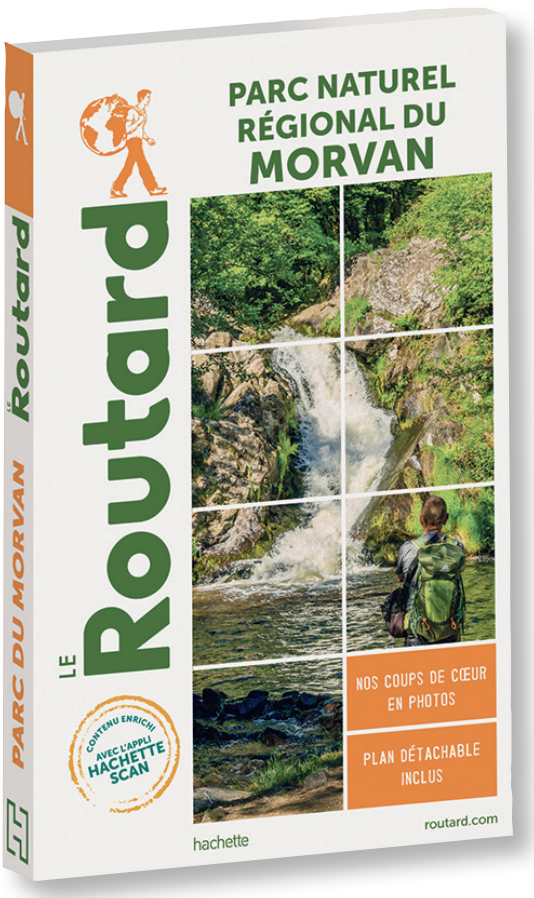
BERTY ROBERT

(1) Association Solidarité Paysan, Association des Propriétaires Ruraux de la Nièvre Safer de la Nièvre, JA de la Nièvre, Confédération Paysanne, FDSEA de la Nièvre, Coordination Rurale.

Morvan

Le Parc régional a son Guide du Routard

Le guide du Routard vient de publier un ouvrage dédié au Parc régional du Morvan ; une première pour le Routard et aussi pour un parc de ce type.



Édité par Hachette Tourisme, et écrit par Thomas Rivallain et Véronique de Chardon, le Guide du Routard dédié au Parc naturel régional du Morvan est disponible à 5,90 euros.

«*Nous sommes fiers de cet intérêt*» précise Sylvain Mathieu, président du Parc du Morvan en réaction à la publication, le 12 mai dernier, du premier guide du Routard dédié à ce territoire. Jusqu'à présent, aucun parc régional n'a eu cette reconnaissance. Néanmoins, pour rappel, le Parc National des Cévennes a lui aussi son Guide.

La genèse

«Au départ, ce sont les collègues du Canal du Nivernais qui ont eu cette idée pour promouvoir le canal (leur guide est sorti en 2019). Voyant cela nous avons immédiatement saisi l'occasion pour en faire autant sur le Morvan, car j'ai à cœur, ainsi que toute mon équipe, de faire connaître notre territoire» détaille-t-il. *«Ensuite, il a fallu trouver les financements pour le projet. Nous nous sommes donc tournés vers le programme européen Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale (Feader Leader). Ce programme était doté de 4,5 millions d'euros pour la période de 2014-2020, et grâce à l'action du Parc et de la Région, il vient d'être réabondé de 2,3 millions d'euros pour 2021-2022».*

Sylvain Mathieu pointe tout de même que *«bien évidemment tout cela n'a pas été uniquement dédié à la création de ce guide ! Une grande partie de ces fonds servent à redynamiser les bourgs ruraux notamment»*. En tout, il aura fallu un an de travail pour mener à bien le projet du Guide. Les quatre agences départementales de développement touristique, le Pays Nivernais-Morvan et la Région y ont également contribué.

En détail

Ce Guide du Routard tend, comme les autres ouvrages de ce type, à montrer les richesses du Parc pour les faire découvrir au grand public. Ainsi est-il composé d'une première partie pour apercevoir les coups de cœurs des auteurs, puis différents itinéraires thématiques et géographiques viennent compléter l'ouvrage. Comme à son accoutumée le Guide du Routard donne des astuces et informations typiques à l'image de la définition de l'aigolette du Morvan. S'y trouvent aussi énumérées les activités possibles (randonnées, pêche, escalade, etc.) ou encore les visites à ne pas manquer comme Bibracte ou encore le château de Bazoches, dans la Nièvre. Sylvain Mathieu conclut : *«Cet ouvrage montre le dynamisme du Morvan et celui du Parc en particulier. C'est une manière de changer l'image de ces terres souvent peu connues et qui pourtant méritent de l'être»*.

CHLOÉ MONGET



Pour la réalisation de l'ouvrage, Sylvain Mathieu œuvre, depuis environ 1 an, en étroite collaboration avec les équipes du Guide du Routard.

Du contenu supplémentaire

L'application Scan Hachette permet d'accéder à du contenu inédit en prenant en photo la page de son choix dans le Guide du Routard. Ainsi y sont accessibles : des vidéos, des événements ou encore des adresses géolocalisées.

▸ *En bref*

Corvidés Faire protéger ses semis

Cette année, « *le Gourpe corvidés* » se reforme sous la houlette de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Nièvre et de l'Association des Chasseurs de Petit Gibier. 60 tireurs bénévoles interviennent à la demande des exploitants jusqu'au 31 juillet. Les demandeurs doivent signer et transmettre une délégation de droit de destruction des corvidés à chaque tireur. Par ce document, les exploitants s'engagent à financer, au minimum, les cartouches. Contact : B. Gauthier, Tél. 06 76 93 51 31 ou fdc-58@wanadoo.fr

Marque La Belle Nièvre fait son marché

Le 18 mai dernier, Alain Lassus, président du Conseil départemental s'est rendu à Decize afin d'inaugurer les panneaux de l'exposition promouvant la marque La Belle Nièvre. À cette occasion, les premiers adhérents à cette dernière ont pu vendre leurs produits sur le marché. Ainsi y étaient présents : L'Abeille machinoise, la Cerise sur le cochon, l'Atelier de Ligny SARL, la Machine à délices, Les p'tits canailloux, Natur'Amognes, O'Lieu, la Chèvrerie Bauduron ou encore l'Apéro malin.

Projet Une nouvelle aire de lavage et de remplissage

Lancé par la Cuma des Coteaux du Giennois, un projet d'aire de lavage et de remplissage est en cours. Afin de concrétiser cette initiative, cette Cuma recherche des personnes intéressées pour participer à cette installation qui se situerait sur la commune de Saint-Père-le-Moutier lieu-dit Les Lopieres. Contact : Jean-Baptiste Roblin, Tél. 06 74 12 09 43.

Relance Le Giee Paill'ôBois cherche des adeptes

La première réunion des adhérents du Giee Paill'ôBois a eu lieu le 6 mai dernier. De ce rendez-vous de nouvelles idées ont émergé : valorisation du carbone par les haies, la réalisation d'un plan de gestion bocager chez les adhérents, la création d'un bureau au Giee pour obtenir une représentation politique ou encore l'évocation d'un cahier des charges. Ce groupement est à la recherche de nouveaux adhérents prêt à s'impliquer dans ces sujets. La prochaine réunion aura lieu le 11 août – le lieu sera communiqué ultérieurement. Contact - 06 08 81 82 85 ou auguste.pacaud@cuma.fr

Gel Mobilisation du Crédit Agricole Centre Loire pour soutenir les agriculteurs de son territoire

Dernièrement, plusieurs épisodes de gel particulièrement sévères ont touché dix régions françaises. Le gel a causé d'importants dégâts dans les cultures viticoles, arboricoles et grandes cultures (notamment sur les betteraves), des départements du Cher, du Loiret et de la Nièvre. Ce sinistre climatique percute l'agriculture qui fait déjà face à la crise sanitaire et à de nombreuses contraintes et incertitudes (pressions des marchés, nouvelles normes réglementaires…). Le Crédit Agricole Centre Loire, banque coopérative partenaire historique de l'agriculture souhaite mettre tout en œuvre pour accompagner ses clients efficacement face à ce nouveau coup du sort. Nos conseillers sont d'ores et déjà mobilisés aux côtés de nos clients pour cerner les impacts de ce gel et évaluer leurs besoins à court et à moyen terme afin de trouver des solutions personnalisées pour surmonter ce nouveau sinistre. Fidèles à nos engagements coopératifs, nous sommes solidaires de nos clients agriculteurs dans les bons comme dans les mauvais moments.



Installation

L'anticipation et l'accompagnement, les clés d'une installation réussie

Avoir un projet d'installation en agriculture n'est pas une chose à prendre à la légère. Pour réussir son projet, le PAI (point accueil installation) de la Chambre d'agriculture de l'Yonne est là pour aiguiller et accompagner les jeunes dans la concrétisation de leur projet. Le réseau des JA de l'Yonne intervient également auprès d'eux en leur donnant de précieux conseils.



Nathalie Adnet s'occupe du PAI à la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

S'installer en agriculture est une chose dont rêvent beaucoup de jeunes, encore à l'école. Si cela est bien évidemment possible, il faut veiller à avoir toutes les clés en main avant de se lancer. Et pour cela, quoi de mieux que de se rapprocher des Jeunes agriculteurs de l'Yonne. « *Le réseau des JA va apporter de l'aide au porteur de projet* », assure Gilles Breuillé, vice-président installation des Jeunes agriculteurs de l'Yonne. « *À travers des conseils sur les démarches à suivre et en donnant des retours d'expériences des autres jeunes agriculteurs. On lui indique à quelles portes frapper afin de s'installer correctement* ». Alors, quelles sont les démarches ? « *La première, c'est de contacter le PAI (point accueil installation) à la Chambre d'agriculture de l'Yonne. C'est elle (la Chambre) qui prend en charge le jeune porteur de projet quel qu'il soit et lui indique toutes les démarches et les formations à suivre* », explique-t-il.

Un partenariat avec le CFPPA

«Au PAI, l'accueil se fait à un rythme régulier mais depuis 2020, on a une très forte augmentation de projets, avec des gens intéressés par le maraîchage, l'arboriculture, l'agroforesterie. Parmi eux, il y avait des gens qui étaient encore assez loin du projet final. Alors, on a imaginé la possibilité de faire des accueils collectifs. Cela permet à des gens en réflexion de pouvoir échanger entre eux et cela donne une émulation intéressante. Ils peuvent se nourrir des expériences des uns et des autres», confie Nathalie Adnet, conseillère à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, en charge du PAI.

Lorsqu'un jeune se dirige vers le PAI, plusieurs chemins sont possibles. « *Il peut entrer dans un schéma traditionnel, c'est-à-dire aller vers un dispositif où l'on renforce ses compétences et où l'on fait l'étude économique. Il y a aussi la possibilité de faire un plan de professionnalisation pour des personnes qui veulent se professionnaliser avant de s'installer». «Un jeune qui arrive au PAI, en fonction de son projet, peut entrer dans un schéma traditionnel, c'est-à-dire aller vers un dispositif où on renforce ses compétences et où l'on fait l'étude économique. Il y a aussi la possibilité de faire un plan de professionnalisation pour des personnes qui veulent se professionnaliser avant de s'installer»*, détaille Nathalie Adnet.

Ainsi, le PAI travaille en partenariat avec le CFPPA d'Auxerre La Brosse, au niveau du BPREA (Brevet professionnel responsable d'entreprise agricole). « *On essaye de faire rentrer en BPREA des gens qui ont une réalité de projet. L'intérêt est de montrer que la formation répond bien à un besoin et qu'il y a un recrutement en adéquation avec de vrais projets derrière* », poursuit-elle.

Le PAI accueille également des gens avec des problématiques dans leur projet. « *Notre travail est alors de les réorienter vers des personnes qui peuvent les aider avant de continuer le projet* ».

Quant à un conseil avant de se lancer dans un projet d'installation ? « *Il est important, si possible, de s'y prendre dans l'année qui la précède, quand on est sûr de pouvoir engager son projet. Se donner la possibilité de se préparer dans l'année qui précède son installation, c'est se donner la possibilité de prendre le temps de faire les choses tranquillement* », assure Nathalie Adnet. « *Il faut s'y prendre à l'avance pour que le projet ait le temps de mûrir* », confirme Gilles Breuillé. Et avec l'accompagnement des Jeunes agriculteurs et de la Chambre d'agriculture, toutes les planètes devraient être alignées pour que l'installation d'un jeune soit réussie.

Christopher Levé

Pour prendre rendez-vous avec le PAI, contacter le 03 86 94 21 99.

Gel Un fonds d'urgence pour les exploitations

Afin de soutenir les exploitations agricoles les plus touchées par les épisodes de gel du printemps, un fond d'urgence est mis en place par le gouvernement. « *Ce fonds va permettre d'aider les entreprises à compenser les dommages subis et dont la trésorerie ne permet plus de faire face aux dépenses immédiates nécessaires à la poursuite de leur activité et aux besoins essentiels du foyer* », indique la préfecture de l'Yonne, dans un communiqué. Ce fonds, doté de 20 millions d'euros au niveau national, est mis en place par les préfets. Il est réservé aux exploitants agricoles à titre principal, aux Gaec, aux EARL et autres personnes morales ayant pour objet l'exploitation agricole et dont au moins 50 % du capital est détenu par des exploitants agricoles. L'aide repose sur une montant forfaitaire par exploitation, dans la limite de 5 000 € et est destinée prioritairement aux arboriculteurs.

Pour en bénéficier, la demande doit être déposée avant le 3 juin sur le site : www.yonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture/Mesures-nationales-et-mesures-exceptionnelles.

Bio

Philippe Camburet, nouveau président de la Fnab



Président de Bio Bourgogne depuis juin 2018, Philippe Camburet a été élu président de la Fnab (Fédération nationale d'agriculture biologique), lors de l'assemblée générale qui s'est tenue les 18 et 19 mai. Le céréalier bio Icaunais, à la tête d'une exploitation de 200 ha avec son frère, succède à Guillaume Riou, qui occupait la fonction depuis trois ans. Ce dernier quitte la présidence de la Fnab afin de rejoindre d'autres fonctions politiques. Avant de prendre la tête de la Fnab, Philippe Camburet a assuré la fonction de secrétaire national grandes cultures au sein du réseau, dont il est désormais président.

C. L.

FDSEA

Les permanences emploi sont lancées



Afin de répondre aux diverses problématiques sur l'emploi viticole, la FDSEA de l'Yonne a mis en place des permanences à Chablis. La première s'est tenue le jeudi 20 mai, à la mairie, en présence de France Lahutte, animatrice emploi de la FDSEA de l'Yonne et Laetitia Clerc, la juriste. Un rendez-vous pour les viticulteurs adhérents ou non du syndicat qui aura lieu chaque troisième jeudi de chaque mois, de 9 heures à 12 h 30.

Pour rappel, le service emploi de la FDSEA de l'Yonne peut intervenir sur la législation du travail, l'aide aux recrutements, l'aide au maintien dans l'emploi des salariés, l'aide à la formation des salariés, les contrats de travail, les procédures de rupture de contrat... Autant de sujets pouvant être abordés lors de ces permanences.

C. L.

Grandes cultures

Un rallye terrain autour du chanvre et du tournesol

L'association pour la qualité de l'eau potable a organisé un rallye terrain le 18 mai autour du chanvre et du tournesol, deux cultures ayant des besoins faibles en intrants et qui permettent d'apporter des solutions à l'allongement des rotations. Mickaël Geloen et Louis-Marie Allard, ingénieurs développements à Terres Inovia, étaient présents pour répondre aux questions des exploitants.



Des observations sur le chanvre et le tournesol ont été faites lors du rallye terrain, à Gy-l'Évêque.

Sur sa parcelle de chanvre, à Gy-l'Évêque, Anicet Bretagne explique le choix de cette culture dans son assolement. Bonne tête d'assolement à placer entre deux céréales à paille, le chanvre ne nécessite pas de désherbant et permet une rupture dans la rotation.

Au niveau de la fertilisation, le chanvre, qui nécessite moins de 100 unités d'azote, reste tout de même exigeant en potasse. En complément, Louis-Marie Allard, ingénieur à Terres Inovia, précise que cette plante s'adapte à tous les types de sols avec une réserve néanmoins sur les sols argileux.

Comme toute culture à cycle court, la qualité d'implantation détermine sa réussite. Le semis doit être réalisé sur un sol ressuyé et réchauffé. Une fois bien implanté, aucune intervention n'est plus nécessaire jusqu'à la récolte en septembre.

En ce qui concerne les ravageurs, les petites altises et les punaises sont les seules connues mais sont peu préjudiciables à son développement. Ne nécessitant pas d'intervention tout au long de son cycle et de par l'importance de son développement, il est intéressant au niveau biodiversité.

Concernant les débouchés, le chanvre est principalement utilisé pour sa fibre (textile, plasturgie…) mais les débouchés sur les graines se développent.

Le tournesol, une culture adaptée au désherbage mécanique

Le rallye terrain s'est poursuivi chez Anicet Bretagne et chez Benjamin Vecten autour de la culture du tournesol. Les deux exploitants ont choisi de semer la variété idyllique car elle présente un potentiel plus élevé en rendement. Cette culture est intéressante dans la rotation car sa date de semis est tardive et il y a possibilité de réaliser des faux semis avant son implantation.

Pour une bonne réussite du tournesol, celui-ci nécessite une bonne structure du sol car sa racine est fine. Au sujet de la technique d'implantation, Anicet Bretagne a implanté son tournesol à la rotative et Benjamin Vecten a réalisé un semis en direct avec un semoir à disque. Cette dernière technique semble moins adaptée du fait du semoir utilisé car celui-ci ne permet pas une régularité suffisante dans le semis.

Concernant ses besoins en azote, ceux-ci restent faibles (moins de 100 unités). Cette culture est adaptée au désherbage mécanique (avec un écartement large) et peut être désherbée avec une herse étrille au stade B2-B4.

Culture de diversification intéressante, elle permet souvent la maîtrise du désherbage au sein de la rotation et a un effet intéressant notamment sur la gestion des populations de vulpin. De plus, la filière tournesol reste une filière dynamique avec des débouchés diversifiés et assurés (huile alimentaire et industrielle, biocarburants…).

Ces deux cultures de printemps et d'été à cycle courts restent des atouts importants dans une rotation pour limiter et gérer des adventices, en particulier de type graminées. Sur le territoire de l'Auxerrois, elles peuvent permettre de répondre aux mesures proposées par la charte locale qui visent à limiter les dépassements en nitrates et l'utilisation des désherbants à base de métazachlore et dimétachlore.

Sandrine Vatinelle, association pour la qualité de l'eau potable

FDSEA

La section bovine s'est réunie

L'inquiétude des éleveurs allaitants suite aux annonces de la réforme de la PAC, les rencontres avec le groupe Schiever, le climat... Autant de sujets à l'ordre du jour de la réunion de la section bovine de la FDSEA de l'Yonne.



La section bovine de la FDSEA de l'Yonne s'est réunie le mercredi 19 juin, à Auxerre.

Les premières annonces sur la réforme de la Pac inquiètent fortement les éleveurs allaitants : plafond à 100 UGB, baisse de l'aide, eco-régime... Même si la copie du Ministère de l'agriculture n'est pas encore écrite, les premiers scénarios ne sont pas réjouissants pour la filière bovin viande, alors que celle-ci est déjà mise à mal par les aléas climatiques à répétition, les cours de la viande catastrophiques de 2020 et un manque de rentabilité récurrent. La perspective d'une coupe des aides PAC ne laisse rien présager de bon.

La FDSEA de l'Yonne a tenu à informer plus concrètement ses adhérents sur les premières projections. A l'heure actuelle, la FNB est à la négociation avec le Ministère de l'agriculture pour défendre la prime à la vache allaitante et la copie définitive n'est pas encore écrite. Toutefois, les éleveurs attendent d'en connaitre plus pour se projeter dans cette réforme de la Pac qui ne leur sera pas favorable. Les éco-régimes se dessinent également et sont encore très flous pour la plupart des exploitants. Dans l'Yonne, les fermes en polyculture élevage ne savent pas encore à quel type d'éco-régime elles pourront prétendre et c'est une deuxième incertitude qui plane.

S'en sortir par les prix

Dans un contexte PAC anxiogène, la solution viendra du prix et de la rentabilité des exploitations. Sur ce sujet, la section bovine de la FDSEA de l'Yonne n'a jamais ménagé ses efforts. Preuve en est les rencontres avec le groupe Schiever qui se sont multipliées ce printemps.

Pour la première fois, une contractualisation pourrait être envisagée. Du moins c'est ce vers quoi tendent les groupes même si la question de la prise en compte des coûts de production reste cruciale. La loi EGAlim avait jeté les premières bases. Le Ministre de l'agriculture a d'ailleurs annoncé son intention de les renforcer dans le cadre d'EGALIM 2 qu'il compte tenir en juin prochain. La FDSEA de l'Yonne a donc décidé de poursuivre son action avec Schiever et de réfléchir aussi à d'autres pistes de valorisation.

Enfin, la réunion a été animée par les préoccupations liées au climat. Si les calamités 2020 ont été payées pour la centaine de premiers dossiers, il reste des exploitations en attente de fonds et la météo compliquée de ce printemps, combinée à la hausse du coût des aliments, ne permet pas de refaire le stock actuellement.

La FDSEA souhaite accompagner encore plus loin ses adhérents avec une réflexion sur l'autonomie pour les fourrages mais aussi sur la paille afin de sécuriser au mieux l'alimentation des troupeaux face aux aléas récurrents.

FDSEA de l'Yonne



Initiative

Lorsque scène et vin s'assemblent

Depuis le vendredi 21 mai, dans le cadre du festival « Les féminines », des spectacles ont lieu à La scène des quais, à Auxerre, parrainés par six viticultrices du département. L'occasion de mettre en avant les chemins au féminin, tout en faisant la promotion des vins du département et en aidant la culture à se relancer après des mois difficiles.



Amandine Marchive, Églantine Borgnat, Aurélie Giraudon et Élodie Chalmeau sont quatre des six marraines du festival « Les féminines ».

Qui a dit que la culture et la viticulture ne pouvaient pas faire bon ménage ? Certainement pas Églantine Borgnat, du domaine Borgnat à Coulanges-la-Vineuse. Elle et son groupe de viticultrices parrainent, depuis le vendredi 21 (et jusqu'à ce dimanche), les représentations qui ont lieu à La scène des quais, dans le cadre du festival *« Les féminines ». « Ce festival met en avant la place des femmes, sur scène. Il met aussi l'accent sur les chemins au féminin, montre que tout est possible, ce que nous ne nous serions pas dit il y a cinquante ans »*, indique Églantine Borgnat. *« Mathilde Pelen, la gérante de La scène des quais, qui est à l'initiative de cet événement, a eu l'idée d'associer aux spectacles, des entrepreneuses de l'Yonne et en particulier des viticultrices. Elle m'a chargé de regrouper des femmes du monde du vin, autour de ce projet, pour parrainer chacun des spectacles »*.

Un groupe facile à constituer puisque quelques viticultrices du département avaient déjà eu l'idée de se rassembler pour *« partager nos expériences, faire des visites inspirantes de nos domaines, nous entraider sur des questions que nous pouvons parfois rencontrer dans nos métiers, qui sont propres aux femmes ou pas, pour pouvoir progresser plus vite en étant soutenues et fédérées entre femmes du vin de l'Yonne »*, détaille Églantine Borgnat.



Pierrette Dupoyet lors de sa représentation de *« Marie Curie ou la science faite femme »*, le vendredi 21 mai.

Aider la culture à se relancer

Cependant, si l'idée était présente, le contexte actuel avait empêché les viticultrices (Amandine Marchive du Domaine des Malandes à Chablis, Magali Bernard du Domaine du Clos du Roi à Coulanges-la-Vineuse, Élodie Chalmeau du Domaine Chalmeau à Chitry, Éléonore Moreau du Domaine Moreau et Filles de Chablis, Aurélie Giraudon du Domaine Giraudon à Chitry et Églantine Borgnat du Domaine Borgnat de Coulanges-la-Vineuse, ndlr) de se retrouver. *« Là, c'est notre première plénière avec l'objectif de continuer de se voir et de pouvoir déguster ensemble nos vins, de s'apporter mutuellement des conseils : échanger sur des thématiques comme le recrutement, l'alliage de la vie professionnelle avec la vie personnelle, les problématiques commerciales, les techniques viticole et vinicole… »*, poursuit Églantine Borgnat. *« Aussi, notre but est d'ouvrir à terme notre groupe à d'autres femmes viticultrices dans tout le département, que ce soit sur le vignoble du Chablisien ou du grand Auxerrois, qui comprend les vignobles de Côtes d'Auxerre, Saint-Bris, Chitry, Coulanges, Irancy, le Jovinien, le Vézelien, le Tonnerrois… »*.

Grâce au parrainage des spectacles, les viticultrices espèrent également aider la culture à se relancer. *« Nous faisons un prix préférentiel sur nos vins à l'association Artem (qui gère « La scène des quais ») pour qu'elle puisse les revendre en faisant du bénéfice. Cela fait à la fois la promotion des vins et un soutien pour la culture et les spectacles vivants, qui, comme beaucoup de secteurs d'activité, ont besoin d'aide »*, conclut Églantine Borgnat.

CHRISTOPHER LEVÉ

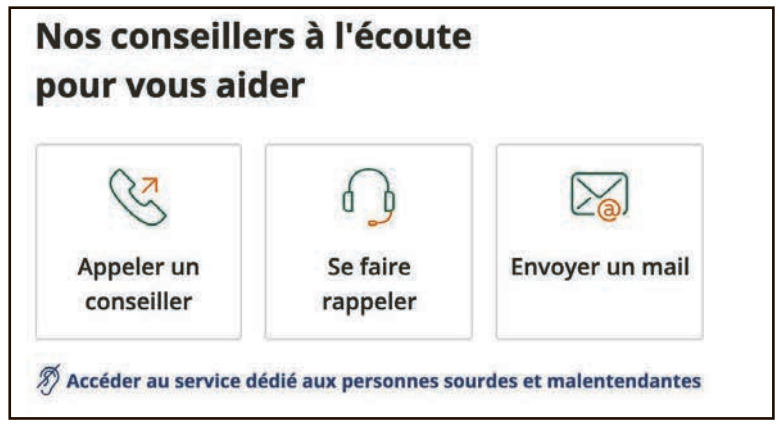
Le programme du week-end

Le festival « Les féminines » se poursuit et se termine ce week-end, avoir trois représentations. Celle ce « Birgitte. B, femme fatale », vendredi 28 mai à 19 heures. Puis « Le duo paradoxe », le samedi 29 mai à 19 h 30, ainsi que le dimanche 30 mai à 11 heures.

Service

Groupama fait grandir la qualité de son accueil des personnes sourdes et malentendantes

Avec le vote de la loi pour une République numérique, les entreprises dont le chiffre d'affaires dépasse les 250 millions d'euros doivent permettre aux personnes sourdes et malentendantes de pouvoir utiliser leurs services clients. C'est le cas de Groupama qui a fait appel à l'entreprise Deafi pour l'accompagner dans cette évolution.



Groupama facilite la prise en charge téléphonique, physique et en ligne des personnes sourdes et malentendantes.

Comme Groupama, depuis le vote de la loi pour une République numérique, les entreprises dont le chiffres d'affaires dépasse les 250 millions d'euros doivent permettre aux personnes sourdes et malentendantes d'utiliser leurs services clients. Ainsi, le Groupe Groupama annonce rendre accessible son service téléphonique mais ne s'arrête pas là. L'accueil dans les agences aussi évolue.

Et pour l'accompagner, Groupama a fait appel à l'entreprise Deafi, spécialisé dans la formation de conseillers sourds ou malentendants, pour que ces derniers puissent communiquer au mieux avec les clients. Une équipe de cinq vidéo-conseillers et d'un responsable a donc été constituée.

Un échange en langue des signes

Alors, comment cela fonctionne ? Pour toute, un assuré Groupama doit se rendre sur le site Groupama.fr. Dès la page d'accueil, il est possible pour lui de contacter un vidéo-conseiller. « *Un premier échange a lieu en langue des signes française ou en langage parlé, complété via webcam, ou encore par transcription écrite simultanée. Si les informations générales apportées ne suffisent pas, un interprète Deafi appelle alors un interlocuteur Groupama et effectue la traduction en direct* », indique Groupama.

Quant à l'accueil physique ? *« Dans les agences qui auront mis en place le dispositif, les conseillers Groupama pourront de la même façon contacter un interprète en langue des signes française en se connectant au service »*, explique Groupama.

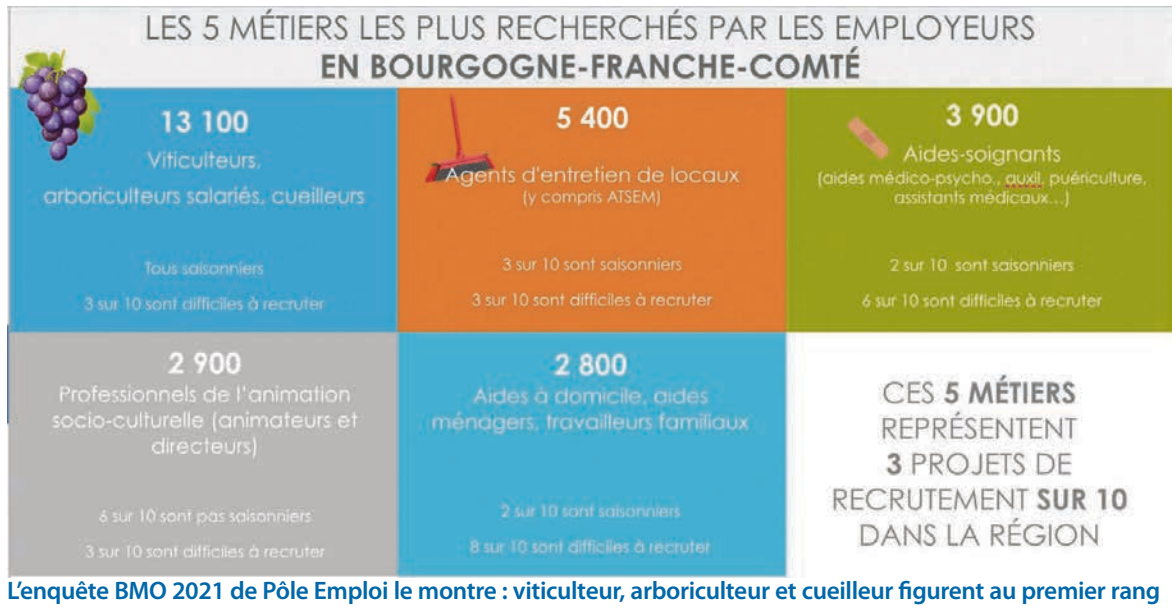
Le déploiement de l'accueil téléphonique sera totalement fait d'ici la fin mai pour plusieurs caisses régionales, dont Groupama Paris-Val-de-Loire, où est rattachée l'Yonne. « *L'accueil physique concernera des agences situées en milieu urbain, au plus près des associations d'aide aux personnes sourdes et malentendantes. Il sera mis en place entre mai et juin* », pour certaines caisses régionales où celle de Groupama Paris-Val-de-Loire est de nouveau concernée.

CHRISTOPHER LEVÉ

Emploi

L'agriculture, secteur demandeur de main d'œuvre en Bourgogne Franche-Comté

Le récent accord signé à Dijon entre Pôle Emploi, la FRSEA BFC, les JA BFC, la Chambre régionale d'agriculture et l'Anefa BFC le prouve : le secteur agricole est en recherche de bras. Un fait également démontré par la récente enquête régionale de Pôle Emploi sur les besoins en main d'oeuvre.



L'enquête BMO 2021 de Pôle Emploi le montre : viticulteur, arboriculteur et cueilleur figurent au premier rang des métiers actuellement recherchés par les employeurs en Bourgogne Franche-Comté.

Le 11 mai dernier, au siège régional de Pôle Emploi, la signature d'un accord cadre destiné à promouvoir et mieux faire connaître les opportunités d'emploi dans les filières agricole et viticole a rappelé que les besoins en main d'œuvre sont bien réels dans ces domaines. Les acteurs réunis pour cette signature (Pôle Emploi, la FRSEA BFC, les JA BFC, l'Anefa BFC et la Chambre régionale d'agriculture) conviennent tous de la nécessité de mieux faire connaître les métiers agricoles, et ce le plus tôt possible, dans les milieux scolaires, afin de préparer l'avenir d'un monde professionnel en pleine mutation. Agriculture et viticulture ont de plus en plus besoin de main d'oeuvre en raison de facteurs multiples, mais qui se conjuguent pour créer de l'emploi : agrandissement des exploitations qui génère des charges de travail alourdies, évolutions sociétales qui font que les familles d'agriculteurs veulent aussi se libérer du temps hors de leur occupation professionnelle, besoins de personnes qualifiées pour assurer des remplacements... Pas étonnant, dès lors que, dans un tel contexte, les besoins en main d'oeuvre exprimés en Bourgogne Franche-Comté, dans le secteur agricole au sens large (qui englobe aussi l'agroalimentaire) soient importants.

Plus de 15 000 projets de recrutement pour 2021

Cette réalité, c'est l'enquête annuelle Besoins en main d'oeuvre (BMO) conduite par Pôle Emploi, qui le révèle : En 2021, 19 % des intentions d'embauche en Bourgogne Franche-Comté (BFC) concernent l'industrie agroalimentaire ou l'agriculture. Il faut se rappeler qu'il existe environ 27 000 exploitations agricoles en Bourgogne Franche-Comté et près d'un quart emploient un ou plusieurs salariés. Aux emplois agricoles au sens strict, s'ajoutent les emplois des services (entreprises de travaux agricoles, paysagistes…), ainsi que les emplois de l'amont et de l'aval (agrofourniture, coopératives agricoles…). 15 170 projets de recrutement ont été recensés dans l'enquête BMO 2021, concentrant une part importante de l'activité saisonnière. Les métiers de viticulteurs, arboriculteurs salariés et cueilleurs, font partie du top 10 des métiers les plus recherchés en BFC. Il faut aussi avoir à l'esprit qu'en BFC, à la fin de l'année 2020, le taux de chômage s'établissait à 6,6 % de la population active (contre 7,7 % en France) et que ce taux de chômage a baissé de 0,5 % sur un an (contre -0,1 % au plan national).

Des métiers très recherchés

Sur la période d'avril 2020 à mars 2021, comparée à celle d'avril 2019-mars 2020, pour le secteur de l'agriculture, des espaces naturels et des soins aux animaux, le nombre d'offres d'emploi sur la région était néanmoins en baisse de 32 % (4 283 contre 6 289). Tous secteurs économiques confondus, les perspectives d'emploi pour 2021 sont pourtant orientées positivement, avec, globalement, des projets de recrutements en hausse de 2,1 % (plus de 94 000 projets). Sur ce total, les intentions d'embauche dans les industries agroalimentaires et l'agriculture représentent un peu plus de 18 000 projets (19 % du total). Fait important à noter : parmi les cinq métiers les plus recherchés par les employeurs en 2021 en BFC on trouve, au premier rang, avec 13 100 recrutements possibles, les viticulteurs, arboriculteurs et cueilleurs, tous en saisonniers. Selon les entreprises concernées, 3 postes sur 10 sont difficiles à pourvoir dans ces domaines. Le caractère saisonnier de certains de ces recrutements est important surtout dans les activités agricoles. De manière générale, l'enquête BMO révèle que, dans certains secteurs de BFC, les recrutements liés à une activité saisonnière peuvent représenter plus de 70 % des embauches. C'est le cas sur le secteur de Beaune, notamment, mais aussi, dans une moindre mesure, dans la région d'Autun, en Saône-et-Loire (60,2 % des recrutements) ou sur la zone de Saint-Claude, dans le Jura (44,3%). Evidemment, ces recrutement saisonniers ne sont pas tous obligatoirement liés à une activité agricole : le tourisme en est aussi demandeur. Reste que, dans les semaines qui viennent, l'agriculture va avoir des besoins importants en recrutement, et qu'elle n'est pas certaine de les combler.

Berty Robert

Au plan national aussi

La FNSEA qui s'appuie sur les résultats de l'enquête Pôle Emploi sur les besoins de main d'œuvre pour l'année en cours rappelle, dans un communiqué du 20 mai, qu'un « projet de recrutement sur dix se fait dans le secteur agricole ». Cela représente « plus de 275 000 projets de recrutement partout sur le territoire », insiste-t-elle. L'enquête de Pôle Emploi montre que pour le secteur agricole les projets de recrutement non saisonniers sont en forte progression (32 000 projets en 2021, + 4 900 en 2 ans). Cependant, le secteur agricole est chroniquement confronté à d'importantes difficultés de recrutement. « *On estime à près de 10% les postes qui ne seraient pas pourvus chaque année et jusqu'à 30% des postes pour les contrats en CDI* », précise le syndicat agricole pour qui « *il est primordial de renforcer l'attractivité des métiers, notamment vers les jeunes*. *Il entend à ce titre, créer des ponts vers les publics éloignés de l'emploi, notamment en cette période de crise sanitaire et économique et « privilégier les embauches locales* ».

Vin - Les résultats du concours national des crémants

Organisées pour la seconde fois sous forme itinérante dans chaque vignoble, les dégustations du 30e Concours national des Crémants ont eu lieu le 6 mai dans chacune des neuf appellations régionales. Sur la Bourgogne et le Jura, on dénombre 71 médailles dont 25 d'or.

Pour la seconde fois, le Concours national des Crémants a dû se tenir dans des conditions inhabituelles en raison de la crise sanitaire. C'est dans chacun des vignobles concernés que se sont tenues les dégustations, le 6 mai. Lors du concours, les vins de Bourgogne et du Jura ont raflé 71 médailles dont 25 d'Or. Voici le détail du palmarès les concernant : Berty Robert

Médailles d'or Crémants de Bourgogne :
- Blanc de blanc des Vignerons d'Igé (71)
- Chardonnay Albert Sounit (71)
- Blanc brut de la Cave de Bissey (71)
- Blanc brut des Vignerons d'Igé
- La Maison du Crémant , François Martenot (21)
- Perle de Vigne, Louis Bouillot (21)
- Blanc brut des Vignerons d'Igé
- Crémant de Bourgogne blanc brut, de Vitteaut-Alberti (71)
- Blanc brut millésimé 2018, de Gérard Talmard (71)
- Blanc brut millésimé 2018, du domaine Gillon Frères (21)
- Pinot noir Paul Delane, des Caves Bailly Lapierre (89)
- Pinot noir Caves de Marsigny, des Caves Bailly Lapierre
- Terroir des fruits, André Delorme (71)
- Rosé Burgondie, Caves Bailly Lapierre
- JCB n°69, Jean-Charles Boisset (21)

Médailles d'or Crémants du Jura :
- Blanc brut, Fruitière vinicole d'Arbois
- Blanc brut, Domaine Baud père et fils
- Blanc brut, Domaine de Savagny
- Blanc brut, Caveau des Byards
- Cuvée du Siècle, Fruitière de Pupillin
- Blanc brut millésimé 2016, La Maison du Vigneron
- Tissot-Maire, Domaine Maire et fils
- Extra-brut, Domaine Grand
- Rosé brut, La Maison du Vigneron
- Rosé brut, Caveau des Byards

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Télécopie 03 84 65 19 47

La profondeur du déchaumeur à dents sous contrôle

Les cultivateurs à trois rangées de dents et plus offrent une large amplitude de profondeur de travail, à condition de bien soigner les réglages et le choix des pièces travaillantes.


Photo : Grégoire Besson

Equipés de nombreuses roues de jauge et de socs adaptés, certains appareils permettent de travailler à très faible profondeur, avec la possibilité de faire du scalpage.

Dans un souci de valoriser la polyvalence et d'améliorer le confort de travail, le réglage hydraulique de la profondeur de travail s'est généralisé sur les déchaumeurs à trois ou quatre, voire cinq rangées de dents, spécialement sur les modèles semi-portés. Il reste toutefois encore optionnel sur bon nombre d'appareils portés. En effet, contrairement aux semi-portés, dont l'hydraulique agit simultanément sur la position du rouleau et sur celle des roues de jauge à l'avant, les châssis portés n'offrent qu'un réglage hydraulique du rouleau. L'utilisateur doit ajuster en parallèle la longueur de son troisième point, afin de conserver l'horizontalité de l'outil.

Adapter les pièces à la profondeur

L'utilisation d'un troisième point hydraulique offre dans ce cas davantage de confort en gérant tout depuis la cabine. Quelques appareils portés, plutôt dédiés au travail peu profond de type scalpage, peuvent être dotés de roues de jauge, permettant de supprimer l'action du troisième point, qui est alors relié à l'outil par l'intermédiaire d'un trou oblong. La maîtrise aisée du terrage ne doit pas faire oublier que ces outils sont capables de travailler sur une grande plage — du déchaumage superficiel au pseudo-labour en passant par la préparation d'un lit de semences — à condition de choisir les pièces travaillantes adaptées. Si pour scalper à 3-5 cm on choisira un soc patte d'oie ou une pointe et des ailettes de grande largeur, un ensemble plus compact doté d'un déflecteur favorisant le mélange sera privilégié pour descendre à 10-15 cm. Pour aller plus profond, les ailettes sont à proscrire et des pointes fines s'imposent pour assurer la pénétration de la dent, tout en limitant la prise de puissance et l'usure. À noter qu'en cas d'utilisation de pièces sans carbure, il est nécessaire d'ajuster le terrage en fonction de l'usure des dents. Pièce maîtresse dans la régulation de la profondeur, le rouleau peut avoir un comportement différent selon sa conception et les conditions de sol. De par les contraintes liées au porte-à-faux, les modèles portés sont souvent équipés de rouleaux moins lourds que les semi-portés.


Photo : M. Portier

Les cultivateurs à dents sont appréciés pour leur polyvalence en termes de profondeur de travail.

Coordonner roues de jauge et rouleau

En effet, sur ces derniers, il est préférable d'opter pour un rouleau de grand diamètre ou un double rouleau, offrant davantage de portance à ces longs outils, gage d'une meilleure régularité de profondeur.

Le rouleau peut s'enfoncer plus ou moins, ou encore se charger de terre, influençant son diamètre. En tenant compte de l'enfoncement des roues de terrage à l'avant de l'appareil, il est important d'affiner la correspondance de réglage entre les roues et le rouleau, afin de maintenir à la fois la profondeur de travail et l'horizontalité de l'outil. En conditions humides à l'automne, bon nombre de cultivateurs semi-


Photo : Kverneland

Le pilotage de la profondeur de travail depuis le terminal Isobus est proposé sur le Kverneland Turbo i-Tiller.

DÉCHAUMEURS
RETROUVEZ-NOUS SUR www.amazone.fr
Catros
> Disques lisses ou crénelés diamètre 460 ou 510 mm
> Profondeur de travail de 2 à 14 cm
> Vitesse de travail élevée : de 8 à 20 km/h
> Sécurité indépendante sur chaque disque
> Large choix de rouleaux en fonction des natures de sol
> Zéro entretien
Portés : de 2,50 à 6 m
Semi-portés : de 4 à 12 m
Cenius
> De 5 à 30 cm de profondeur
> Pointes de socs de 4 à 35 cm, renforcées carbure
> Distance inter-dents de 27 cm seulement
> Disques de nivellement avec sécurité intégrée
> Large choix de rouleaux en fonction des natures de sol
Gamme : Modèles Spécial à sécurité boulon ou Super à sécurité Non Stop
Portés : 3 m, 3,50m, 4m - Semi-portés : de 4 à 7 m
Demandez votre démonstration :
ETS MARÉCHAL
• Donzy 03 86 39 30 51
• Corbigny 03 86 20 04 78
• St Satur 02 48 54 12 97
AMAZONE
LA CULTURE DE L'INNOVATION



Photo : Amazone

Avec un troisième point hydraulique, un déchaumeur porté doté d'un réglage hydraulique du rouleau peut être piloté entièrement depuis la cabine.

portés sont capables d'intervenir sans rouleau en utilisant l'essieu de transport pour ajuster la profondeur.

Pouvoir intervenir sans rouleau est plus ou moins facile

Les modèles dotés d'un essieu inséré dans les rangées de dents se passent assez facilement de rouleau en ajoutant simplement des cales sur les vérins de relevage de l'essieu. La tâche est moins aisée pour ceux dont l'essieu est implanté à l'arrière des dents, le retrait du rouleau imposant l'ajout de dents efface-traces à l'arrière des roues. Pour les appareils dont la conception ne permet pas de se passer du rouleau, il existe des solutions intermédiaires, comme celle offerte par Horsch sur son Terrano GX équipé d'un double rouleau. Le premier rouleau plein et lourd est alors démonté, tandis que le second plus léger à lames flexibles de type Flex se voit retirer un élément sur deux.

S'adapter aux parcelles vallonnées

Encore très peu utilisé sur les déchaumeurs à dents, le pilotage électronique ouvre de nouvelles perspectives. Commercialisé en 2015, le dispositif ContourTrack des déchaumeurs semi-portés Karat de Lemken permet, en terrains vallonnés, de corriger le comportement de ces longs appareils qui ont tendance à ne pas piocher assez profond dans les creux et trop sur les bosses. À partir d'une mesure de pression sur les roues de jauge, un vérin allonge ou raccourcit la liaison entre le châssis et le rouleau, de manière à maintenir une charge constante sur les roues, gage d'une profondeur de travail respectée. Cette option impose toutefois une connexion hydraulique Power Beyond sur le tracteur et un surcoût de 5 200 euros hors taxes.

Pilotage depuis le terminal Isobus

En présentant son modèle Turbo i-Tiller, Kverneland a franchi un nouveau palier en proposant le pilotage Isobus des fonctions hydrauliques de l'outil, en lien avec des capteurs sur les vérins actionnant le rouleau et les roues de jauge. Une fois un calibrage réalisé avec l'outil parallèle au sol, l'utilisateur n'a plus qu'à définir sa profondeur de travail sur le terminal. Les réglages peuvent être enregistrés pour chaque type d'application. Le dispositif de report de charge « dynamique » agit en fonction des mesures de pression dans les vérins du rouleau et des roues de jauge, de façon à garantir un travail homogène dans les terrains vallonnés. Lemken va également proposer un pilotage Isobus de son Karat par l'intermédiaire du kit iQblue, autorisant une gestion automatique de la profondeur de travail. Ces fonctionnalités avancées apparaissent séduisantes en termes de confort de travail. Il manque cependant de références pour se prononcer sur leur rentabilité. Mais certains pensent déjà à la prochaine étape, qui consistera à moduler la profondeur de travail en fonction de cartographies de sol ou en lien avec un capteur embarqué sur le relevage frontal du tracteur, comme le SoilXplorer d'AgXtend.

MICHEL PORTIER


Photo : Horsch

Pour les appareils ne pouvant pas travailler sans rouleau, il est possible de faire des adaptations comme ici le démontage d'un élément sur deux d'un rouleau Flex, en plus d'avoir retiré le premier rouleau lourd d'un Terrano GX de Horsch.

Faciliter le changement des pièces travaillantes


Photo : Lemken

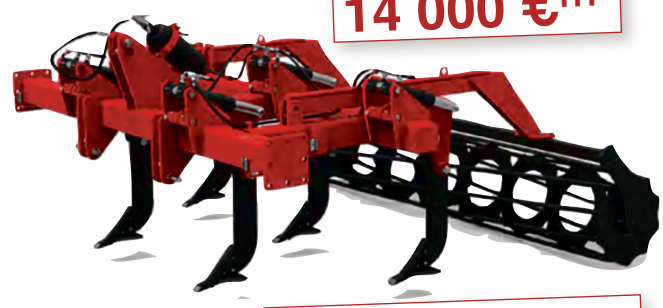
Le démontage rapide des pieds des socs des déchaumeurs Lemken permet d'envisager plusieurs changements de pièces travaillantes dans la saison.

Passer d'un déchaumage superficiel à un travail profond impose le changement des pièces travaillantes montées sur les dents. Pour faciliter la tâche de l'utilisateur, certains constructeurs proposent un système de changement rapide des pointes (ou socs), à l'instar du Knock-On de Kverneland ou du C-Mix-Clip d'Amazone. Toutefois, ces solutions ne suppriment pas le montage par boulon des déflecteurs et des ailettes. Lemken se démarque sur ce point en utilisant un pied de soc à démontage rapide. L'agriculteur peut ainsi disposer de deux jeux de pieds de socs, sur lesquels sont boulonnées les pièces travaillantes en fonction de la profondeur de travail voulue. Ce dispositif autorise par ailleurs un changement des pièces usées à l'atelier, après démontage des pieds de soc.


Photo : M. Portier

Le réglage hydraulique de la profondeur de travail est ajusté soit à l'aide d'un repère gradué, soit par l'intermédiaire de cales.

Offres exceptionnelles
JUSQU'AU 15 JUIN 2021

14 000 €HT


HELIOS DUO 60 - 3,00 m
- Attelage 3 points CAT 3N et 3
- Châssis 160 x 160 mm
- 2 rangées de dents
- Sécurité non-stop hydraulique
- Dent droite fissuratrice NT
- Rouleau simple barres ø 600 mm
- Sans signalisation routière

DEVIS SUR DEMANDE


COVER XT 70 - 5,80 m
- Attelage CAT 3
- 52 disques ø 660 x 6
- Montage disques alternés (crénelés - lisses)
- Roues 600/50 x 22,5 radiales
- Rouleau EMOPAK PLAT ø 600 mm
- Signalisation LED

Nouvel acteur sur le secteur
SPAI *Solutions pour l'agriculture & l'industrie*
B. KALLENKOOT
RN 60/89 Malay le Grand
06 81 82 64 46
GRÉGOIRE BESSON

• les **NOUVEAUTÉS** • les **NOUVEAUTÉS** • les **NOUVEAUTÉS** • les **NOUVEAUTÉS** • les **NOUVEAUTÉS** •

Grégoire Besson Nouvelle pointe Iron Carb


Photo: Grégoire Besson

Destinée aux labours en conditions sèches, la nouvelle pointe de charrue **Iron Carb, proposée par Grégoire Besson,** présente un profil d'attaque agressif. Six plaquettes au carbure placées sur les zones les plus usantes, assurent une longévité accrue. Un profil d'attaque, des renforts au carbure et des angles étudiés pour améliorer le comportement de la charrue, assurent, selon le constructeur, une capacité de pénétration dans les sols durs et une réduction de la puissance de traction nécessaire avec une diminution de la consommation de carburant à la clé.

Kockerling Déchaumage maitrisé avec l'Allrounder Flatline


Photo: Kockerling

Ce nouveau déchaumeur à dents reprend les caractéristiques du déchaumeur lourd Vario : grand dégagement de 64 cm, espacement des dents vibrantes de 13 cm et grande longueur de l'Allrounder pour l'incorporation des débris végétaux. Doté de 6 rangées de dents, l'Allrounder Flatline est destiné au déchaumage superficiel et au travail du sol jusqu'à 15 cm de profondeur. Son terrage est contrôlé par quatre roues de jauge à l'avant du châssis et, à l'arrière, par le double-rouleau STS de 530 mm de diamètre. Il peut s'ajuster hydrauliquement au travail, une opération facilitée par la présence d'un repère gradué. Elles reçoivent des pointes de 60 mm de large ou des socs patte d'oie de 200 mm d'envergure pour le scalpage sur toute la largeur de travail sans manques. L'Allrounder Flatline se complète à l'avant, en option, d'un rouleau couteau ou d'une rangée de lames de nivellement. Il est disponible en 6 et 7,50 m de large.

Kuhn Les Optimer L voient plus large


Photo: Kuhn

Les déchaumeurs à disques indépendants Optimer L sont désormais disponibles en 9 et 12 mètres de large. Ces outils sont conçus pour les grandes exploitations, à la recherche de débits de chantiers élevés, jusqu'à 18 ha/heure à une vitesse moyenne de 15km/h selon le constructeur.
Les Optimer L 9000 et 12000 adoptent le dispositif de suivi de sol appelé « Steady Control », une véritable exclusivité Kuhn. Chaque section de châssis est indépendante pour suivre parfaitement les dénivellations du terrain. La pression sur les vérins d'extension est gérée hydrauliquement pour garantir la pénétration des disques dans toutes les conditions. La profondeur de travail est maintenue constante sur toute la largeur de l'outil.
La gamme dispose d'un grand dégagement sous châssis pour pouvoir travailler dans tout type de résidus sans arrêt intempestif. Les OPTIMER L 9000 et 12000 sont équipés de disques indépendants de 510 mm à sécurité élastomère. Le rouleau double U offre un rappui uniforme grâce au contact terre-terre sans risque de bourrage. Le réglage de profondeur dispose d'une assistance hydraulique. De plus, le passage en position travail/transport est sécurisé et s'effectue en une seule action.

Kuhn Les Optimer désormais jusqu'à 12 mètres


Photo: Kuhn

Les déchaumeurs à disques indépendants de 620 mm de diamètre Optimer XL sont désormais disponibles de 3 à 12 mètres de large. Les modèles 6000, 7500, 9000 et 12000 renforcent la gamme, destinés aux exploitations en grandes cultures et aux ETA.
Caractérisés par un dégagement de 70 cm, les Optimer XL permettent l'enfouissement d'importants volumes de résidus (chaumes, couverts végétaux, fumier) allié à une très bonne qualité de mélange terre/pailles. Ils peuvent travailler en superficie, à 5 cm, mais aussi en profondeur jusqu'à 15 cm, pour une restructuration et un enfouissement plus important des résidus et des amendements.
Afin de maintenir la qualité de découpe en terrain sec ou en travail profond, la bride large évite le pianotage latéral et les bras de disques forgés sont dotés d'un profil facilitant le passage dans la végétation.
Les Optimer XL 6000 et 7500, de 6 et 7,2 m, nécessitent une puissance de 250 à 450 ch. Selon le terrain plat ou vallonné, une version sans roues de jauge et extensions rigides ou roues de jauge alliée au dispositif de suivi de sol Steady Control, permettront un travail optimal.
Le Steady Control s'opère par un cheminement de l'huile entre le tracteur et les vérins d'extensions sans variations de pression. De plus, les châssis de ces machines peuvent être équipés d'un semoir SH pour combiner déchaumage et semis de couverts végétaux en un seul passage.
Les modèles XL 9000 sont destinés aux tracteurs de 300 à 550 ch. Quant à l'XL 12000, 350 ch minimun s'imposent. Ils sont dotés de série du Steady Control. Le double rouleau monté sur balancier assure la stabilité et la précision au travail.



• les **NOUVEAUTÉS** • les **NOUVEAUTÉS** • les **NOUVEAUTÉS** • les **NOUVEAUTÉS** • les **NOUVEAUTÉS** •

Kuhn Le Prolander en version portée repliable


Photo: Kuhn

Désormais, Kuhn propose une gamme portée repliable Prolander 100 R, à 4 rangées de dents, disponible en largeur de travail 4, 5 ou 6 mètres, pour des puissances de 100 à 210 ch.
Le Prolander est reconnu pour sa qualité de travail en second déchaumage et en préparation de lit de semence. Il assure une préparation superficielle entre 3 et 5 cm pour créer de la terre fine et offre un rappui idéal pour un bon contact terre/graine. La dent vibrante en S de 70x12 mm permet de scalper, brasser et créer de la terre fine pour des faux semis. La gamme Prolander 100 R bénéficie d'un centre de gravité avancé permettant l'utilisation de tracteurs de petit gabarit avec un faible besoin de puissance de 25 à 35 ch/m. Le débit de chantier est élevé grâce à une vitesse de travail de 12 km/h assurant un bon foisonnement de la terre. Ils bénéficient de réglages hydrauliques en continu du rouleau et du levelling board. Les socs droits, forgés et réversibles, et patte d'oie à un boulon garantissent un gros gain de temps lors des changements de pièces.
La gamme portée repliable conserve les bénéfices des Prolander 1000 : un dégagement important, le levelling board avant pour la reprise de labour, la herse arrière et les lames de nivellement. Un large choix de rouleaux vient compléter l'ensemble, dont le rouleau double tube/barre, pour un rappui homogène.

Kverneland Nouvelle génération de charrues semi-portées


Photo: Kverneland

Kverneland développe une nouvelle génération de charrues semi-portées pour les tracteurs de forte puissance. La Kverneland 6300 S Varilarge® est le premier modèle de cette nouvelle génération. Elle est une évolution de la charrue. L'ensemble de la charrue a été renforcé afin de s'adapter à des tracteurs de forte puissance.
Cette gamme intègre les innovations conçues pour la Kverneland 2500 i-Plough, récompensée à plusieurs reprises. Elle se caractérise par des nouveaux âges profilés sans soudures, à dégagement sous-bâti de 80 cm permettant d'optimiser le labour dans toutes les conditions.
Un dispositif de réglage centralisé des rasettes équipe ces charrues, la profondeur de travail des rasettes droite et gauche est réglée simultanément et de manière identique. Ce modèle est disponible de 6 à 8 corps, avec un dégagement entre corps de 100 cm ou 115 cm.
La Kverneland 6300 S bénéficie du système Varilarge® pour un réglage de la largeur de travail en continu depuis la cabine du tracteur. L'ensemble des corps peuvent être réglés en une seule opération, de 35 cm à 55 cm (14 » à 22 »).

Kverneland Trois déclinaisons pour les nouvelles herses rotatives fixes


Photo: Kverneland

Kverneland a lancé une nouvelle génération de herses rotatives fixes de 2,50 à 4,50 m, baptisées M-series (de 2,50 et 3 m), H-series (3, 3,50 et 4 m) et S-series (3, 3,50, 4 et 4,50 m). En fonction du type de sol, le constructeur est en mesure de proposer dans sa gamme une herse adaptée à chaque situation.
La conception des herses Kverneland repose sur un carter central sur lequel viennent s'assembler les organes d'entraînement et les portes-dents. Cette conception permet d'augmenter la résistance de l'ensemble tout en réalisant une économie de poids. Ainsi, la herse S-series a réduit son poids de 15 % comparé à la version précédente.
Le nouveau design du caisson repose sur une fabrication par pliage afin d'éviter les soudures. Utilisé sur la H-series et S-series, le caisson double paroi permet de répartir les efforts tout au long du lamier. Avec des roulements à rouleaux coniques de taille supérieure ainsi qu'une distance entre roulements augmentée, les nouvelles herses peuvent supporter des efforts plus importants au niveau des dents. La tête d'attelage a également été redessinée et permet d'atteler les semoirs e-drill ainsi que les combinés trémie frontale DF1.
Tous les modèles sont équipés de dents standards mais peuvent être équipés de dents actives avec un angle d'attaque plus important. Un traitement carbure monté d'usine est également proposé. Le système de démontage rapide Quick-Fit équipe en standard les H-series et S-series.
Les dents sont positionnées de manière hélicoïdale avec quatre rotors par mètre pour réduire les à-coups sur les organes de transmission et favoriser l'émiettement tout en diminuant la puissance nécessaire pour l'entraînement. Enfin, 4 types de rouleaux sont possibles selon l'utilisation de la herse : cage, packer, cracker ou actipack.





• les **NOUVEAUTÉS** • les **NOUVEAUTÉS** • les **NOUVEAUTÉS** • les **NOUVEAUTÉS** • les **NOUVEAUTÉS** •

Lemken Certification de l'iQblue connect

L'organisation indépendante « Agricultural Industry Electronics Foundation » (AEF) vient de décerner le certificat Tractor Implement Management (TIM) au système « iQblue connect » suite à un test de conformité complet. Lemken est de ce fait le premier constructeur à recevoir cette certification pour le pilotage des tracteurs par les machines agricoles. Connecté à l'interface ISOBUS du tracteur, iQblue connect permet la transmission de données entre le tracteur et les machines. L'outil est capable de piloter automatiquement certaines fonctions du tracteur, comme la vitesse d'avancement ou les distributeurs hydrauliques. Cette solution flexible d'extension automatise désormais les outils de travail du sol existants. Un seul module de connexion iQblue peut être utilisé avec divers appareils. Il est relié au tracteur par l'interface ISOBUS et dispose, outre d'un GPS, d'un système de transmission de données mobiles pour la communication, par exemple au système de gestion d'exploitation agricole.
Lemken propose un contrôle de la largeur de travail par GPS pour les charrues. iQbluec connect transmet les données sur la position GPS et la largeur de travail réelle de la charrue au TIM afin que l'unité de commande hydraulique du tracteur puisse piloter automatiquement le vérin réglant la largeur de travail de la charrue. Cela permet d'une part de toujours labourer un sillon parfaitement droit. Avec les cultivateurs semi-portés, la profondeur de travail peut s'enregistrer par un capteur. iQblue connect reçoit la profondeur de travail spécifique à chaque tronçon via le matériel cartographique et le TIM adapte la profondeur de travail du compartiment à dents et des éléments de nivellement au travers du système hydraulique du tracteur aux conditions variables du terrain. iQblue connect est disponible sur les outils d'autres constructeurs à partir de cet automne.



Photo: Lemken

VÄDERSTAD

Cultus

Travail intensif

Le Väderstad Cultus est un déchaumeur à dents, de 3, 3.5 ou 4 mètres de largeurs de travail. Équipé de dents puissantes, le Cultus peut travailler jusqu'à 30cm de profondeur.

Vous bénéficiez d'une d'hauteur sous-châssis offrant une capacité de mélange impressionnante.

Le Cultus est l'outil idéal pour ceux qui recherchent un travail de grande qualité, la performance et la durabilité.



AVENIR motoculture	21 Arc/Tille - Ménétreux	03 80 60 07 77
Sureau Europagri	89 Avallon - Tonnerre - 58 Tannay	03 86 34 18 35
DACHARD	58 St Benin d'Azy	03 86 60 21 80
MALECOT POIRIER AGRI	58 Saint-Loup - 89 Ligny le Châtel	03 86 26 24 49
BASSET	10 Polisot 10 Channes - 10 Bar sur Aube Agent Lucas - 21 Leuglay	03 25 29 61 10

Maschio Système Quick-Fit sur les fraises rotatives


Photo: Maschio

Le constructeur italien a conçu un système de remplacement rapide des lames innovant et breveté : le système Quick-Fit. Ce nouveau système de démontage rapide permet avec un seul boulon de maintenir deux lames. Les deux lames sont maintenues dans une fente par deux contre-brides renforcées en acier à haute résistance de 15 mm d'épaisseur. De cette manière, la première lame comporte un boulon de dégagement tandis que la seconde, calée sur la première, ne bouge que si la première est libérée. Au moyen d'un seul boulon, il est donc possible de remplacer les deux lames. Le système Quick-Fit garantit une fixation optimale de la lame qui est fixée dans un «sandwich de brides en acier trempées». Selon le constructeur, ce système de démontage est trois fois plus rapide qu'un système de déverrouillage classique à double boulons par lame. En plus du système de démontage rapide, un brevet a également été déposé sur la forme des lames. Par rapport à la version standard des lames (90 x 10 mm avec une longueur de 206 mm), la lame à dégagement rapide à des dimensions de 100 x 10 mm et une longueur de 240 mm, assurant ainsi une plus grande résistance à l'usure, une durabilité et une solidité accrues. De plus, les fraises rotatives équipées d'un montage rapide ont un rotor de plus grand diamètre (ø 585 mm) au lieu du rotor standard (ø 570 mm), pour permettre une plus grande profondeur de travail.

FOURCHES à PIERRES, BOIS, ENSILAGE et MANUTENTION pour TRACTEUR et TÉLESCOPIQUE
• largeur de 1,80 m à 3 m
• profondeur 1 m et 1,40 m
GODETS de 1 m et plus pour MINI-PELLES
ETS LANTIER
Domaine de Chassy le Haut
58190 Vignol



Tél. 06 79 49 33 54
lantierbruno@gmail.com

• les **NOUVEAUTÉS** • les **NOUVEAUTÉS** • les **NOUVEAUTÉS** • les **NOUVEAUTÉS** • les **NOUVEAUTÉS** •

New Holland 14 modèles dans la gamme de bineuses



Photo: New Holland

New Holland sort une offre de bineuses interrang, issue du catalogue Kongskilde, baptisée SRC. Les 14 modèles comprennent des variantes de 3 et 5 dents vibrantes en S montées sur parallélogrammes indépendants. Avec un choix de 4 à 18 rangs et un écartement entre rangs réglable de 45 à 75 cm pour s'adapter aux différentes cultures, les bineuses SRC sont repliables hydrauliquement en standard. Les écartements entre rangs jusqu'à 55 cm nécessitent une bineuse à 3 dents par élément, alors que les écartements supérieurs requièrent une bineuse à 5 dents par élément. En option sont proposés le relevage en bout de rang assisté par GPS, mais également un guidage actif par caméra.

New Holland Des déchaumeurs à disques SDM ou SDH

En signant un accord de distribution avec Maschio Gaspardo, New Holland propose des déchaumeurs à disques indépendants SDM de 2 à 7 m de large avec des disques de 510 mm de diamètre. Pour les amateurs de grands disques, la gamme SDH est composée de modèles de 3 à 6 m et des disques de 610 mm de diamètre. Plusieurs rouleaux sont disponibles : rouleau cage, double rouleau cage, rouleau à anneaux et double rouleau. Le rouleau fait office de contrôle de la profondeur à l'arrière et a un rôle d'émiettement et de réappuyage du sol.



Photo: New Holland

New Holland Deux gammes de décompacteurs

Issus d'un accord de distribution avec Maschio sur les principaux marchés européens, New Holland propose désormais deux gammes de décompacteurs SUM et SUH. Ces appareils de 5 à 11 dents sont capables des travailler entre 45 cm et 55 cm de profondeur. Sur tous les modèles, les dents sont équipées de série d'une sécurité à boulon de traction, et en option, selon le modèle, une sécurité hydropneumatique avec reset automatique peut être montée pour garantir un fonctionnement sans accrocs en cas d'obstacles non apparents. Un double rouleau à pointes de 220 mm de diamètre, monté en standard, est équipé du réglage hydraulique. Il gère le contrôle de la profondeur, en procédant en même temps au mélange superficiel des résidus et à l'émiettement des mottes.



Photo: New Holland

Pottinger Deux nouveaux socs pour les déchaumeurs à dents



Photo: Pottinger

Pottinger propose un nouveau soc étroit, baptisé Durastar, pour un ameublissement en profondeur et par bandes, adapté à un travail du sol simplifié. Il est disponible sur les déchaumeurs à dents traînés Terria à 3 et 4 barres ainsi que sur les déchaumeurs à dents portés Synkro. Ce nouveau soc a une largeur de 40 mm.
Grâce à sa forme tout en longueur, il guide la terre jusqu'à son retournement, ne nécessitant ainsi aucun déflecteur. Le soc étroit offre un travail du sol intensif jusqu'à 35 cm de profondeur, permettant d'ameublir les sols tassés.
L'aileron Durastar Plus, quant à lui, est caractérisé par une haute résistance à l'usure, avec des plaquettes de métal dur à bords tranchants. La longévité Durastar Plus est, selon le constructeur, 4 fois supérieure à celle de l'aileron Classic.
L'aileron Durastar Plus est disponible pour les déchaumeurs à dents traînés Terria à 3 et 4 barres ainsi que sur les déchaumeurs à dents portés Synkro 1030 à 3 barres.

Terres de Bourgogne
Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux
Facebook
Twitter
agribourgogne.fr

OCCITAN
Déchaumeur à disques indépendants de grande capacité



démo possible
pour la saison de déchaumage
Contactez Augustin & Romain
il seront à votre écoute
Sarl WALTER
Route de Varanges, 21110 Rouvres en Plaine
03 80 79 17 37
GRÉGOIRE BESSON

• les **NOUVEAUTÉS** • les **NOUVEAUTÉS** • les **NOUVEAUTÉS** • les **NOUVEAUTÉS** • les **NOUVEAUTÉS** •

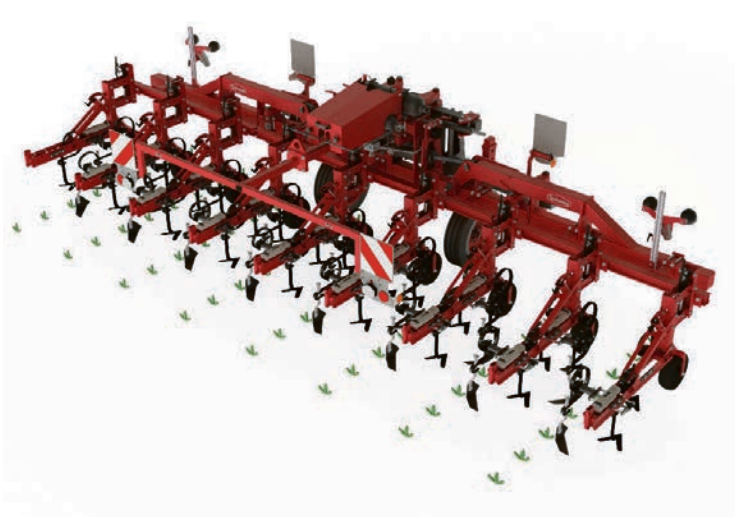
Sky Agriculture Methys, déchaumeur à disques indépendants

La nouvelle gamme de déchaumeurs à disques indépendants est déclinée des semoirs Maxidrill. Elle est proposée en trois largeurs trainées : 6, 8 et 12 m. Les Methys sont destinés au déchaumage superficiel de 4 à 7 cm de profondeur. Ils sont constitués de deux rangées de disques ondulés et crénelés de 530 mm de diamètre. A l'arrière, un rouleau à pneu, complété en option d'une herse peigne, favorise la levée des adventices ou du couvert semé simultanément. Particularité du Methys, le contrôle de profondeur s'établit uniquement par la rotation des poutres supportant les disques indépendants. Le Methys est prééquipé pour recevoir une rampe de semis couplée à une trémie frontale.


Photo: Sky Agriculture

Steketee Le réglage des bineuses facilité.

Baptisé EC-Space, ce mécanisme ajuste le réglage des outils de binage à l'écartement entre les rangs. Cette nouvelle solution est proposée en trois versions qui diffèrent par leur degré d'automatisation : EC-SpaceManual, EC-SpaceElectric, IC-SpaceAutomatic.


Photo: Steketee

EC-SpaceManual ajuste les éléments en continu, à l'aide d'une broche entraînée par une manivelle qui déplace le porte-lame. La règle graduée intégrée permet de mesurer la distance et de l'appliquer aux outils des autres éléments. Chaque lame est ajustée individuellement sans outil et donc sans besoin de visser/dévisser les éléments. EC-SpaceElectric offre un ajustement électrique continu et précis, grâce à une broche entraînée par un moteur électrique. À l'aide d'un terminal mobile, l'opérateur ajuste la position des éléments tout en vérifiant le réglage de la bineuse à l'extérieur de la cabine du tracteur. IC-SpaceAutomatic ajuste les éléments automatiquement et en continu pendant que le tracteur avance. Cette version utilise la même technologie que EC-SpaceElectric, mais enregistre l'écartement entre les rangs grâce au guidage de rang par caméra IC-Light. Ces informations permettent un ajustement continu et adapté aux conditions de la parcelle des socs de binage, sans intervention manuelle. Ainsi, l'outil bine toujours le plus de sol possible, sans endommager la culture.



CLAAS BOURGOGNE
L'esprit service

■ 21490 Varois 03 80 68 07 80
■ 71400 Autun 03 85 52 61 68
■ 21330 Laignes 03 80 81 60 55
■ 52800 Nogent 03 25 02 12 00

www.tractomarket.com/bourgogne
/CLAASBourgogne
CLAAS

Väderstad Une nouvelle pointe Marathon pour les sols lourds


Photo: Väderstad

Destinée à ses herses NZ Mounted, NZ Aggressive et le Concorde, le constructeur suédois lance la nouvelle dent Marathon 15/25, particulièrement adaptée aux sols les plus lourds. Cette pointe complète le modèle 25/35, lancé en 2010. Avec son extrémité étroite de seulement 15 millimètres et une forme pointue, la Marathon 15/25 a une capacité de pénétration encore plus élevée et maintient la profondeur de travail même dans des conditions difficiles. Elle est réglable sur 5 hauteurs différentes et est dotée d'une pointe en carbure de wolfram, un matériau extrêmement résistant et durable, produit en mélangeant du carbure de wolfram avec du cobalt ou du nickel à très haute température, pour créer l'un des matériaux les plus résistants du marché. Väderstad assure qu'une pointe Marathon dure jusqu'à dix fois plus longtemps qu'une pointe ordinaire.

Väderstad NZ Extreme, une nouvelle herse à dents jusqu'à 14,25 m


Photo: Väderstad

Présentée en avant-première à l'Agritechnica 2019, NZ Extreme 1250-1425 s'apprête à être lancée. Ce printemps, les dernières machines préséries ont été utilisées dans plusieurs pays d'Europe. En fin d'année, le NZ Extreme de 12,50 et 14,25 m entrera en production. Destinées aux grandes exploitations et aux amateurs de débit de chantier lors de la préparation du lit de semences, ces herses arborent un nouveau design innovant et un acier de haute qualité. Sur ces matériels, plusieurs nouvelles solutions sont brevetées, comme la fixation unique et solide des dents. Le suivi de relief du sol est garanti par le châssis en 5 sections, capable de s'adapter au profil du champ et de maintenir la profondeur sélectionnée. NZ Extreme est composée de 6 rangées de dents espacées de 7,2 cm. Une herse peigne à l'arrière assure le nivellement. Les roues montées en boggies décalées assurent la stabilité dans la longueur, confortée par un transfert de poids de 40% à l'avant et 60% sur ceux à l'arrière. Cette configuration rend le comportement de l'appareil encore plus réactif pour le suivi du relief. Le réglage du NZ Extreme est possible depuis la cabine du tracteur. Cette nouvelle herse à dents sera disponible à la vente en octobre prochain.

Alimentation

Maïs grain humide : quelle valeur nutritive pour les bovins ?

Le maïs récolté en grain et conservé par voie humide est majoritairement utilisé par les producteurs de porcs. Bien que les éleveurs de bovins privilégient l'ensilage plante entière, le maïs grain humide (MGH) permet d'ajuster le niveau énergétique de la ration, voire de constituer la base d'un régime d'engraissement. Récolté à 35 % d'humidité, broyé à la ferme et stocké en milieu anaérobie, le MGH est un concentré fermier de premier choix pour les bovins.

	Maïs plante entière	Maïs épi	MG humide	MG sec	Blé
Teneur en MS (%)	34.7	53.0	67.0	86.3	86.9
Cellulose brute (g/kg MS)	200	90	26	26	28
MAT (g/kg MS)	76	83	92	89	126
Amidon (g/kg MS)	322	630	737	739	691
UFL (/kg MS)	0.96	1.08	1.23	1.24	1.19
UFV (/kg MS)	0.92	1.05	1.26	1.26	1.21
PDI (/kg MS)	62	78	78	94	89

Figure 1 : Composition chimique des différentes formes de maïs (INRA 2018)

La teneur en amidon du MGH est supérieure à celle d'un blé, mais la teneur en protéines est inférieure.

Le maïs grain récolté puis conservé par voie humide a une composition chimique très proche de celle du maïs grain sec (MGS). Le MGH est un concentré énergétique peu encombrant comportant en moyenne 8 à 10 fois moins de fibres végétales sous forme de cellulose et 2,5 à 3 fois plus d'amidon que l'ensilage de maïs plante entière. Sa teneur en amidon, autour de 75 %/MS, est supérieure à celle d'un blé, alors que sa teneur en protéines est inférieure d'environ 30 %. Malgré des compositions chimiques proches, les cinétiques de dégradation de ces aliments dans le rumen sont très distinctes, impliquant des différences de valeur nutritionnelle et de valorisation par les bovins.

Pas une source d'amidon lent

La conservation par voie humide et l'absence de séchage distingue nettement le MGH du MGS sur le plan de la vitesse de dégradation de l'amidon dans le rumen. Alors que le séchage du maïs provoque une coagulation des protéines et donc une moindre dégradabilité de l'amidon et des protéines dans le rumen, le processus d'ensilage a un effet inverse : la lyse partielle de la matrice protéique enfermant les granules d'amidon entraîne une disponibilité plus importante et plus rapide de l'amidon au niveau ruminal. La vitesse de dégradation de l'amidon et des protéines est alors rapide ; plus proche de celle d'un blé que d'un maïs grain sec. D'autres facteurs ont un impact sur le niveau de dégradabilité de l'amidon : la durée de conservation en silo et le stade de récolte. En effet, la dégradabilité de l'amidon sera d'autant plus élevée que le stade de récolte est précoce, et que la durée de conservation est longue. La variété a aussi un impact, les variétés à grains dentés présentant généralement une meilleure dégradabilité que les génétiques cornées à cornées-dentées. Pour l'alimentation des bovins, l'objectif est d'apporter une quantité suffisante d'amidon dégradable pour satisfaire l'équilibre nutritionnel du rumen et prévenir les risques de pathologies digestives (acidose), tout en préservant une quantité d'amidon digestible dans l'intestin. La dégradabilité élevée de la matière sèche et de l'azote du MGH dans le rumen permet de rendre disponible une grande partie de l'énergie (amidon) et de l'azote pour l'activité des micro-organismes. Les essais de digestibilité sur animaux menés par Arvalis ont montré une dégradabilité de l'amidon (DT6Amidon) de 86 % en moyenne contre 60 % pour la référence Inra, ainsi qu'une valeur azotée PDI pour le MGH située autour de 82 g PDI/kg MS, soit + 5 % par rapport à la référence Inra 2018.

Un concentré d'énergie

Avec une valeur énergétique de 1,23 UFL ou 1,26 UFV/kg de MS, le maïs grain conservé humide est un concentré de très haute valeur nutritionnelle. Il concentre en effet la partie la plus dense en énergie de la plante. L'ensilage d'épis de maïs est un compromis entre l'ensilage plante entière et le grain humide en termes de rendement et de valeur nutritionnelle. La valeur énergétique élevée du MGH permet ainsi de densifier les rations en énergie des bovins pour ajuster les rations des animaux à hauts niveaux de production ou pour introduire des fourrages moins énergétiques (ensilage d'herbe, foin…) dans la ration.



L'intérêt du MGH, c'est qu'il concentre la partie la plus dense en énergie de la plante.

ARVALIS

Chronique ovine

Des graminées en dérobée pour l'été

Ces graminées constituent une solution d'alimentation d'appoint intéressante.

Trois espèces de graminées peuvent être semées en dérobées de mai à début juin : le sorgho fourrager multicoupe, le millet perlé fourrager et le moha fourrager.

Sous réserve de disposer de suffisamment d'eau pour démarrer, elles constituent un appoint pour l'été à pâturer ou pour faire des stocks. Économiquement, ces plantes sont surtout intéressantes au pâturage. L'investissement est alors rentabilisé pour un rendement de 1 à 1,5 tonne de matière sèche par hectare. Par contre, il faut atteindre 3 à 5 tonnes par hectare pour rentabiliser une récolte en foin ou en enrubannage (1). Par exemple, une dérobée avec un tonnage de 5 tonnes de matière sèche par hectare revient à 96 € la tonne (1).

Un pâturage difficile à maîtriser

La valeur alimentaire de ces graminées chute très rapidement compte tenu de leur croissance rapide. Au stade épiaison, elle est équivalente à celle d'un foin de graminées au même stade, c'est-à-dire médiocre en azote avec 0,7 UF et 60 g de PDI par kg de matière sèche. Dans le cadre du projet Cap Protéines (en savoir plus sur cap-proteines.idele.fr), plusieurs plateformes d'essais viennent d'être semées, dont une au Ciirpo sur le site expérimental du Mourier.

Les rendements et valeurs alimentaires de différentes espèces et variétés vont ainsi être précisés.

Par ailleurs, compte tenu de leur rapide pousse avec la chaleur, la valorisation en pâturage est souvent délicate et nécessite une fauche en complément dès que les plantes commencent à épier.

De plus, le sorgho contenant de l'acide cyanhydrique lorsqu'il est jeune, il est fortement conseillé de le pâturer à partir d'une hauteur de 60 cm (40 cm pour le sudangrass). Pour en savoir plus sur les dérobées, vous pouvez consulter la fiche Ciirpo « les dérobées et les ovins : espèces à privilégier et modes d'utilisation » sur ciirpo.idele.fr et www.inn-ovin.fr.

(1) Source : Chambre d'agriculture du Gers

ÉQUIPE TECHNIQUE OVINE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ ET LAURENCE SAGOT (INSTITUT DE L'ÉLEVAGE/CIIRPO)



Ciirpo

En enrubannage, les tiges représentent une part non négligeable du fourrage.

Évènement

Les Culturales marquent le retour des grands rendez-vous agricoles

Arvalis, l'institut du végétal, organise sur le site de Terralab à Béthény, près de Reims (Marne), la quinzième édition des Culturales les 15,16 et 17 juin prochains.



Les Culturales s'étaient déjà tenues à Bétheny, dans la Marne, en 2017.



Les Culturales sont le principal rendez-vous dédié aux grandes cultures.

« *Des temps forts jalonneront les trois jours du salon. Ils permettront aux visiteurs de faire le plein d'informations pour produire des grains ou de la biomasse en conciliant performance économique, adaptation aux marchés (humains, animaux, non alimentaire) et environnement* », expliquent les organisateurs de l'événement. *«L'ADN des Culturales, c'est l'innovation»*, s'est réjouie Anne-Claire Vial, présidente d'Arvalis. *«Des avant-premières seront donc présentées, chez Arvalis comme chez nos 28 partenaires et les 300 exposants qui ont répondu présents»*.

Parmi ces partenaires, citons la région Grand Est, Intercéréales et la Chambre régionale d'agriculture de la région Grand Est. *«Nous sommes ravis d'accueillir les Culturales dans la Région Grand Est et de construire, avec Arvalis et tout l'écosystème agricole régional, une intelligence réellement collective»*, a déclaré Maximin Charpentier, président de la Chambre régionale d'agriculture.

Pôle technique et ateliers

Sur ce salon de plein champ, une pléthore d'innovations sera présentée aux visiteurs. Les exposants et les partenaires répartis en six pôles techniques animeront 45 ateliers. Et pour pouvoir s'identifier aux thèmes traités, les intitulés de ces pôles s'adressent directement à eux.

Par exemple, le pôle 4 s'intitule *«J'améliore la fertilité de mon sol»*. Des exposants et des partenaires y animeront dix ateliers axés sur la fertilité du sol.

Ils porteront par exemple sur la *«Destruction des couverts sans glyphosate»* ou sur les moyens à mettre en œuvre pour *«Tirer parti des couverts végétaux»*. *La toute récente méthode du «Label bas carbone grandes cultures»* sera aussi dévoilée dans l'atelier *«Stocker du carbone»*.

Les cinq autres pôles et les trente-cinq autres ateliers sont organisés sur le même modèle. Ils portent sur l'agriculture de précision et les outils numériques, la méthanisation, l'itinéraire technique pour valoriser ma production, la protection des cultures avec moins de produits phytopharmaceutiques conventionnels et la production en agriculture biologique.

Règles sanitaires

Pour animer ces Culturales, un plateau télé proposera une grille de programmes variés : documentaires, témoignages, duplex, tables rondes, etc.

Il valorisera aussi les innovations techniques du salon de manière ludique. Toujours au cours des trois journées des Culturales, les prix du concours des courts métrages *«Clap de champs»*, dédié à la créativité dans la communication technique agricole, seront remis aux lauréats.

Ils récompenseront les étudiants de l'enseignement agricole qui ont réalisé les meilleurs films dans la catégorie *«Innovation»* ou *«Mode d'emploi»*. *«Les Culturales seront l'occasion de rappeler aux décideurs que le temps de l'innovation et de son déploiement n'est pas forcément le temps des politiques ou des médias»*, défend Jean-François Loiseau président d'Intercéréales.

Ce sera surtout le premier événement professionnel *«grand public»* ouvert depuis l'émergence de la crise sanitaire de la Covid 19 en mars 2020. Aussi, les règles sanitaires (distanciation sociale, ports des masques etc.) seront scrupuleusement respectées. *«Les inscriptions se feront obligatoirement en amont du salon de manière à limiter les regroupements à l'accueil»*, précisent les organisateurs.

Étendu sur 20 hectares, le site de l'exposition offre suffisamment d'espace pour rendre ces mesures supportables.

ACTUAGRI

visiteurs@lesculturales.com

Innovation

Elevage : un seul équipement pour pailler et distribuer les aliments

L'entreprise landaise Dussau Distribution a présenté son nouveau concept de distribution baptisé Cœur Eco Paille. Une innovation qui permet de faciliter la distribution au sens large en bergerie et plus globalement en atelier de ruminants.

Acteur majeur des solutions d'automatisation de paillage en ateliers avicoles, Dussau Distribution élargit son champ d'action avec des équipements spécifiquement adaptés aux élevages de petits et grands ruminants. L'objectif ? Réduire la pénibilité des tâches de l'éleveur face à la pénurie de main d'œuvre, en proposant des équipements qui automatisent à la fois manutention, transfert, dosage, mélange et distribution. Christian Dussau, fondateur et dirigeant de l'entreprise basée près de Mont-de-Marsan, explique : *« Si le segment de l'aviculture représente bien notre marché historique, la forte demande chez les éleveurs de petits ruminants nous a poussés à mettre au point, avec notre bureau d'étude Inateco, le Cœur Eco Paille, solution multifonctions dédiée aux bergeries. »* Unique en son genre et protégé par de nombreux brevets, Cœur Eco Paille est un équipement multifonctions polyvalent. « *Il s'agit d'une innovation de rupture qui permet d'apporter au plus près des animaux quasiment tous les pondéreux distribués en bergerie : Cœur Eco Paille reçoit la matière, qu'il s'agisse de litière, de fourrages, de mélanges d'aliments, d'ensilage, ou d'enrubanné… il la fait cheminer via un circuit précis, lui applique une force qui permet à la matière de monter en pression et d'obtenir un débit de sortie élevé via des tuyaux de transport. Un peu à la manière d'un cœur qui propulse le sang via le système artériel pour alimenter tous les organes »*, précise Marie-Dominique Bernadet, responsable de la veille technologique et RSE.

Aspiration des refus alimentaires

Soulignons qu'il s'agit d'une solution évolutive, puisque l'éleveur peut s'équiper petit à petit, en ajoutant différents modules, les uns après les autres. La nouveauté se rapporte au fait que, outre sa fonction historique de paillage, le Cœur Eco Paille autorise aussi la distribution de tous types d'aliments, même humides : foin, ensilage de maïs ou d'herbe, enrubanné, mais aussi concentrés, liquides, aliments, céréales… le tout en silence. La nouvelle solution Dussau recevra également en option la fonction d'aspiration des refus alimentaires, qui est fortement demandée par les éleveurs de ruminants. Le réseau de tuyaux souples qui achemine la matière peut être soit enterré soit aérien. Cœur Eco Paille s'adapte ainsi, sans aménagements, à toutes les configurations d'exploitations, quel que soit le nombre de bâtiments, leur ancienneté ou encore le dénivelé. L'installation de la solution est réalisée dans le respect des règles de biosécurité et du bien-être animal : aucune ouverture de porte n'est nécessaire, on ne déplore aucune émission de gaz d'échappement, ni nuisance sonore, ni poussière. Cerise sur le gâteau, la mise en œuvre de Cœur Eco Paille est simple et intuitive, au moyen d'une télécommande. Notons enfin que l'équipement est fait pour durer, la solution étant garantie 20 ans.



(Crédit Dussau).

L'entreprise Dussau apporte une solution polyvalente permettant du paillage, mais aussi de la distribution alimentaire.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ

Loisirs

France Passion promeut les étapes agricoles pour les camping-caristes

Enrichi de 200 nouvelles étapes, le nouveau Guide des Etapes France Passion et son appli, destinés aux vacanciers utilisateurs de camping-cars, sont arrivés. Pour le prix d'une ou deux nuits au camping, ils permettent d'accéder à 2 060 étapes dans tous les terroirs de France, chez 1000 fermiers, 800 vignerons, 250 fermes-auberges et artisans.

Au-delà de passer la nuit sur un lieu sympathique, les étapes du guide France Passion sont autant d'occasions de rencontres avec les producteurs des terroirs et de découvertes de produits locaux uniques en circuit court. C'est le moyen d'être solidaires avec un monde agricole et rural bousculé par le contexte sanitaire... Depuis 29 ans, France Passion organise l'accueil des camping-cars en milieu rural. Les camping-caristes munis du Guide en cours de validité sont accueillis gratuitement toute l'année chez des fermiers, vignerons et artisans pour 24 heures d'étape, sans réservation. Les invités s'engagent à respecter les règles d'or de l'accueil : voyager en camping-car autonome, se présenter, laisser le site propre, signaler son départ, savoir dire bonjour et merci. La 29e édition du Guide des étapes France Passion rassemble plus de 2 060 étapes dans 91 départements !
Le guide est enrichi et mis à jour chaque année. Il est en vente par correspondance et chez les concessionnaires partenaires. Il existe en versions française et multilingue (Anglais, Allemand, Néerlandais, Espagnol et Italien)



Le nouveau Guide des étapes France Passion peut-être commandé sur le site internet de la structure qui met en relation des camping-caristes et des agriculteurs disposés à les accueillir.

Baromètre du tourisme en camping-car

Camping-Car Park, réseau européen des aires d'étape pour camping-cars, a présenté son « Baromètre du tourisme en camping-car au cours de la saison estivale », une photographie représentative des intentions des 500 000 propriétaires de camping-cars français pour leurs vacances post-confinement au cours de l'été 2021. Cet été, 98 % des camping-caristes annoncent vouloir passer leurs vacances en France. Ils citent trois raisons principales : les restrictions de voyages à l'étranger (30%), la fidélité à la destination (27 %) et la volonté de soutenir les commerçants et l'économie française (24 %). Au palmarès des régions françaises la Bourgogne-Franche-Comté s'annonce comme la 9ème destination des camping-caristes avec 4 % des intentions de vacances, derrière la Bretagne (19,3 %), la Nouvelle-Aquitaine (19 %), l'Occitanie (15,5 %), l'Auvergne-Rhône-Alpes (12 %), et les Pays de la Loire (6,3 %). La Bourgogne-Franche-Comté, devrait bénéficier de 867 000 nuitées. Les camping-caristes affichent leur préférence pour le Jura (35 %), puis le Doubs (17 %), la Côte-d'Or (13 %) et la Saône-et-Loire (10 %). Les camping-caristes partiront majoritairement plus de 4 semaines cet été. Ils privilégient les balades en vélo (36 %) et les randonnées, (33 %). Viennent ensuite les baignades en mer, piscine et rivière (28 %) et les visites des villes et villages (22 %).

Le Jura, le Doubs et la Côte-d'Or sur le podium des intentions de visite



Le Jura, le Doubs et la Côte-d'Or figurent parmi les départements les plus ciblés par les camping-caristes cet été en Bourgogne Franche-Comté.

Bovins

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **25/05/2021**

Effectif global: 792 - Taux de vente: 92%

Effectif total: 342 - Taux de vente: 90%

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	U	350-400	2,68 €	2,74 €	2,71 €	=
			400-450	2,671 €	2,86 €	2,81 €	+0,03
		R	350-400	2,40 €	2,65 €	2,62 €	+0,02
	F	U	250-3500	2,91 €	2,96 €	2,93 €	-
			300-350	2,73 €	2,84 €	2,79 €	=
		R	250-300	2,64 €	2,74 €	2,727 €	+0,35
			300-350	2,61 €	2,74 €	2,71 €	-0,05

Broutards : Peu d'offre et cours fermes en bons laitons.

Laitonnes : forte demande, vente totale et rapide.

Effectif total: 195 - Taux de vente: 95%

			ÂGE	BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)			
	M	U	300 - 350	2,64 €	2,75 €	2,68 €	-
			350 - 400	2,62 €	2,83 €	2,66 €	+0,02
			400 - 450	2,69 €	2,80 €	2,73 €	+0,04
			450 - 500	2,59 €	2,75 €	2,66 €	+0,10
	F	U	300 - 350	2,75 €	2,79 €	2,76 €	-0,03
			350 - 400	2,64 €	2,72 €	2,68 €	+0,01
		R	350 - 400	2,51 €	2,74 €	2,61 €	-

TAURILLONS : Demande active et légère augmentation dans tous les lots herbés. Le tri est plus sévère dans les derniers lots de stabulation et le placement devient quasi impossible dans les animaux médiocres, passés d'âge et non vaccinés.

Génisses : Forte demande, vente totale.

Effectif total: 255 - Taux de vente: 92%

			ÂGE	BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)			
	M	U	+ 500 kg	1,85 €	1,89 €	1,87 €	-0,01
	F	U	- 5 ans	2,00 €	2,59 €	2,22 €	+0,08
			5 à 10 ans	1,90 €	2,38 €	2,11 €	+0,02
			+ 10 ans	1,87 €	2,18 €	1,94€	+0,05
		R	- 5 ans	1,32 €	2,15 €	1,84 €	=
			5 à 10 ans	1,47 €	2,08 €	1,85 €	+0,02
			+ 10 ans	1,67 €	1,90 €	1,77 €	+0,015
		E	24 à 36 mois	2,62 €	3,33 €	2,88 €	-0,07
		U	24 à 36 mois	2,14 €	2,53 €	2,35 €	+0,06
		R	24 à 36 mois	1,71 €	2,14 €	1,90 €	+0,03

TAUREAUX

Taurillons : Demande active et légère augmentation dans tous les lots herbés. Le tri est plus sévère dans les derniers lots de stabulation et le placement devient quasi impossible dans les animaux médiocres, passés d'âge et non vaccinés.

VACHES CHAROLAISES

Génisses : Forte demande, vente totale.

Tendances des Marchés aux Bestiaux

Semaine 20 – du 17 au 23 mai 2021

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

SYNTHESE GENERALE

Broutard(e)s : Les volumes sont modérés et de saison mais l'ambiance commerciale et la demande sont soutenues permettant de valoriser les animaux à des tarifs attractifs. Les animaux plus lourds et de qualité sont prisés. Le bétail non vacciné et de qualité médiocre trouve de plus en plus difficilement preneur avec des cours en baisse. En femelles, l'activité garde son dynamisme à des cours facilement reconduits.

Gros bovins maigres : Les apports reprennent de la qualité cette semaine et le commerce en est conforté : les transactions s'effectuent rapidement à des tarifs fermes à haussiers. Les sujets trop loin de la finition ont du mal à trouver preneur tandis que les jeunes vaches avec de l'état ou bien les sujets herbés indemnes d'IBR sont toujours recherchés.

Boucherie : En femelles, l'offre modérée fait face à une demande normale : les cours sont facilement reconduits et le commerce fluide. Le commerce en réformes laitières est stable également avec des cours maintenus voire en légère hausse.
Veaux : Tout comme la semaine dernière, l'ambiance commerciale est bonne cette semaine : la vente est active et on enregistre une légère hausse en races laitières, croisés et races allaitantes. Les limousins accusent toujours une baisse de cours en revanche. En veaux gras, les achats demeurent prudents à des cours difficilement reconduits.

Ovins : En agneaux, l'offre reste de bonne qualité mais les tarifs sont revus à la baisse après plusieurs semaines d'activité très intense et de cours élevés. En agnelets, l'offre s'élargit et les cours restent stables. En brebis, Les sorties sont plus importantes. La présentation est plus hétérogène mais les besoins restent réguliers et les tarifs se maintiennent.

Sicagemac (prix au kg vif) Marché de Corbigny du 25/05/2021

Bovins : 128
A titre indicatif cours de la semaine dernière.

Taurillons d'herbe :	**(390 - 555 kg)**	**1020 - 1280**	**2,31 - 2,64**
Laitonnes :	**(340 - 400 kg)**	**900 - 1010**	**2,52 - 2,73**
Génisses 24-36 mois :	**(470 - 640 kg)**	**950 - 1350**	**1,99 - 2,54**
Taureaux :	**(890 - 1135 kg)**	**1480 - 2200**	**1,67 - 1,94**
Vaches légères :	**910 - 1240**		
Vaches entre deux :	**1260 - 1410**		
Vaches lourdes :	**1490 - 2230**		

Bonne demande en mâles et femelles d'export herbés à des tarifs facilement maintenus. Vente toujours active en vaches herbées et qualifiées IBR, demande plus sélective en sujets de stabulation et non qualifiés IBR.
Bovins gras : 12. Ovins : 177
Prochains marchés :Bovins le lundi 31 mai et ovins le lundi 7 juin 2021 aux horaires habituels.

24 MAI 2021 — TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : Stabilité des cours, avec une nouvelle semaine de 4 jours.

Bovins maigres : L'offre reste limitée et la demande active. Les cours sont facilement reconduits.

POLITIQUES

Parmi les annonces du Ministre de l'Agriculture devant les organisations agricoles vendredi dernier, a été confirmé le transfert d'une partie de l'enveloppe couplée vers le couplage pour les protéines végétales. Il a également acté la fusion des aides ABA et ABL en une aide couplée à l'UGB bovine, sans que les conditions d'accès et les critères de répartition ou les montants ne soient encore élaborés. Le travail se poursuit donc au sein de la FNB afin de limiter le plus possible la réduction de l'enveloppe allaitante !

ENVIRONNEMENT

Selon le ministère de la Transition écologique, l'été 2021 pourrait être aussi sec que les précédents, 80 départements (à l'exception de l'Ile-de-France et des Hauts-de-France) pourraient ainsi être concernés par un risque de sécheresse.
Alors que les sécheresses se répètent dans beaucoup de zones d'élevage, cette nouvelle alerte montre une fois de plus que l'élevage doit être totalement considéré dans l'élaboration du nouveau dispositif de gestion des risques climatiques, dont les travaux se poursuivront avec le 'Varenne de l'eau' annoncé par le Ministre dans les prochains mois.

DEPLOIEMENT DU PLAN FILIERE VIANDE BOVINE

A date, c'est toujours une et une unique attestation de contrat entre opérateurs qui est jugée totalement conforme à l'accord interprofessionnel Label Rouge du 22 mai 2019, reçue par Interbev. 11 autres attestations sont en cours de mise en conformité et devraient donc être jugées conformes d'ici peu … La contractualisation des volumes Label Rouge avance trop faiblement, 2 ans après la mise en place de l'accord!

Il est urgent que le reste des volumes passe sous un contrat conforme, il en est de la responsabilité de chaque acteur de la filière !

FOCUS

Alors que l'UE importe chaque année 300.000 tonnes de viande bovine, la Fondation Nicolas Hulot et Interbev militent pour un nouveau règlement imposant à ces importations les standards de production européens via le concept de « clauses-miroirs ». Dans ce cadre, pour sensibiliser la Commission européenne à ce sujet, Interbev réalisera un événement début 2022 à Bruxelles, dans le cadre de la Présidence de la France à l'UE durant cette période. Cet événement sera ouvert à la presse, et sera à relayer au maximum par le réseau !

EN REGION

Les rencontres Made IN Viande ont été lancées ce lundi et dureront jusqu'au 31 mai. Elles permettent au grand public d'aller à la rencontre de plus de 600 professionnels de la filière sur la semaine à venir et d'échanger sur les pratiques, de répondre aux questions et, éventuellement, de susciter de nouvelles vocations … Les éleveurs bovins viande ont bien entendu répondu présent à cet événement. Pour trouver une rencontre dans son département : https://www.la-viande.fr/made-in-viande

FAIT DE LA SEMAINE

Le Ministre de l'Agriculture a présenté les grands équilibres budgétaires pour la prochaine PAC. La poursuite de la convergence sera lente, atteignant 85% en fin de période, le taux d'éco-régime pourrait être de 25%, et l'installation bénéficiera de 1,5% du 1er pilier. Les programmes opérationnels sont crédités de 0,5% pour le secteur protéines végétales. Le taux de couplage est prévu à 15%, sous réserve des décisions UE, et la réforme à l'UGB est confirmée. L'enveloppe ICHN sera maintenue à son niveau actuel.

CHIFFRE DE LA SEMAINE

+4%

C'est l'augmentation de consommation de viande bovine française (VBF) sur le 1er trimestre 2021, comparé au 1er trimestre 2020. Ce début d'année 2021 confirme donc les tendances positives sur le marché de la viande bovine : bonne consommation de VBF, dynamisme dans les achats de viande hachée fraiche et surgelée ! Arrêtons donc les infox qui circulent sur le terrain !

Matériel

Tracteur

01 - Achète tracteur en panne avec problème mécanique ou pour pièce toute marque tout état.
✆ **07 49 88 65 13**

21 - Recherche Massey Ferguson petit gris (1801)
✆ **06 10 19 22 29**

38 - Vends tracteur Fiat 580 DT fourche av 4RM 1979, 9755 heures benne 3points fendeuse 13T pneus neuf av ar 35 pourcent us cabine 14800euros TTC.
✆ **06 25 78 60 13**

38 - Vends moteur Ford 7910 à revoir, Moteur Perkins à 4.107, Tracteur Ford 4000 4x4, Moteur neuf TBE.
✆ **06 75 04 60 70**

42 - Vends tracteur Renault 86 - très bon état - an 72 - 9000 h - cherche Border adulte pour troupeau
✆ **07 86 23 57 02**

71 - Vends tracteur Valtra T120, année 2006, 4.490 h, relevage avant, bon état.
✆ **06 77 42 16 35**

Travail du sol

01 - Vends herse à terre Quivogne en TBE 3m90 repliage par ressort ; 2 grandes herses Millieu 2 petites ext. 550 euros HT ; TVA rec.
✆ **06 70 70 86 11**

51 - Vends amendement organique 100 % lisier de porc, sec, composte, belle qualité, homogène, dose 11 19 07 NPK KG T produit brut 26 Đ/T (1908)
✆ **06 88 39 18 02**

26 - Cause retraite vend herse rotative Kuhn HR 302 L 3m 1999 Rel. AR hydr. + packer Bon état.
✆ **06 63 68 73 22**

38 - Vends 2 pneus 18.4.38 occasion 50 pourcent usure et un gros palan à chaine.
✆ **06 37 77 89 90**

74 - Charrue Huard bisocs herse 3 parties, remorque 4 roues 2T, ensileuse herbe Tarrup 7m, 2 taupinières cerclées, super griffe à foin
✆ **06 15 97 98 84**

89 - Vends rouleaux packer 4 m., diam. 4.5 et 50, bon état, prix à débattre, 400 et 450 euros (2003)
✆ **06 75 23 87 61**

Récolte

01 - Vends moiss. batteuse Case Axial 1660 entièrement révisée moteur et hydraulique refait factures à l'appui coupe 5m cueilleur 6 rangs repliables Capello le tout bon état.
✆ **06 84 47 68 91**

01 - Vends char 4m 3 essieux 4T ; poste à souder ; scie circulaire 60 C prise de force ; essieu complet.
✆ **04 74 51 51 33**

26 - Vends vendangeuse Alma Selecta en bon état, servie 15Ha par an.
✆ **06 83 00 65 05**

69 - Vends autochargeuse Deutz à couteaux, très bon état, tjs remisée à l'abris, utilisée 5ha/an, année1988, PTAC 4t;
✆ **06 12 65 04 29**

69 - Vends presse moyenne densité New Holland 270R avec groupeur - Faucheuse rotative Someca K39-4 - Pirouette Kuhn 2 toupies.
✆ **06 71 56 09 58**

71 - Vends presses bottes rondes John Deere 570 et 545 bon état, 1,20 m sur 1,30 m, ficelle.
✆ **07 84 53 27 48**

74 - Vends retourneur d'andain idéal pour luzerne. TBE, herse, charrue tri, 1320 Varilarge Cultipaker.
✆ **04 50 62 15 08**

Traitement

07 - AV Ideal Super 400 canon hydraulique orientable turbine 800 pour vigne noyer châtaigne
✆ **06 24 80 71 60**

Divers

BÉTONS OU CAILLEBOTIS GLISSANTS ?
. RAINURAGE / SCARIFICATION BÉTON
. RAINURAGE CAILLEBOTIS
. RAINU'RAIL®
découpe de rainures pour racleurs auto.
Vermot
www.vermot-rainurage.com
N°Vert 0 800 77 01 85
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

01 - Vends tubes galvanisés long. 1m55 diam 45 mm idéal parc à moutons ou autres.
✆ **06 82 07 33 68**

01 - Vends presse BR Vicon année 2013 filets ficelles Isobus RV 4216, 11000 bottes ; machines allaitement veaux lait en poudre ; lot barrières inox ; broyeur mélangeur céréales ; cellules ; 2 roues avec jantes 420/85R24.
✆ **06 10 79 57 77**

01 - Vends salle de traite TPA 8 ; silo toile 3T ; différents cornadis 7 - 9 - 10 places barrières abreuvoirs tracteur Deutz 4.51, 2 RM.
✆ **07 88 45 32 66**

07 - Vends piquets en châtaignier fendus à la main 1,80 euros-1,80m 1,60 euros-1,60m
✆ **07 87 05 20 20**

21 - Recherche round baller 120 x 120, presse MD, cover-crop, - tracteur 4 RM (1902)
✆ **06 71 10 93 35**

21 - Recherche tracteurs, moissonneuses batteuses, presses, chariots élévateur, télescopiques, charrues, bennes, épandeurs et autres machines agricoles (2002)
✆ **06 30 11 59 25**

26 - Vends quadrisoc lègère + trisoc + monosem NG + Berthoud 12 m 800L vibro + vibrosem rotoculteur 3 m.
✆ **04 75 31 53 88**

38 - Vends cultivateur 9 dents, monte foin Samas, rotovator bon état.
✆ **06 49 98 71 09**

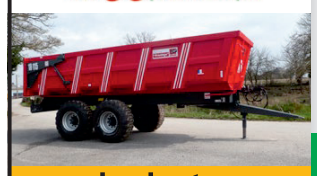
58 - Vends épandeur ensilage Maître, remorque 4 roues 4.50 m, panier Bugnot, charrue 3 socs Huard (2101)
✆ **06 61 84 65 79**

69 - Vends pirouette Kuhn 2 toupies Atomiseur Berthoud Fructair 1000 A2006 bon état.
✆ **06 73 29 63 39**

69 - Vends machine à plumer à disque canard volaille prof. marque Bayle 600 euros.
✆ **06 07 19 39 18**

69 - Vends canon Supe Airflo 600 l. - Etiqueteuse Ainos - Plus matériels divers
✆ **06 83 87 65 58**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

remorques Lambert Votre partenaire transport

Remorque Lambert
CU 62-18
Tandem 130 - Côtés H 1150
+ Rehausses H 550
21 500 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31
www.lambert-sa.com

71 - Vends cse ret., presse Feraboli sprinter 165, an. 2012, faneuse Stoll Z765 Pro, an. 2012, faucheuse Kuhn GMD 702, an. 2003, benne 3 points Desvoys.
✆ **06 82 43 38 47**

89 - Vends arroseur sur tracteur, débit 60 m3 à l'heure, 400 euros (2104)
✆ **03 86 53 02 45**

COPEAUX DE BOIS
PRIX DIRECT FABRICANT
• Qualité Extra
• 100% dépoussiérés
• Hyper-absorbants
BALLE PLASTIFIEE 17 KG
Livraison rapide dès 30 balles jusqu'au camion-complet de 1 368 balles
GRANDE OFFRE DÉSTOCKAGE jusqu'à 1,3 tonnes OFFERTES
02 35 90 54 17
06 11 19 83 42
Expert en litière animale

71 - Vends andaineur Kuhn 4101, 4 m, bon état, année 1996.
✆ **06 83 13 82 29**

Elevage

42 - Vends machine à traire Boumatic
✆ **06 51 86 21 18**

CABI Group
FABRICATION FRANÇAISE
CONTAINER DÉPLAÇABLE SUR PIEDS TÉLESCOPIQUES

www.cabi-group.fr
05 63 56 44 37

Véhicule

Utilitaire

21 - Vends pièces Lada essence pont ar. complet, 2 demi arbres de transfert, boîte av 2 ress suspension, 300 euros (2004)
✆ **06 83 48 37 29**

26 - Vends Kangoo frigo 2010 173 000km, froid négatif, TBE, entretien suivi,6800euros à débattre.
✆ **06 07 84 75 61**

Achat-Vente

Récolte

03 - Vends enrubannage bio blé méteil, graines chicorée fourragères échange contre fumier, transport assuré (1909)
✆ **06 03 80 08 26**

58 - Eleveur achète paille en andain, herbe, enlèvement rapide, paiement comptant (2102)
✆ **06 82 12 71 34**

Terrain

71 - Achète terrains à bâtir dans votre région, toutes surfaces (1308)
✆ **07 50 21 22 85**

Emploi

Offre

01 - Recherche repreneur pour élevage de volailles cause cessation d'activité région Montrevel en Bresse.
✆ **06 18 33 96 86**

42 - Exploitation laitière (robot, mélangeuse..) recherche salarié poste à responsabilités, motivé, pour conduite élevage, Montbrisonnais.
✆ **06 77 99 23 77**

58 - Ferme polyculture élevage Lormes cherche salarié temps pleine, CDI, autonome, sérieux, permis VL (1904)
✆ **06 87 31 57 31**

89 - Exploitation céréalière recherche chauffeur tracteur, MB pour travaux moisson du 28/06 au 17/07, logé (2103)
✆ **06 81 76 99 81**

Stage

42 - Exp. céréales 90 ha recherche stagiaire école, sérieux et sympathique à partir de juillet 2021.
✆ **06 43 08 85 01**



Saveurs
papier • internet




saveurs.agribourgogne.fr

Animaux

Bovin

01 - Vends broutards indem. IBR Charolais.
✆ **04 74 51 42 39 HR**

03 - Elevage Lena Olivier 03360 Urcay - Vends reproducteurs Limousins 16 à 24 mois HBL, fils de Hondo (RRVS) et Magistral (RJ) ; Vends génisses pleines vêlage fin octobre début novembre.
✆ **06 28 02 04 05**

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène vend 8 taureaux 2 ans, 30 mâles 15 mois. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies, facilités de vêlage, toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils de puis longtemps. (1401)
✆ **06 07 75 59 74 Jean-Luc - 06 67 58 18 03 Michel- 06 74 69 62 41 Bertrand**

21 - Vends taureau adulte 4 ans + veaux 16 mois, élevage charolais HBC. EARL Gabory Bruno 21460 Jeux les Bard (1910)
✆ **06 87 43 40 33**

42 - Vends taureaux Charolais 2 ans et 16/17 mois - HBC - élevage et viande - GAEC Cuisset Gacon - St Germain Lespinasse.
✆ **06 30 92 60 12 ou 06 71 45 80 59**

58 - Vends veaux reproducteurs charolais HBC, 1 génétiquement sans corne + 2 taureaux adultes HBC. GAEC Deboux (1702)
✆ **06 26 01 58 72 - 06 28 58 12 92**

58 - Elevage limousin Thoulé David vend taureau adulte HBC + 1 veau 15 mois de mère qualifiée (2006)
✆ **06 10 09 65 69**

70 - Vends mâles Parthenais Calme indemne IBR typé viande, vaches Parthenaises avec veaux.
✆ **06 80 73 11 79**

71 - Vends taureaux repro. charolais HBC 2 et 3 ans, hivernés au pré, TGS, indem IBR, T. bonne qualité, Dumont J.-P.
✆ **06 07 57 55 40**

71 - Vends cause cessation 15 bonnes génisses charolaises, garanties pleines de 4 à 5 mois, IBR A.
✆ **06 88 59 16 46**

71 - Vends taureaux HBC, jeunes et adultes hivernés au pré. GAEC Goulliard (1706)
✆ **06 74 09 49 89**

71 - Vends 30 VH charol. présumées gestantes suitées de veaux de 4 à 7 mois IBR A FCO 8 et 4.
✆ **06 28 28 75 47**

71 - Vends 2 taureaux charolais 3 ans, non inscrits, hivernés au pré, TGS, livraison possible.
✆ **06 75 75 59 80**

89 - Elevage HBC vend 50 mâles reproducteurs 2020 dont vêlage facile, TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils 89240 St André en Terre Plaine
✆ **06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71 - GAEC Cadoux**

Ovin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

Chien

42 - A retenir 4 chiots Beauceron non lof, nés le 06/04/2021, mère 250268731380792 - siret 409274677001
✆ **06 79 68 47 80**



PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

- ❒ Tracteurs
- ❒ Matériels de travail du sol
- ❒ Matériels de récolte
- ❒ Matériels de traitement
- ❒ Matériels arbo-viti
- ❒ Matériels de distribution
- ❒ Matériels d'épandage
- ❒ Matériels d'irrigation
- ❒ Matériels forestiers
- ❒ Matériels travaux publics
- ❒ Matériels de cave
- ❒ Matériels de manutention
- ❒ Matériels de station
- ❒ Matériels de taille
- ❒ Materiels agricoles divers
- ❒ Véhicules utilitaires
- ❒ Véhicules tourisme
- ❒ Ventes/achats de récoltes
- ❒ Cultures sous abris
- ❒ Plants/pépinières/Droits à produire
- ❒ Bâtiments professionnels
- ❒ Propriétés achat/ventes
- ❒ Terrains
- ❒ Locations agricoles
- ❒ Locations autres
- ❒ Offres d'emplois
- ❒ Demandes d'emplois
- ❒ Propositions commerciales
- ❒ Offres de service
- ❒ Mariage-rencontres
- ❒ Divers
- ❒ Animaux divers
- ❒ Bovins
- ❒ Caprins
- ❒ Ovins
- ❒ Porcins
- ❒ Equins
- ❒ Volailles/Lapins
- ❒ Chiens
- ❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

SUCCESSION

DECLARATION D'ACCEPTATION DE SUCCESSION A CONCURRENCE DE L'ACTIF NET

Par déclaration faite auprès du Tribunal judiciaire de DIJON, en date du 9 avril 2021, Mme Petcu Ilneana BORODI, née le 16 Décembre 1948 à Sighetu Marmatiei Maramures (Roumanie), résidante à BUZAU (120196), Tudor Vladimirescu (Roumanie) a déclaré accepter à concurrence de l'actif net, conformément aux articles 787 à 803 du Code civil, la succession de M. Mihai BORODI, né le 26 Septembre 1950 à Sighetu Marmatei (Roumanie), anciennement résidant à SAINT APOLLINAIRE (21850) - 3 rue de la Fleuriée, et décédé le 9 mai 2019 à Sighetu Maramatei (Roumanie). Élection de domicile est faite pour les oppositions au cabinet de Maître Thierry FIORESE, Avocat, dont le cabinet est sis à DIJON (21000) - 22 Boulevard de Brosses. Le dépôt de l'inventaire de la succession prévu par l'article 790 du Code civil, a été effectué le 21 mai 2021 auprès du Tribunal judiciaire de DIJON. Pour avis.

AL212130650

NOMINATION

ACS2

Société par actions simplifiée au capital de 23 000 euros Siège social : 14 Avenue de Stalingrad, 21000 DIJON 441 628 450 RCS DIJON Des décision de l'associé unique en date du 23/04/2021, il résulte que - Mr Michaël MAIRET, demeurant 13 rue de la Tannerie 21540 SOMBERNON a été nommé en qualité de Président en remplacement de Mr Arnaud BOURGOGNE, démissionnaire. - Mr Sébastien MERLIN, demeurant 10 rue de la Sariotte, 21540 SOMBERNON a été nommé en qualité de Directeur Général en remplacement de Mr Benoît BOURGOGNE, démissionnaire - l'objet social a été étendu aux activités de prestations de vidéo-surveillance et contrôle d'accès. POUR AVIS

AL212130481

SAS JUSTIN GIRARDIN

Société par actions simplifiée au capital de 15 000 euros Siège social : 13 rue de Narosse - 21590 SANTENAY 793 872 268 RCS DIJON Aux termes de délibérations en date du 15 mai 2021, l'assemblée générale des associes a nommé pour une durée indéterminée Madame Valérie GIRARDIN, demeurant 13 rue de Narosse - 21590 SANTENAY en qualité de Directeur Général. Pour avis

AL212130654

TRANSFERT DE SIÈGE

EARL APIDAE

Au capital de 8 900 €
Siège social : 2 B Rue Aimé Césaire
21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR
RCS DIJON 839 960 614

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 10/05/2021 le siège social a été transféré 2B Rue Vignot 21350 THOREY SOUS CHARNY à compter du 31/05/2021. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Ancienne mention Siège social : 2B Rue Aimé Césaire 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR Nouvelle mention Siège social : 2B Rue Vignot 21350 THOREY SOUS CHARNY Mention sera faite au RCS DIJON.

AL212130539

DUFOUR

EARL au capital de 247 000 €
siège social : 11, Rue Banet, 21410 AGEY
751 786 948 RCS DIJON

AGE du 23/04/2021 : transfert du siège social à Chemin des Chaumes, 21410 AGEY.
Pour avis

AL212130543

CUMA VAL M.O.

N° d'agrément : 21/99/652
RCS Dijon 424 771 517

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la CUMA VAL M.O. à 21500 SENAILLY réunie le 05/03/2021 a décidé :
- de mettre en conformité ses statuts avec l'arrêté du 20 février 2020,
- de transférer son Siège social de Mairie de Senailly - 21500 SENAILLY à FERME DU LYCÉE AGRICOLE DE QUETIGNY - PLOMBIERES-LES-DIJON, 3 Route de Varanges, 21110 TART-LE-BAS.

Le Président.

AL212130618

LES MOTS BLEUS

Par AGE du 01/04/2021, les associés de la société LES MOTS BLEUS, SARL au capital de 24 000 euros, RCS DIJON 482 421 229, Siège social 2 rue des Grandes Varennes 21121 AHUY, ont décidé de transférer le siège social au 1 A rue Ernest Chaput 21000 DIJON, à compter du 01/04/2021. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour avis – La Gérance

AL212130621

SC LORION

Transfert de siège social

Dénomination : SC LORION. Forme : SC. Capital social : 300000 euros. Siège social: 36 CLOS DE L'EGLISE, 21370 VELARS SUR OUCHE. 751388067 RCS de Dijon. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 20 mai 2021, les associés ont décidé, à compter du 6 mai 2021, de transférer le siège social à 2 Clos Pingat, 21370 Velars sur Ouche. Mention sera portée au RCS de Dijon.

AL212130635

OCTUP

SASU au capital de 1000 €
Siège social : 31 C rue de la Fraternité
90000 BELFORT
RCS BELFORT 885277103

Par décision de l'associé Unique du 20/05/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 7 B rue du Chapeau Rouge 21000 DIJON à compter du 20/05/2021 Présidence : M SALAÜN Nicolas demeurant 31 C rue de la Fraternité 90000 BELFORT. Radiation au RCS de BELFORT et immatriculation au RCS de DIJON.

AL212130637

MODIFICATION DE CAPITAL

BMT

Société civile
au capital de 3 263 000 €
Siège social : Ferme de la Souche -
21150 MARIGNY LE CAHOUET
850 916 974 RCS DIJON

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 11/05/2021, la collectivité des associés a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 2 000 € pour le porter de 3 263 000 € à 3 265 000 € par apport en nature et création de 2 parts sociales nouvelles de 1 000 € chacune et de modifier corrélativement les articles 6 et 7 des statuts.
Pour avis – La Gérance

AL212130645

MODIFICATION DE STATUTS

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

L'ABSINTHERIE
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social :
68, rue Jean-Jacques Rousseau
21000 DIJON
843 748 948 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 29/03/2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de distillation de produits agricoles en vue de la fabrication de boissons alcoolisées destinées à la vente directe au consommateur et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. Pour avis-La Gérance

AL212130366

HIAGGER

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 3, rue Gueneau
21460 COURCELLES-FREMOY
830 097 846 RCS DIJON

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL
Aux termes d'une décision en date du 15/03/2021, l'associée unique a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de valorisation et commercialisation de chevaux et de modifier en conséquence l'article 6 des statuts.
POUR AVIS. Le Président

AL212130622

F.T.A.M.

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 8 000.00 €
Siège social
AIRE DU CREUX MOREAU
AUTOROUTE A6
21360 BLIGNY SUR OUCHE
797 583 077 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 14 Mai 2021, l'assemblée générale ordinaire décide :
- de nommer un troisième cogérant en la personne de Monsieur Dominik KULISIC, non associé, demeurant 10 ruelle Flairon à 89420 SAINTE MAGNANCE, à compter de ce jour, pour une durée indéterminée.

Aux termes d'une délibération en date du 14 Mai 2021, l'assemblée générale extraordinaire, décide :
- de modifier la dénomination de la société qui devient : A.D.F. INVESTISSEMENTS

L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence ;
- de modifier l'objet social de la société:

« - la propriété, l'acquisition par voie d'achat, apport ou autrement, l'administration, la gestion et la cession de participations, dans toutes sociétés civiles, commerciales ou immobilières, en France et à l'étranger ; la fourniture de prestations notamment comptables, administratives, dans le domaine des ressources humaines, commerciales, financières ou autres tant aux sociétés de son groupe ; toutes opérations de trésorerie avec les sociétés ayant avec elle directement ou indirectement des liens de capital ; la propriété, l'acquisition, la cession de tous immeubles bâtis ou non bâtis, l'administration, l'exploitation par bail, location ou autrement de ces immeubles ; généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes ou de nature à favoriser le développement de son patrimoine social. »

L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence ;
- de transférer le siège social de AUTOROUTE A6 – AIRE DE CREUX MOREAU – 21360 BLIGNY SUR-OUCHE à 7 Grande Rue – 21390 DOMPIERRE EN MORVAN, et ce à compter de ce jour.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence ;
- d'augmenter le capital social de 4.000 € pour le porter à 12.000 €, par compensation avec une créance, certaine, liquide et exigible détenue à l'encontre de la société et création de 400 parts sociales nouvelles de 10 € de valeur nominale, numérotées de 801 à 1.200.

Les articles 7.1 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.

AL212130636

MATSO

Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 15 Route d'Auxonne
21470 BRAZEY EN PLAINE
RCS DIJON 814 694 014

Aux termes d'un procès-verbal en date du 10 mai 2021 l'associé unique a décidé de ne pas renouveler les mandats venus à expiration de la société RENART GUION ET ASSOCIES, Commissaire aux Comptes titulaire et de Madame Aurélie TRUCY, Commissaire aux Comptes suppléant et de ne pas procéder à leur remplacement.
POUR AVIS
Le Président

AL212130628

QUALITEXPRESS

Société à responsabilité limitée
au capital de 4 900 €
Siège social : 6 route de Pommard
21200 Beaune
451.471.106 RCS DIJON

L'assemblée générale extraordinaire du 12 mai 2021, a décidé d'étendre, à compter du même jour, l'objet social à l'activité de : commissionnaire de transport.
En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :
Ancienne mention : La Société a pour objet : Les transports routiers, nationaux et internationaux de marchandises, Location de véhicules automobiles de transports de marchandises, La participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher aux activités ci-dessus, notamment par voie de création de Sociétés nouvelles, d'apports, de commandite, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou autrement, Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement aux activités ci-dessus énumérées ou tout autre objet similaire ou connexe, de la manière la plus étendue.
Nouvelle mention : La Société a pour objet: Les transports routiers, nationaux et internationaux de marchandises, Location de véhicules automobiles de transports de marchandises, L'activité de commissionnaire de transport, La participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher aux activités ci-dessus, notamment par voie de création de Sociétés nouvelles, d'apports, de commandite, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou autrement, Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement aux activités ci-dessus énumérées ou tout autre objet similaire ou connexe, de la manière la plus étendue.
RCS DIJON

AL212130632

GFR DE LA PETITE FORET

Groupement Foncier Rural
Au capital de 436 000 €
Siège social
rue du Château – 21120 TIL-CHATEL
444 810 667 RCS DIJON

Aux termes de délibérations en date du 11/05/2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a :
- constaté le décès M. Claude GIRARD, cogérant, survenu le 25/01/2021 et décidé de ne pas procéder à son remplacement.
-décidé de transférer le siège social au « 31 rue de la Barrière – 21120 TIL-CHATEL », à compter rétroactivement du 25/01/2021.

A compter rétroactivement du 25/01/2021, le siège social :
— qui était situé : rue du Château – 21120 TIL-CHATEL
— est désormais situé : 31 rue de la Barrière – 21120 TIL-CHATEL

Pour avis - Le Gérant.

AL212130639

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 21/05/2021

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

ESSEY: Pré - Classification d'urbanisme Zone A du PLU
82 a 39 ca
- Les maillies: WA-2

ALOXE-CORTON: Vigne AOC ALOXE CORTON Village - Classification d'urbanisme : RNU - Objectif : Maintien de l'exploitant
11 a 88 ca
- Les crapousuets: K-17

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature **par écrit au plus tard le 14/06/2021** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 03 80 78 99 89 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL212130651

SARL BREDELLE DEBARDAGE

Modification objet social

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros Siège social : 21500 FRESNES 809 069 867 RCS DIJON Aux termes d'une délibération en date du 11 mai 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de modifier l'objet social et de le remplacer par les activités suivantes : Prise de participation dans toutes sociétés et personnes morales ; Prestations de services administratives, de gestion, techniques et commerciales et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. Lors de cette même assemblée, il a été décidé de remplacer à compter du 11 mai 2021 la dénomination sociale «SARL BREDELLE DEBARDAGE» par «SARL BREDELLE» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

AL212130641

B.P. 90281
71107 CHALON SUR SAONE CEDEX

EGAL

SC au capital de 6.791.477 euros
Siège social :
1 C Rue de la Bouzaize - L'Oseraie
21200 COMBERTAULT
820 559 763 RCS DIJON

L'assemblée du 4.05.2021 a décidé de : - modifier l'objet social qui devient : « La société a pour objet, la prise de participation au capital de toutes sociétés existantes ou nouvelles et la gestion de ces participations, l'acquisition et la gestion des valeurs mobilières et autres titres de placement, l'acquisition, l'exploitation par bail ou autrement et la cession éventuelle de tous immeubles, biens et droits immobiliers, l'acquisition, l'exploitation et la cession éventuelle de tout actif et de modifier l'article 3 des statuts ; - transformer la Société en Société par actions simplifiée Les fonctions du gérant ont pris fin, la direction et la représentation de la société étant désormais assurées par un président, M. Gabriel PICARD , 1 C rue de la Bouzaize - L'Oseraie – 21200 COMBERTAULT.

Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix. Toutes transmissions d'actions sauf entre associés sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Les autres mentions publiées demeurent inchangées.

Par acte du 6.05.2021, Mme Emmanuelle PICARD, 1 C Rue de la Bouzaize – L'Oseraie – 21200 COMBERTAULT, a été nommée Directeur Général.

Le Président

AL212130646

B.P. 90281
71107 CHALON SUR SAONE CEFEX

SOCIETE CIVILE ENJOY

SC au capital de 5.746.357 euros
Siège social :
1 C Rue de la Bouzaize – L'Oseraie
21200 COMBERTAULT
817 625 684 RCS DIJON

L'assemblée du 4.05.2021 a décidé de transformer la Société en Société par actions simplifiée. Les fonctions du gérant ont pris fin, la direction et la représentation de la société étant désormais assurées par un président, M. Gabriel PICARD demeurant à 1 C rue de la Bouzaize – L'Oseraie - 21200 COMBERTAULT et de modifier la dénomination qui devient ENJOY. Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix. Toutes transmissions d'actions sauf entre associés sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Les autres mentions publiées demeurent inchangées.

Par acte du 6.05.2021, Mme Emmanuelle PICARD, 1 C Rue de la Bouzaize – L'Oseraie – 21200 COMBERTAULT, a été nommée Directeur Général.

Le Président

AL212130647

AMTB

Groupement Foncier Agricole
au capital de 3 000,00 euros
Siège social : Ferme de la Souche
21150 MARIGNY LE CAHOUET
851 363 382 RCS DIJON

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 11 mai 2021, la collectivité des associés a décidé la transformation du GFA en Société Civile Immobilière (SCI) au 11 mai 2021, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. L'objet de la Société a été préalablement modifié et devient désormais : « L'acquisition, la construction, l'administration, la gestion par location ou autrement et la vente de tous immeubles et biens immobiliers ainsi que toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser sa réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil ». Sa dénomination sociale, son siège social et sa durée ne sont pas modifiés. Le capital social reste fixé à 3 000 euros, divisé en 30 parts sociales de 100 euros chacune. La Gérance reste assurée par M. Michel BROT et Mme Agnès BROT, déjà gérants. Pour avis - La Gérance

AL212130649

AVIS DE MODIFICATION

TONNELLERIE BILLON
SA au capital de 307 328 €
Siège social : rue Lucien Perriaux
21200 BEAUNE
332 413 574 RCS DIJON

Le 14.04.2021, l'AG a décidé de ne pas renouveler le la société PRAUGEC AUDIT, CAC suppléant, en application des dispositions de l'article L.823–1, I, alinéa 2 du Code de commerce modifié par la loi n°2016–1691 du 09/12/2016.

AL212130655

CESSION

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seings privés en date à DIJON du 15 avril 2021, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de DIJON le 5 mai 2021, Dossier n°2021 00042529, Réf. 2104P01 2021 A 02056. La société ORDISERVICES, Société à responsabilité limitée, au capital de 1.000 Euros, dont le siège social est à DIJON (21000) 35, rue Guillaume Tell, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 524 800 687 RCS DIJON, A VENDU A La société PHR INDUSTRIES, Société à responsabilité limitée au capital de 1.000 Euros, dont le siège social est à DIJON (21000) 35, rue Guillaume Tell, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 889 344 750 RCS DIJON, Le fonds de commerce « Industrie » ayant pour activité la prestation de maintenance et réparation de machines-outils industriels sis et exploité à Dijon (21000), 35, rue Guillaume Tell. pour

l'exploitation duquel le vendeur était immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON sous le numéro 524 800 687. L'entrée en jouissance a été fixée au 1er octobre 2020. La cession a eu lieu moyennant le prix de 40.000 Euros. Adresser les oppositions dans les dix jours de la dernière en date des publications au siège de la société ORDISERVICES, 35, rue Guillaume Tell à DIJON 21000.

AL212130631

SCP David BELOU - Véronique VARLET - Guillaume LORISSON - Charles-Alban PRIEUR - Clémence BAILLY - Notaires
1 Place de l'Europe - Simone Veil
21000 DIJON
Bureau annexe :
25 avenue de Sprendlingen
21110 GENLIS

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Charles-Alban PRIEUR Notaire à DIJON le 20/05/2021, la Société dénommée CHEZ COCOTTE, Société par actions simplifiée au capital de 5000€, dont le siège est à ROUVRES-EN-PLAINE (21110), 1 rue du Châtel, identifiée au SIREN sous le numéro 818662280 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON, a cédé à la société dénommée La Plage, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1000 €, dont le siège est à MOUCHARD (39330), 8 rue Léopold Alixant, identifiée au SIREN sous le numéro 839191855 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LONS-LE-SAUNIER, un fonds de commerce de RESTAURATION SUR PLACE ET A EMPORTER, BAR, BRASSERIE, DEBIT DE BOISSONS, TRAITEUR sis à ROUVRES EN PLAINE (21110), 1 Rue du Châtel, lui appartenant, connu sous le nom commercial CHEZ COCOTTE, sous le numéro 818662280, moyennant le prix principal de 50000,00€ (éléments incorporels : 34 846,73€ ; matériel pour 15 153,27€). L'entrée en jouissance a lieu le 20/05/2021. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion. Le notaire.

AL212130644

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

FIN DE LOCATION-GERANCE

Fin de location gérance

Le contrat de location-gérance qui avait été consenti par acte SSP en date du 01/07/2020 à Dijon, par le bailleur : M. Pedro PAMPULIM, dmt 242 rue du Centre Arco - 21160 MARSANNAY LA COTE, RCS Dijon 335 026 035, au locataire-gérant : M. Jean-François CATTANEO, dmt 9 rue de l'Assomption – 21490 ORGEUX, 490 972 734 RCS DIJON, et portant sur un fonds de commerce d'activité d'exploitant de taxi dont l'autorisation de stationnement est situé sur la commune de MOLOY, a été dénoncé et est venu à expiration le 31/01/2021.
Pour unique insertion
Le locataire-gérant

AL212130623

Cabinet de l'Orangerie
12 rue des Tournelles
78000 Versailles
43-47
avenue de la Grande Armée
75116 Paris
www.cabinet-orangerie.fr

ANIMO FRANCE

SARL au capital de 45735 €
Siège social
Zone Artisanale Les Bruottées
Vignolles, 21200 Beaune
383 665 528 RCS de Dijon

En date du 10/03/2020, l'associé unique a nommé en qualité de gérant Mme PETITARMAND Christel, demeurant 6 rue des Eglantiers Cidex 58, 21550 Ladoix-Serrigny en remplacement de M. RUET Damien, à compter du 10/03/2020.Modification au RCS de Dijon.

AL212130630

LYON CITE INTERNATIONALE
45 QUAI CHARLES DE GAULLE
69006 LYON

SELARL IMAGERIE MEDICALE DES VIGNES SELARL

SELARL au capital de 10.000 euros
Siège : 6 Rue Charles André Arnoult
21700 NUITS SAINT GEORGES
RCS DIJON : 442 451 639

Par délibération du 4 mai 2021, l'assemblée générale a pris acte de la démission de M. Jean-François SOURIEAU de ses fonctions de cogérant à compter du 30 avril 2021. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon. Pour avis

AL212130658

NON DISSOLUTION

LA BOHEME

LA BOHEME, SAS au capital de 5 000 €, siège social : Route de départementale de Nuits St Georges, 21700 VILLARS FONTAINE, 850 467 127 RCS DIJON, décisions du 30/09/2020 : en application de l'article L. 225-248 du C. com. il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis

AL212130545

A-LASS CONSULTING

EURL au capital de 500 €
Siège social :
38 BIS COURS GENERAL DE GAULLE,
21000 Dijon
834 500 910 RCS de Dijon

L'associé unique du 20/05/2021 a décidé de ne pas dissoudre la Société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social. Modification au RCS de Dijon

AL212130660

DISSOLUTION LIQUIDATION

GITEC DEVELOPMENT

SAS en liquidation
au capital de 5 000 €
19 avenue de Baccarat
21150 VENAREY-LES-LAUMES
822 359 618 RCS DIJON

Aux termes du procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 16/03/2021, il résulte que les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation au 30/09/2020, donné quitus au Liquidateur et déchargé ce dernier de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/09/2020. Mention au RCS de DIJON.

AL212130443

RUFER HABITAT

Société à Responsabilité
Limitée en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social et de liquidation
24, rue Théodore De Bèze - 21000 DIJON
529 025 264 RCS DIJON

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une décision en date du 03/05/2021 au siège de la liquidation, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Pierrick RUFER, dmt 24, rue Théodore De Bèze - 21000 DIJON, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.

Le Liquidateur.

AL212130617

SCI CAMBODGE 21

Dissolution anticipée

Dénomination : SCI CAMBODGE 21.

Forme : SCI.

Capital social : 10.000 euros.

Siège social : 7 Rue Jeannin, 21000 DIJON.

453 569 790 RCS de Dijon.

Aux termes de l'AGE en date du 30 avril 2021, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société avec arrêt d'activité à compter du même jour. Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance. Mme Vinat NOU, dmt 221 rue Ste Catherine - 33000 BORDEAUX a été nommé liquidateur et lui a été conféré les pouvoirs les plus étendus.

Pour avis. Le liquidateur.

AL212130620

SASU NBS

SASU au capital de 1500€
Siège : 81 route de Savigny
21200 BEAUNE
RCS DIJON 837695204

Suivant décision du 15.10.2019 l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 15.10.2019 et sa mise en liquidation. Eliel NEGM demeurant 81 route de Savigny 21200 BEAUNE est nommé liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus. Le siège de liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon. Pour avis, le liquidateur.

AL212130625

SASU NBS

SASU en liquidation au capital de 1500€
Siège : 81 route de Savigny
21200 BEAUNE
RCS DIJON 837695204

L'Assemblée Générale Extraordinaire par décision du 15.10.2019 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé M. Eliel NEGM de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion, et constaté la clôture de la liquidation à compter du 29.12.2019. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Dijon. Radiation du RCS de Dijon. Pour avis, le liquidateur.

AL212130626

ANTHONY ET VIRGINIE

Société par actions simplifiée
en liquidation au capital de 10 000 euros
Siège social et de liquidation
26 rue du Faubourg Bretonnière
21200 BEAUNE
451 242 432 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 11 mai 2021 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Anthony COUTURIER, demeurant 26 rue du Faubourg Bretonnière - 21200 BEAUNE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis Le Liquidateu

AL212130634

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 11/05/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée Dénomination : **AD Immobilier 21** Siège : 16 rue Félix Ziem 21000 DIJON Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Capital : 2 000 euros Objet : marchand de biens ; l'acquisition de tous biens ou droits immobiliers, terrains à bâtir, immeubles bâtis anciens ou neufs ; la prise de participation dans toutes sociétés immobilières, l'aménagement, la construction sur tous terrains acquis par la société, la rénovation, la réhabilitation de tout immeuble ; l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non dont elle deviendra propriétaire, Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Monsieur David BAUMGARTNER, demeurant 16 rue Felix Ziem, 21000 DIJON Directeur général : Madame Aurélie VIGNIER, demeurant 16, rue Félix Ziem 21000 DIJON La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. POUR AVIS Le Président

AL212130606

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution du 07/05/2021 : forme: SAS, dénomination : AGRI-SOLUTIONS, siège : 5 Hameau Maison Bigot, 21200 MARIGNY LES REULLEE, durée : 99 ans, capital : 1 500 euros, objet : la réalisation de travaux agricoles et viticole, la location de matériels agricoles avec ou sans chauffeur, le conseil technique en conduite agricole, l'activité de paysagiste, la réalisation de travaux forestiers et de travaux publics, une action = une voix, agrément cession: agrément en AGE et libre entre associé, Président : M. Alex MORIN (5 Hameau Maison Bigot 21200 MARIGNY LES REULLEE), dépôt légal RCS DIJON. Pour avis

AL212130610

AVIS DE CONSTITUTION

D'un assp en date à BONNENCONTRE du 4 mai 2021, il résulte que la société dont la dénomination est RETIMAT, a été constituée sous la forme de SAS, pour une durée de 99 ans à partir de son immatriculation au RCS de DIJON, sauf dissolution anticipée ou prorogation, avec siège à BONNENCONTRE (21250) 37 Grande Rue, et a pour objet à titre principal toutes prestations de services dans le domaine de l'accompagnement à la mobilité géographique des personnes physiques ou morales, le conseil en relogement, la recherche de prestataires de services en lien avec les activités de la Société, l'accomplissement de toutes démarches administratives et autres formalités au bénéfice des personnes en situation de mobilité géographique ; à titre secondaire l'activité de marchands de biens ; la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation. Le capital est fixé à 2 100 €. Certaines cessions ou transmissions d'actions sont soumises à agrément préalable par la collectivité des associés. Sauf convention contraire, le droit de vote attaché à l'action appartient au nu-propriétaire sauf pour les décisions relatives à l'affectation des bénéfices où il appartient à l'usufruitier. Monsieur Marie-Sébastien RETEL demeurant à BONNENCONTRE (21250) 37 Grande Rue, a été nommé président. Monsieur Paul MATHEY demeurant à DIJON (21000) 7 rue des Rosiers, et Monsieur Jean-Michel TISSOT demeurant à SAINTE MARIE LA BLANCHE (21200) 9 impasse de la Brûlée, ont été nommés directeurs généraux.

AL212130616

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 07 avril 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière.

Dénomination sociale : CHAMPIMMO.

Siège social : 3 Impasse Benjamin Rabier - 21000 DIJON. Objet social : La société a pour objet en France et à l'étranger : - l'acquisition, la construction, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles ou biens immobiliers.

- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société,

- et généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 2 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : M. Patrick AUPLAT, né le 03/02/1966 à ROANNE, demeurant 3D Impasse Benjamin RABIER – 21000 DIJON

Clauses relatives aux cessions de parts : Toutes les cessions sont soumises à agrément. L'agrément des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis. La Gérance

AL212130619

SCP David Belou - Véronique Varlet
Guillaume Lorisson Charles-Alban
Prieur - Clémence Bailly
Notaires
1 place de l'Europe Simone Veil
21000 Dijon
Bureau annexe
25 avenue de Sprenelingen
21110 Genlis

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Caroline BATISSE notaire à DIJON, le 18/05/2021 a été constituée pour une durée de 99 années à compter de son immatriculation au RCS de DIJON, la sté dénommée « BIRMINGHAM » Société civile au capital de 1.000€ composé exclusivement d'apport en numéraire, ayant pour objet l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Siège : DIJON 9 rue Molière ; M Julien MOREL, dmt à PARIS (75020) 36 rue Tlemcen, et M Jérémy MOREL, dmt à LYON (69005) 91 quai Pierre Scize, ont été nommés gérants. Agrément préalable nécessaire à toutes cession ou transmission.

Pour avis. Me Caroline BATISSE

AL212130629

LDIS

Société Civile Immobilière
au capital de 100 Euros
Siège Social
71, Rue du Lac. DIJON (21000)

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 14 Mai 2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
· Forme Sociale : Société Civile Immobilière,
· Dénomination sociale : « LDIS »,
· Apports : 100 Euros en numéraire,
· Capital social : 100 Euros,
· Siège social : 71, Avenue du Lac. DIJON (21000),
· Objet : Acquisition, Construction, Propriété, Gestion, Administration et Exploitation par location ou autrement de tous immeubles et droits immobiliers et, notamment un bien immobilier sis à DIJON (21000). 50, Avenue des Champs Perdrix,
· Gérant : Monsieur Rachid YAHIA-PACHA, demeurant à DIJON (21000). 71, Avenue du Lac,
· Durée : 99 ans,
· Clause d'agrément : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés + La cession de parts sociales à des tiers non associés ne peut intervenir qu'avec l'agrément des associés donné dans la forme d'une décision collective extraordinaire,
· Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

AL212130633

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 30/04/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SCI MARILLER
Forme : Société civile immobilière
Objet social : Acquisition d'un immeuble, administration et exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.
Siège social : 20 rue Jean Moulin, 21800 NEUILLY CRIMOLOIS.
Capital : 1 000 €.
Gérance : MARILLER Mélanie demeurant 101 rue de la Gare 94290 VILLENEUVE LE ROI ;
Cession de parts : Clauses d'agrément
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON.

AL212130648

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BEAUNE (21200) du 18 mai 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée Dénomination : SALONS VRP Siège : 36 Place Monge – 21200 BEAUNE Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Capital : 3 000 euros Objet : l'exploitation d'un salon de coiffure mixte, de soins du cheveu, de soins esthétiques, de maquillage et d'onglerie, la vente de produits de parfumerie et d'accessoires liés à la coiffure, la bijouterie fantaisie et le négoce de tous articles de mode. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Madame Virginie ROSSIGNOL, demeurant 22 rue Marceau Petit – 21340 NOLAY, La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Dijon. Pour avis La Présidente

AL212130657

NIÈVRE

DÉMISSION

3O2AI

Société par Actions Simplifiée
au capital de 1.164.001 euros
Siège social : 18 rue Molière
58000 NEVERS
845 111 095 RCS NEVERS

L'Assemblée générale ordinaire du 10 mai 2021 a pris acte de la démission de Madame Estelle FOURNIER de ses fonctions de directeur général à compter de ce jour.

Pour avis, le Président

AL582130576

NOMINATION

SAS WILSON

au capital de 10.000 euros
siège social
145, rue du Maréchal Leclerc
58200 Cosne Cours sur Loire
RCS Nevers 898 585 948

Par décision du 7 Mai 2021, les associés ont désigné, en qualité de nouveau Président pour une durée indéterminée, Monsieur BERGEON Edouard demeurant 13, rue du Lieutenant Raoul Batany 92140 Clamart, en remplacement de la SAS HUGUETTE INVEST représentée par son président et associé unique Monsieur MARTIN Loïc, démissionnaire.

Mention au RCS de Nevers.

AL582130641

CONVOCATION

CGACSO
69 avenue de Lattre de Tassigny
18023 BOURGES CEDEX
N° Siret : 350 466 876 00017
APE : 6920 Z

AVIS DE CONVOCATION

Les adhérents de CGACSO sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le jeudi 17 juin 2021 à 14h30 à CGACSO- 69 Avenue de Lattre de Tassigny – 18023 BOURGES Cedex, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :
- Rapport moral 2020
- Rapport financier 2020
- Rapport du réviseur des comptes
- Rapport spécial sur les indemnités administrateurs
- Approbation des comptes annuels pour l'exercice clos le 31/12/2020
- Approbation du budget 2021
- Ajustement et indexation des indemnités des administrateurs

AL582130579

MODIFICATION DE STATUTS

LGV CONSEIL

SAS au capital de 14 000 €
Siège social : Rue des Métiers
ZA Camp Ferrat 83120 Ste Maxime
RCS 528476401

MODIFICATION OBJET SOCIAL ET TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 03/05/2021, les associés ont décidés de :
- supprimer l'activité de DOMICILIATION D ENTREPRISES, l'article 2 des statuts a été modifié.
- transférer le siège social à compter du 03/05/2021 de RUE DES METIERS ZA CAMP FERRAT 8120 STE MAXIME au 43 ROUTE DU MONTAL BORNOUX 58230 DUN LES PLACES
En conséquence l'article 4 des statuts a été modifié.
Les formalités seront effectuées au RCS de Nevers
Président : Laëtitia VALENTIE.

AL582130586

JENNIFER BONFILS

Société à responsabilité limitée
au capital de 500 euros
Siège social : 2 Rue Jean Jacques Rousseau
58300 DECIZE
881 263 206 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération en date du 03/05/2021, l'A.G.E a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de : jeux et services de la Française des Jeux et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts. Pour avis-La Gérance

AL582130638

GARAGE DANIEL BERTHIER

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : Luzy (Nièvre)
3, place du Champ de Foire
R.C.S. Nevers : 433 373 594

Transformation de la société en société par actions simplifiée
Décision du 30/04/2021
Date d'effet : 01/05/2021
Anciennes mentions :
Forme : Société à responsabilité limitée
Gérant :
Monsieur Daniel Berthier demeurant Luzy (Nièvre) -Le Champ Thierry 10 route de Charbonnat
Nouvelles mentions :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Président :
Monsieur Daniel Berthier demeurant Luzy (Nièvre) - Le Champ Thierry 10 route de Charbonnat
Admissions aux assemblées : tout associé a droit de participer aux décisions collectives du moment que ses actions sont inscrites en compte au jour de l'assemblée.
Exercice du droit de vote : le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elle représente ; chaque action donne droit à une voix.
Transmission des actions : les cessions d'actions volontaires ou forcées, à titre gratuit ou onéreuses, quelque que soit leur forme, sont soumises à l'agrément préalable de la société donné par la collectivité des associés qui statue à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts des actions, l'associé cédant prenant part au vote et ses actions étant prises en compte pour le calcul de la majorité requise.

AL582130640

BELITHER FONTAINE BATIMENT

Société par actions simplifiée
Au capital de 7 500 euros
Siège social : 2 Le Moulin Brûlé
58310 SAINT AMAND EN PUISAYE
829 618 024 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération en date du 1er avril 2021, la collectivité des associés constate : - Que la société est devenue unipersonnelle - La réduction du capital social de 3 675 € pour le porter à 3 825 €, à la suite de l'annulation de 735 parts sociales. - Le changement de dénomination sociale comme suit : FONTAINE - La démission de M. Thomas BELITHER en tant que directeur général Pour avis, La Présidence

AL582130642

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCI MA.MI.B.

Société civile immobilière
au capital de 1.524,49 euros
Siège social : Les Oudilles
58300 SAINT GERMAIN CHASSENAY
RCS NEVERS 419 274 394

CHANGEMENT DE GÉRANT

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 27/02/2021, Mme Sabine SAINT MARTIN, demeurant Les Bruyères Caillot 58350 SAINT GERMAIN CHASSENAY, a été nommée en qualité de gérante, en remplacement de M. Michel BOUILLET, en raison de son décès survenu le 3 avril 2020. Pour avis.

AL582130585

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

JUGEMENTS RENDUS À L'AUDIENCE DU 17/05/2021

Par jugement en date du 17/05/2021, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :

JEBALI Bouiche
PL SAINT-JEAN - 58800 CORBIGNY
RCS 58 : 349 901 660
Le Greffier

AL582130583

Par jugement en date du 17/05/2021, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :

DELANOUE Laurent
22, R DU COMMERCE - 58330 SAINT-SAULGE
RCS 58 : 442 909 503
Le Greffie

AL582130584

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA NIÈVRE

Appel à Candidatures. La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants : Domaine forestier à vendre d'une surface totale de 500 ha 44 a 56 ca , situé sur les communes suivantes :

Cmne de CHAMPLEMY: ZONE RNU 22 ha 40 a 35 ca - Buisson joseph: ZB-1 - La ranche: A-53-54-61 - Les echeintres: ZT-57.

Cmne de LA CHAPELLE-SAINT-ANDRE:ZONE NC 84 ha 10 a 58 ca - Bois clair: A-996(J)-996(K) - Bois de la boichotte: C-26 - Buisson du moulin: C-27-792[28](J)-792[28](K) - Champs de charron: B-780 - Les minerottes: ZM-67 - Moulin de corbelin: C-788[10] - Vallée Jalquin: A-1275[1006](J)-1275[1006](K)-1276[1012] - Veau bourgeat: C-119-121

Cmne de COLMERY : ZONE RNU 126 ha 49 a 96 ca - Bois des champignots: C-294(J)-294(K)-294(L) - La charniere des prés: B-399-400 - La grelotte: B-22-23 - La vallée Baraud: C-7(J)-7(K) - La vallée Bousier: ZD-58-59 - Le buisson contant: C-32 - Les affichaux: B-537 - Les champignots: ZD-67 - Les suées: B-580(J)-580(K)

Cmne de COULOUTRE: ZONE RNU 50 ha 45 a 60 ca - Bois du pré: B-266-267-268

Cmne de MENOU: ZONE RNU 4 ha 79 a 75 ca - L'ourdon: B-67

Cmne de OUDAN: ZONE RNU 42 ha 44 a 90 ca - Buisson de métairie a bran: ZD-42(AB)-42(BB) - Buisson guyot: ZD-43 - La garde: A-1555(J)-1555(K) B-1047(J)-1047(K)-1047(L) - La vente longue: A-1

Cmne de SAINT-MALO-EN-DONZIOIS: ZONE RNU 38 ha 20 a 59 ca - La vente longue: A-1083-1084 - Les ourdons: B-68-79 - Les ventes: B-63-66-67 - Vallée des tailles: B-84

Cmne de VARZY : ZONE RNU 131 ha 52 a 83 ca - Arreaux: K-1(J)-1(K)-20-21-23-29-31-32-36-80[1]-81[15]-83[14]-85[21]-86[21]-87[21]

Cmne de LIVRY: ZONE A Avec bâtiments habitation et exploitation 25 ha 01 a 14 ca - Clos de riousse: ZM-30(A)-30(B)-31(A)-31(B)-31(C)-32-33(A)-33(B)-37-43-44-45-118[34](A)-118[34](B)-151[47]-152[47]-153[48]-155[49]-175[46] - Cotes de taloux: ZL-34 - Les craies: ZN-55-56-62-63(A)-63(B)-64-65-66-67-68-69-70-71-72 - Paraize: ZO-25-26-27 - Riousse: D-1480-1821[1481]-2053[1473]. Les personnes intéressées devront manifester **leur candidature par écrit au plus tard le 14/06/2021** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS, Tél.: 03 86 21 40 00 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL582130648

DISSOLUTION LIQUIDATION

SARL GARAGE SAINT LAZARE

SARL au capital de 7622.45 euros
Plantes des Religieuses
58400 LA CHARITE SUR LOIRE
321 549 347 RCS NEVERS

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé, le 23 Avril 2021, la dissolution anticipée de la société, à compter du 30 avril 2021, désigné en qualité de liquidateur M Hervé VAN ESPEN demeurant 14 Ter Rue des Jardins, 85 100 LES SABLES D'OLONNE, et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance à cette même adresse.

Il a été décidé une liquidation en date du 30 juin 2021.

AL582130417

EARL DE COEURLIN

Coeurlin - 58230 Ouroux en Morvan
Au capital de 309 400 €
R.C.S. Nevers – 428 816 144

DISSOLUTION ANTICIPÉE
Aux termes d'une délibération en date du 31 mars 2021, la collectivité des associés de l'EARL de COEURLIN a décidé la dissolution de la société à compter du 31 mars 2021.
Elle a nommé en qualité de liquidateurs Monsieur COLTIER Gilbert et Madame COLTIER Martine, née PETILLOT et leur a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours et acquitter les dettes. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à l'EARL de COEURLIN en liquidation, lieu du siège social.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers. Pour avis. Les liquidateurs.

AL582130578

Maître Amaury
PANIER CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

LA BISTROTERIE

Société par actions simplifiée
au capital de 500 euros
Siège social : Maison Eclusière
N°21 VL de Fleury - 58110 BICHES
831 405 899 RCS NEVERS

DISSOLUTION ANTICIPÉE
L'A.G.E. réunie le 10/05/21 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 20/04/2021 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Madame Stéphanie GONGORA, demeurant Maison éclusière N°22 Bernay - 58110 BICHES. Le siège de la liquidation est fixé à Maison éclusière N°21 VL de Fleury 58110 BICHES
Pour avis - Le Liquidateu

AL582130582

SCI LES SABLES

**Société Civile Immobilière
en liquidation au capital de 150 euros
Siège de liquidation : Les Lamberts
58310 SAINT AMAND EN PUISAYE
440 898 021 RCS NEVERS**

DISSOLUTION ANTICIPEE

L'assemblée générale extraordinaire du 07 mai 2021 a prononcé la dissolution anticipée et la mise en liquidation amiable de la société. Mme Muriel MILAN, dt Les Lamberts 58310 SAINT AMAND EN PUISAYE, a été désignée liquidateur.

Le siège de la liquidation est fixé à l'ancien siège social, où la correspondance devra être envoyée et les actes relatifs à la liquidation notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.

Pour avis, le liquidateur, M. MILAN.

AL582130643

SARL GUILLOIS AUTOMOBILES

**Société à Responsabilité Limitée
en liquidation au capital de 8 000 €
Siège social : Pressures – 58500 CLAMECY
440 999 415 RCS NEVERS**

L'AGO du 03/05/2021 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé de son mandat de liquidateur M. Bernard GUILLOIS dt à CORBIGNY (58) – 9, Quai des Capucins, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de liquidation à compter du 31/03/2021. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

AL582130645

**SCP AVOCATS BUSINESS CONSEILS
Me Catherine
LEGENDRE-LOIRAND
Spécialiste en droit rural
et en droit des sociétés
18 rue Michaël Faraday
18000 BOURGES**

EARL DE CHATRES

**Exploitation agricole
à responsabilité limitée
Au capital de 198 793,52 euros
Siège social : « Chatres » - 58220 DONZY
326 355 492 RCS NEVERS**

DISSOLUTION ANTICIPÉE
L'AGE du 30/04/2021 :
- a prononcé la dissolution anticipée de la société à cpter de ce jour et sa mise en liquidation;
- a nommé comme liquidateur M. Hervé JOHANET dmt à DONZY (58220),« Chatres», avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci ;
- a fixé le siège de la liquidation à DONZY (58220), « Chatres ».
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.*Pour avis.*

AL582130577

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte S.S.P. en date du 11 mai 2021 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : société par action simplifiée à associé unique.Objet : Le négoce, la fabrication et la réparation d'objets, d'articles et de fournitures pour ameublement, appareils ménagers, travaux d'agencement et de décoration et tous travaux d'aménagements d'immeubles et de rénovation de locaux anciens.

L'exploitation en gérance libre de fonds de commerce d'ameublement. Et, généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet. Dénomination : TSF GERIN EXPLOITATION. Siège social : ROUTE N7 - Lieudit Le Grand Champ - 58200 COSNE COURS SUR LOIRE. Durée : 99 ans. Capital social : 65 000 €. Président : SASU SGH EXPANSION sise au 17 RUE GAMBETTA 77870 VULAINES-SUR-SEINE, 839 085 404 R.C.S. MELUN.Cession d'actions : Les cessions ou transmissions d'actions de l'associé unique, quelle qu'en soit la forme, s'effectuent librement. Admissions aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Conformément aux dispositions statutaires.La présente société sera immatriculée au R.C.S. de Nevers.

AL582130580

FIDUCIAL SOFIRAL

**12 RUE LAMARTINE
BP 10077
NEVERS CEDEX 58028**

PRESTIGE TRAVAUX

Acte sous seings privés en date à NEVERS du 19/05/2021 : constitution d'une SAS unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : PRESTIGE TRAVAUX
Siège : 1 Rue du Bout du Puy - Les Simonots 58330 SAXI BOURDON
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS
Capital: 1 000 €
Objet: Activité d'apporteur d'affaires au profit des professionnels du bâtiment (disposant d'une garantie décennale) de potentiels chantiers de rénovation, de construction, ainsi que de coordination de travaux intérieurs et/ou extérieurs ; Activité de gros œuvre du bâtiment: Couverture, charpente
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : M. Hugo BEAUCHET, dt 1 Rue du Bout du Puy Les Simonots 58330 SAXI BOURDON. POUR AVIS

AL582130581

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société à responsabilité limitée unipersonnelle IN FINE. SIEGE SOCIAL : 10 ROUTE DE PREMERY - 58210 CHAMPLEMY. OBJET : Ordonnancement, pilotage et coordination de travaux, Assistance à maîtrise d'ouvrage, Coordonnateur en sécurité et protection de la santé, Contractant général. DUREE : 99 années. CAPITAL :1 000 euros. GERANT : Monsieur Georges DA SILVA, demeurant 189 AVENUE NATIONALE - 18300 SANCERRE. IMMATRICULATION : au RCS de NEVERS. Pour avis.

AL582130639

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 19 mai 2021 il a été constitué une SARL unipersonnelle ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : GT FACTORY
Objet social : La société a pour objet, en France comme à l'étranger :
- Entretien, réparation, remise en état, mécanique, carrosserie, dépannage, ventes de pièces détachées, lubrifiants et produits d'entretien ; pour automobiles modernes et anciennes ainsi que motos, cyclomoteurs, quads, vélos et plus généralement tous véhicules moteurs ;
- Prestataires pour élaboration carte grise
- Eventuellement, location, vente et revente de véhicules neufs et occasions toutes marques,
- Achat, vente, prise à bail, location, gérance, ou, participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe ;
- Et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe.
Siège social : Les Poules Chiens 58440 MYENNES
Capital : 20 000 Euros.
Gérant : Pierre SOHATZKY, 12 Rue des Froids 58150 TRACY SUR LOIRE.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers.

AL582130644

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à MAISON DIEU du 09 mai 2021,

Il a été institué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (E.A.R.L.) sous la forme d'une société civile régie par les articles 1832 et suivants du Code civil, à l'exclusion de l'article 1844-5, puis par les articles L.324-1 à L.324-10 du Code rural et de la pêche maritime, présentant les caractéristiques suivantes :

- Dénomination : EARL DES TREMBLAS ;

- Siège : LA MAISON DIEU (58190), Route de Senosse - Lieudit «Les Tremblas» ;

- Durée : 99 ans ;

- Objet : L'exercice d'activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle

- Capital : 7 500,00 euros, constitué uniquement au moyen d'apports en numéraire;

- Gérance : Monsieur Arnaud GUENOT, [Profession du gérant], demeurant 1 rue de la poterne 58190 LA MAISON DIEU. en sa qualité d'associé unique exerce seul la gérance sans limitation de durée ;

- Cession de parts : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément unanime des associés.

POUR AVIS. La gérance

AL582130647

YONNE

➜ SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

**Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016**

Suivant testament olographe en date du 31 mai 2017, Madame Arlette Micheline REMY, en son vivant Retraitée, veuve de Monsieur Jacques Maurice BOUCHEROT, demeurant à AUXERRE (89000) 2 rue De Belfort Maison de retaite Le Saule .

Née à MIGENNES (89400), le 15 octobre 1930.

Décédée à AUXERRE (89000) (FRANCE), le 27 février 2021.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Vincent VILLECOURT , Notaire à AUXERRE (Yonne), 18-20 Boulevard du 11 Novembre , le 8 avril 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Vincent VILLECOURT, notaire à AUXERRE 18-20 Boulevard du onze Novembre, référence CRPCEN : 89003, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance d'AUXERRE de l'expédition du procès verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL892130661

SUCCESSION

Par testament olographe daté du 27 mai 2020, déposé suivant procès-verbal reçu par Me Emmanuel ARNAUD, Notaire à Sens, 28 avenue Pompidou, le 6 mai 2021.
Madame Josiane Yvonne Andrée CORVISIER, retraitée, demeurant à Sens (89100), 19 rue Cécile de Marsangy.
Née à Argenteuil (95100), le 19 juin 1937.
Veuve, en uniques noces, de Monsieur William Désiré SANDERS.
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.
Décédée à Sens (89100), le 24 janvier 2021.
A institué pour légataire universelle : Madame Palmira FONTES, épouse VILAR, demeurant à demeurant à Véron (89510), 4 rue Victor Guichard. Née à Amorim - Povoa de Varzim (Portugal), le 14 septembre 1956.
Une copie authentique du procès-verbal, avec copie figurée du testament a été reçue par le Tribunal de Sens, le 11 mai 2021.
Conformément aux dispositions de l'alinéa 3 de l'article 1107 du Code civil, dans le mois suivant cette réception par le greffe du Tribunal de Grande Instance, tout intéressé pourra s'opposer à l'exercice de ses droits par le légataire universel saisi de plein droit en vertu de l'article 1006 du même code.
Ladite opposition devant être formée auprès de Maître Emmanuel ARNAUD, Notaire à Sens (89100) – 28 avenue Georges Pompidou, Notaire en charge du règlement de la succession de Madame Josiane CORVISIER.
En l'absence d'opposition à l'expiration du délai, le légataire pourra appréhender les biens légués et exercer sur eux les droits du défunt.
Pour insertion. Le Notaire.

AL892130663

Notaire

**Laurent FRANCIN
Stéphanie FAIVRE FRANCIN &
Elise LAROCHE SAUTEREL
Notaire Associés**

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL DÉLAI D'OPPOSITION

**Article 1007 du Code civil
article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016**

Suivant testament olographe en date à SAINT-GEORGES (89000) du 19/10/2020, déposé au rang des minutes de Maître Laurent FRANCIN, notaire associé à AUXERRE (89000), 10 bld Davout, suivant acte contenant procès-verbal d'ouverture de testament en date du 19/05/2021, Madame Jeannine Madeleine Juliette MICHAUT, demeurant à SAINT GEORGES SUR BAULCHE (89000), 4 allée d'Artois, divorcée en premières noces de Monsieur Maurice Fernand THILLIEN et veuve en secondes noces de Monsieur Michel Roger LEGEARD, née à PARIS (75014), le 6 décembre 1941, décédée à AUXERRE (89000), le 31 mars 2021, a institué un légataire universel.

Les oppositions à l'exercice de ses droits seront reçues entre les mains dudit notaire chargé du règlement de la succession dans le délai d'un mois à compter de la réception par le greffe du TGI d'AUXERRE de la copie authentique du procès-verbal susvisé et de la copie figurée de ce testament.

Pour avis, le notaire.

AL892130632

SUCCESSION

Par testaments olographes datés du 2 décembre 2011 et du 14 août 2015, déposés suivant procès-verbal reçu par Me Emmanuel ARNAUD, Notaire à Sens, 28 avenue Pompidou, le 15 mai 2021.

Monsieur Georges Gaston ROUSSELOT, retraité, demeurant à Saint-Clément (89100), 18 rue Jean Mermoz.

Né à Saint-Martin-Chennetron (77560), le 5 juin 1924.

Veuf, en uniques noces, de Madame Paulette Raymonde POUTEAU.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Décédé à Saint-Clément (89100), le 21 décembre 2020.

A institué pour légataire universel Monsieur Jean-Michel TROUÉ, demeurant à Saint-Clément (89100), 2 rue de Paris. Né à Saint-Clément (89100), le 6 décembre 1947.

Une copie authentique du procès-verbal, avec copie figurée du testament a été reçue par le Tribunal de Sens, le 18 mai 2021.

Conformément aux dispositions de l'alinéa 3 de l'article 1107 du Code civil, dans le mois suivant cette réception par le greffe du Tribunal de Grande Instance, tout intéressé pourra s'opposer à l'exercice de ses droits par le légataire universel saisi de plein droit en vertu de l'article 1006 du même code.

Ladite opposition devant être formée auprès de Maître Emmanuel ARNAUD, Notaire à Sens (89100) – 28 avenue Georges Pompidou, Notaire en charge du règlement de la succession de Monsieur Georges ROUSSELOT.

En l'absence d'opposition à l'expiration du délai, le légataire pourra appréhender les biens légués et exercer sur eux les droits du défunt.

Pour insertion. Le Notaire.

AL892130671

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

**Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016**

Suivant testament olographe en date du 03/07/2016, Mme Odette Madeleine TURBAUT, veuve de M. Gabriel, Henri, Gaston, Marie FROUART, dt à SENS (89100) 7 boulevard Foch, Résidence de l'Etoile, née à PARIS 19ème, le 8 mars 1930, décédée à SENS (89100) (FRANCE), le 19/01/2021.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Sébastien FOSSOYEUX, Notaire à SAINT SAUVEUR EN PUISAYE (Yonne), 17 rue Saint Claude, le 28/04/2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Sébastien FOSSOYEUX, notaire susnommé, référence CRPCEN : 89018, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession

AL892130672

➜ AVIS

COMMUNE DE VERMENTON

Retrait et instauration d'un Droit de Préemption Urbain (DPU)

AVIS

Par délibération n°2021/009 du 28/01/2021, le conseil municipal de la commune de Vermenton a retiré son Droit de Préemption Urbain (DPU) instauré le 10/10/2019 par délibération n°2019/054.

Par délibération n°2021/011, le conseil municipal de la commune de Vermenton a instauré un Droit de Préemption Urbain (DPU) à l'attention des zones urbaines (UA, UB, UC et UE) et des zones à urbaniser (1AU et 1AUE) du PLU et a donné délégation au maire pour exercer le DPU sur les périmètres concernés précités.

Ces délibérations sont affichées durant 1 mois et consultables en mairie. Le dossier de PLU et le plan du champ d'application du DPU sont tenus à la disposition du public en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet vermenton.fr.

AL892130685

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

SASU CFD SERVICES

**SASU au capital de 5000€
Siège social
6 rue des Dannots 89700 Epineuil
833373079 RCS Auxerre**

L'AGE du 11/05/2021, a décidé de transférer le siège social de la société au 26 rue de la Chapelle Les Fourneaux, 89210 Venizy à compter du 01/06/2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Dépôt : RCS Auxerre

AL892130609

PINTXOS Y TAPAS SARL

**Siège : Rue Chaudot Résidence Le Tholon
89300 JOIGNY**

Aux termes d'une AGE du 30.04.2021, les associés ont décidé le transfert du siège social au 17 bis avenue Gambetta 89300 JOIGNY à compter du même jour et la modification de l'article 4 des statuts.

POUR AVIS

AL892130649

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/05/2021 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS à associé unique **SASU ALEXANDRE** 6 rue Porte d'En Haut 89240 CHEVANNES. RCS Auxerre 819282351. CIP 4086.

AL892130656

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/05/2021 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique MATTHIEU ANTUNES** rue du Four 89800 Chablis. RCS Auxerre 809936669. CIP 4196.

AL892130657

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/05/2021 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS SAS MONT CONCEPT** 2 rue Marchande 89250 Mont Saint Sulpice. RCS Auxerre 815188123. CIP 4203.

AL892130658

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/05/2021 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique LE STUDIO MAQUILLAGE** 4 Place de la Préfecture 89000 Auxerre. RCS Auxerre 850221227. CIP 4450.

AL892130659

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/05/2021 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS à associé unique L'Yonne en tête** rue de l'Ocrerie 89000 Auxerre. RCS Auxerre 829807189. CIP 4222.

AL892130660

**Etude de Maître
Damien FONTENEAU
Notaire à Saint-Bris-le-Vineux
(89530)
9, rue de Paris**

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE CLEMENTINE

**Société civile au capital de 27.440,82 €
26 rue de l'Ancien château
La Chapelle - 89290 VENOY
RCS AUXERRE 443 979 109**

Transfert de siège social

Aux termes d'une délibération des associés de la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE CLEMENTINE, en date du 13 Janvier 2020, il a été décidé de transférer le siège social de la société du 26 rue de l'Ancien château, La Chapelle - 89290 VENOY au 6 rue des Lombards à AUXERRE (89000).

Les modifications statutaires seront publiées au registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

Pour mention. Le gérant

AL892130668

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

SAS JEAN-MICHEL DAULNE

**Société par actions simplifiée
à associé unique
Au capital de 128 224,87 €
Siège social : Route Nationale 6
Le Bouchet 89460 BAZARNES
353 944 531 RCS AUXERRE**

Suivant décision de l'associé unique en date du 10 avril 2021, celui-ci a décidé d'augmenter le capital du somme de 199 804,13 €, pour le porter à 328 029,00 € par l'élévation de la valeur nominale des actions existantes. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS d'AUXERRE.

Pour avis, le Président.

AL892130654

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

CAPITAL SOCIAL

ECOLLANT, SAS Ancien capital 20.000 euros Nouveau capital : 72.630 € Siège social : 9 Place Maréchal Leclerc, 89000 AUXERRE. 879.258.218 RCS d'Auxerre Aux termes d'une décision du 16/11/2020, l'unanimité des associé a décidé de modifier le capital social en le portant de 20.000€ à 72.630 € par émission de 5.263 actions nouvelles émises au pair, soit 10 € chacune. Par décision du 22/03/2021, la Présidente a constaté la réalisation de l'augmentation de capital et a donc décidé de modifier les articles 6 et 7 des statuts. Mention sera portée au RCS d'Auxerre

AL892130689

➜ RECTIFICATIF

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par **Maître BRISSON Caroline , Notaire à AUXERRE (Yonne), 18-20 Boulevard du 11 Novembre**, le 30 avril 2021, enregistré à AUXERRE, le 7 mai 2021, Dossier 202100015986, référence 8904P01, 2021 N 00440, a été cédé un fonds de commerce par :
Monsieur Jean-Claude Albert **DERBECQ**, Boulanger, et Madame Catherine Jeannine Michèle **RAVOT**, Boulangère, son épouse, demeurant ensemble à MONETEAU (89470) 29 route d'Auxerre.
Monsieur est né à SENS (89100), le 13 février 1960,
Madame est née à MONTARGIS (45200), le 23 janvier 1964.
A :
La Société dénommée **BOULANGERIE DA COSTA**, Société à responsabilité limitée au capital de 3.000,00 €, dont le siège est à CHENY (89400), 2 rue du Pont, identifiée au SIREN sous le numéro 753 669 977 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AUXERRE.
Désignation du fonds : fonds de commerce de Boulangerie-Pâtisserie sis à MONETEAU (89470), 29 Route d'Auxerre, lui appartenant, connu sous le nom commercial BOULANGERIE DERBECQ, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE, sous le numéro 341 447 662.
Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.
L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de SIX CENT TRENTE MILLE EUROS (630 000,00 EUR), s'appliquant :
- aux éléments incorporels pour CINQ CENT SOIXANTE-CINQ MILLE CINQ CENTSEUROS (565 500,00 EUR),
- au matériel pour SOIXANTE-QUATRE MILLE CINQ CENTS EUROS (64 500,00 EUR).
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion. Le notaire.

AL892130688

➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

**Me Alexandre GUILPAIN
Notaire associé,
6 rue Saint-Nicolas
89700 TONNERRE**

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

«Monsieur Philippe André PACAULT, né à TONNERRE (89700), le 01 août 1959 et Madame Gwenaëlle Marie Annick Katell Gaëlle GUIVARC'H, son épouse, née à AUXERRE (89000), le 03 mars 1971, demeurant ensemble à VEZINNES (89700), 1 Rue de l'EGLISE, mariés à la mairie de VEZINNES (89700), le 07 juillet 2007, initialement sous le régime de la séparation de biens, aux termes de leur contrat de mariage reçu par Me Anne REGNIER-GANDRE notaire à TONNERRE, le 14 juin 2007 ont procédé à un changement dans leur contrat de mariage afin d'ajouter une société d'acquêts portant sur les biens situés à VEZINNES (89), section B numéros 210, 211 et 212. L'acte a été reçu par Me Alexandre GUILPAIN, notaire à TONNERRE, le 29 avril 2021.
Les oppositions seront reçues en l'étude de Me Alexandre GUILPAIN, notaire à TONNERRE, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice.»

AL892130686

➜ MODIFICATION DE STATUTS

EARL SORIN-COQUARD

**EARL au capital de 241 479,24 €
Siège social : 17 rue de Grisy
89530 SAINT BRIS LE VINEUX
422 346 463 RCS AUXERRE**

L'assemblée générale extraordinaire du 18 mai 2021 a décidé : - De réduire le capital social de 225 639,24 €, ce qui le ramène à 15 840 €. - De transformer l'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, sans création d'un être moral nouveau, en une Société Civile d'Exploitation Viticole. - D'augmenter le capital social de 550 €, ce qui le porte à 16 390 €. - De nommer M. Pierre SORIN, demeurant à SAINT BRIS LE VINEUX (Yonne), 2 bis route de Chitry, aux fonctions de gérant. À compter de cette date, les caractéristiques de la société sont les suivantes : Dénomination sociale : SCEV SORINCOQUARD. Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application. Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime. Capital social : 16 390 €. Siège social : 17 rue de Grisy - 89430 SAINT BRIS LE VINEUX. Durée : Jusqu'au 19 avril 2049. Gérants : M. Pascal SORIN, demeurant à SAINT BRIS LE VINEUX (Yonne), 17 rue de Grisy, et M. Pierre SORIN, demeurant à SAINT BRIS LE VINEUX (Yonne), 2 bis route de Chitry. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas. Toutefois les cessions entre associés sont libres lorsque la société a deux associés.
Pour avis, la gérance.

AL892130676

S.J.B. Société d'Avocats

LA BOUCHERIE DU SEREIN

**Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social
21 Rue Vauban - 89440 L'ISLE SUR SEREIN
792 291 197 RCS AUXERRE**

Aux termes d'une décision en date du 29 janvier 2021, l'associé unique a décidé de remplacer l'objet social par les activités d'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, ou autrement de tous biens immobiliers et mobiliers dont elle viendrait à être propriétaire, et à titre accessoire la vente de ces mêmes biens ; d'emprunt de toutes sommes nécessaires à la réalisation de l'objet ci-dessus, avec ou sans garanties hypothécaires ou sûretés réelles ; et accessoirement, toutes opérations financières, ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en favoriser le développement ou la réalisation, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

AL892130680

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

Appel à Candidatures du 21/05/2021
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
BEINE – Taillis, Landes et Terres
3 ha 40 a 57 ca - La croix gautheron: ZN-16(J)-16(K) - Montre chien: F-1033 - Pasy: G-514-526-527 - Taigneuse: G-552 ZN-32
Zonage : zone A et N du PLU
MAGNY – Bois et Taillis
8 ha 18 a 52 ca - La fromagere : ZW-57[504] - Rougin: ZW-26
Zonage : zone N du PLUi
MONTILLOT - Taillis
1 ha 37 a 10 ca - Bois pinaquet : F-293
Zonage : RNU
PARON - Terre
27 a 77 ca - Les fondrieres : AT-78
Zonage : zone ND du PLU
VENOY – Terres et Taillis
5 ha 71 a 80 ca - Adroit du goulau fourchet: C-532-536 - Coteau du patis: ZO-61 - Le goulau de pierre: ZO-10(A)-10(B) - Le haut du goulau fourchet: ZN-13(J)-13(K)-14(J)-14(K) - Les genetres: ZM-27 - Les veaux: ZO-44- Terres de pontagny: ZB-20
Zonage : zone A et 2AUy
VILLEBLEVIN – Terres
29 a 79 ca - Le champ fleury : YB-63
Terres et bâtiments d'exploitation occupés. Recherche d'un bailleur pour le maintien du fermier en place
Zonage : RNU
VILLENEUVE-LA-GUYARD – Terres, Sols, Jardins et Prés
5 ha 49 a 80 ca - Les latteux : Y-224-234
Parcelles destinées à l'extraction de sable ou à la compensation des exploitations impactées par l'extension, sur la commune de VILLENEUVE-LA-GUYARD, de la zone d'extraction de sable
Zonage : zone A du PLU
19 ha 60 a 84 ca - De bichain : E-163-1457[165]-1460[1158] - La fosse forme: Y-857 - Le petit latteux: Y-260-271 - Les fontaines: Y-516[390]
Terres et bâtiments d'exploitation occupés. Recherche d'un bailleur pour le maintien du fermier en place
Zonage : zones A et UC du PLU
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 14 juin 2021** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger une fiche de candidature.
AL892130695

SARL A&M.B ANNAIK ET MICHEL BARBE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 45 734,71 euros
Siège social : 10 Rue Mousset-Robert
75012 PARIS
RCS PARIS 415 026 657

Aux termes d'une délibération en date du 1er avril 2021, l'assemblée générale extraordinaire : - a transféré le siège social qui était 10 Rue Mousset-Robert - 75012 PARIS, au 16 AVENUE JEAN JAURES - 89220 BLENEAU, et ce à compter du 1er avril 2021. - A nommé co-gérant M. Michel BARBE demeurant 16 Avenue Jean Jaurès 89220 BLENEAU à compter du 1er avril 2021 Pour avis, la gérance.
AL892130682

HOTEL RESTAURANT LES DEUX PONTS SARL

Société à Responsabilité Limitée
Au Capital de 160 071,47 €
Siège social: 89450 PIERRE PERTHUIS
RCS AUXERRE 404 938 599

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 1er mars 2021, a décidé :
- D'étendre l'objet social à l'activité de conserverie.
- De modifier la dénomination sociale :
Ancienne mention :
« HOTEL – RESTAURANT LES DEUX PONTS SARL »
Nouvelle mention : « LES DEUX PONTS »
Les articles 2 et 3 des statuts seront modifiés en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal d'Auxerre.
Pour avis et mention
AL892130684

CESSION

AVA Conseil Conférences Yonne & Aube

Avocat Vignet Associés
SCP d'Avocats Inter-Barreaux
1 place du Palais de Justice
89000 Auxerre
18 rue du Général Leclerc
89100 Sens
tél : 03.86.52.50.00

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date à JOIGNY du 13 avril 2021, enregistré au Service des Impôts de la publicité foncière et de l'enregistrement d'AUXERRE 1, le 10 mai 2021, dossier 2021 00016136, référence 8904P01 2021 A 00786, La société SOFR'APPRO, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, dont le siège social est 15 rue Valentin Privé - 89300 JOIGNY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS sous le numéro 534 948 971, représentée par Monsieur François CACHOT, A CEDE à la Société SOFRADIS, société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros, dont le siège social est 3 rue des Entrepreneurs - 89300 JOIGNY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS sous le numéro 847 549 995, représentée par Monsieur Jérémy LEPINE, Une branche d'activité d'un fonds de commerce liée à l'achat et la vente de tous types de produits et à la logistique, sise et exploitée 15 rue Valentin Privé - 89300 JOIGNY, moyennant le prix de CENT MILLE (100 000) euros. La prise de possession par l'acquéreur a été fixée au 13 avril 2021 et l'exploitation effective au 1er décembre 2020. L'acquéreur sera immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, au cabinet AVOCATS VIGNET ASSOCIES 18 rue du Général Leclerc - 89100 SENS. Pour avis
AL892130670

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Hervé CHANTIER, Notaire à APPOIGNY (Yonne), le 12 mai 2021, enregistré à SPFE AUXERRE 1, le 19 mai 2021, Dossier 2021 00017251, référence 8904P01 2021 N 00481 a été cédé un fonds de commerce par :
La Société dénommée FC PIZZAS D'AUXERRE, Société à responsabilité limitée au capital de 115 000,00 €, dont le siège est à AUXERRE (89000) , avenue Haussmann Centre Commercial, identifiée au SIREN sous le numéro 801041054 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AUXERRE.
A : La Société dénommée AC RESTAURATION, Société à responsabilité limitée au capital de 20.000,00 €, dont le siège est à BONNARD (89400), 1 rue Mozart, identifiée au SIREN sous le numéro 897500765 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS.
Désignation du fonds : fonds de commerce de fabrication et vente de plats à emporter, fabrication et vente de pizza à emporter, restauration et bar sis à AUXERRE (89000), avenue Haussmann, centre commercial Géant Casino d'Auxerre (89000), lui appartenant, connu sous le nom commercial FC PIZZA, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE, sous le numéro 801041054.
Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.
L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de QUATRE CENT SOIXANTE MILLE EUROS (460 000,00 EUR), s'appliquant :
- aux éléments incorporels pour QUATRE CENT QUINZE MILLE SIX CENTS EUROS (415 600,00 EUR),
- au matériel pour QUARANTE-QUATRE MILLE QUATRE CENTS EUROS (44 400,00 EUR).
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion. Le notaire.
AL892130677

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCI DANIELUS

Société Civile Immobilière
Au capital de 625 040,97 euros
Château de Sauvigny le Bois
89200 AVALLON
R.C.S. AUXERRE D 410 128 961

Aux termes du procès-verbal des décisions des associés en date du 16 avril 2021, il a été décidé :
De nommer en qualité de Co-Gérante, à compter de ce jour Madame Francesca JAEGGI demeurant 6, Chemin du Nant-d'Aisy 1246 CORSIER (SUISSE), en remplacement de Monsieur Ursus JAEGGI, décédé.
Cette nomination est faite pour une durée illimitée.
Pour avis et mention au Greffe du Tribunal de Commerce d'AUXERRE.
Pour avis
AL892130665

SCI DU MOULIN

Société civile immobilière
au capital de de : 1.000 eur.
17 rue du Bois 89290 VENOY
RCS AUXERRE 813 917 572

Changement de Gérant
Le 17/05/2021, aux termes d'un acte reçu par Me Jennifer DEGREVE notaire à AUXERRE, Isabelle LANNIER divorcée BONNEFOND a démissioné de ses fonctions, laissant pour seul et unique Gérant, M. Christophe BONNEFOND, dt 17 rue du Bois, 89290 VENOY.
AL892130646

SHIVA NAGAR

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social
23 RUE D ORBANDELLE 89000 AUXERRE
888 744 356 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 15/04/2021, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant Monsieur Avinash KUMAR, demeurant 2 rue Saint Exupéry 89000 AUXERRE, pour une durée illimitée à compter du 15/04/2021.
Pour avis La Gérance
AL892130650

LA PIZZERIA DU PONT

SARL au capital de 10 000 euros
2 rue Joubert
89500 VILLENEUVE SUR YONNE
RCS SENS 834 539 686

Nomination co-gérance
Suivant l'AGE du 01.05.2021, il a été pris acte de la nomination de Jérôme FERTEL, demeurant à VILLENEUVE SUR YONNE (89500) 5 rue Langlois Bruant avec effet au 01/05/2021en qualité de cogérant.
Monsieur LANGLOIS Daniel, gérant devient alors cogérant.
La modification des statuts sera faite en conséquence au RCS DE SENS.
Pour avis. La cogérance.
AL892130667

DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI DEHEEGHER

L'AGE de la Société SCI DEHEEGHER, SC au capital de 1 000€, ayant son siège social 17 rue du Faubourg Dilo 89600 ST FLORENTIN, immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le n°499735454, réunie le 01/02/2021, a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 01/02/2021 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Elle a nommé comme liquidateur Mme Elisabeth DEHEEGHER, demeurant 3 bis rue de la Corderie 34300 AGDE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 3 bis rue de la Corderie 34300 AGDE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS d'AUXERRE.
AL892130644

SCI DEHEEGHER

L'AGO réunie le 01/02/2021 de la société en liquidation SCI DEHEEGHER, au capital de 1000€, ayant son siège social 17 rue du Faubourg Dilo 89600 ST FLORENTIN et son siège de liquidation au 3 bis rue de la Corderie 34300 AGDE, immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le n°499735454, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Elisabeth DEHEEGHER demeurant 3 bis rue de la Corderie 34300 AGDE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS d'AUXERRE.
AL892130645

SCI COLBERT

Société civile en liquidation
Au capital de 1 524,49 euros
Siège social : AUXERRE 89000
16 RUE DU 24 AOUT
Siège de liquidation : 14 rue des Hosptaliers
89000 AUXERRE
339 540 247 RCS AUXERRE

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION
L'Assemblée Générale réunie le 16/04/2021 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Pascal DAPREY, demeurant 14 rue des Hospitaliers 89000 AUXERRE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Rcs Auxerre Pour avis
Le Liquidateu
AL892130652

SPAGO

Société civile au capital de 100 000 euros
Siège social : 41 impasse de la Haute Maison
89120 CHARNY OREE DE PUISAYE
505 266 254 R.C.S. SENS

Aux termes de l'AGO en date du 02/01/2021, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation.
La société sera radiée du RCS de SENS.
AL892130664

EARL SEGAERT

EARL en liquidation
au capital de 460 000 €
Siège social : 10 rue de la Cour du Château
89700 YROUERRE
489 802 835 RCS AUXERRE

Liquidateurs : M. Rémi SEGAERT et Mme Véronique SEGAERT - 10 rue de la Cour du Château - 89700 YROUERRE. Clôture de liquidation : L'assemblée générale extraordinaire du 31 mars 2021 a approuvé les comptes de liquidation de la société, prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus aux liquidateurs et a déchargé ceux-ci de leur mandat. Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis, les liquidateurs.
AL892130673

BOSKOTI SASU

au capital de 2.000 €
Siège social : 1 route de Ouanne
89520 SAINT-SAUVEUR-EN-PUISAYE
844 807 891 RCS d'AUXERRE

Le 01/03/2021, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur Mme NATHALIE BOGDANSKI, 1 ROUTE DE OUANNE, 89520 SAINT-SAUVEUR-EN-PUISAYE et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS d'AUXERRE
AL892130678

BOSKOTI SASU

au capital de 2.000 €
Siège social : 1 route de Ouanne
89520 SAINT-SAUVEUR-EN-PUISAYE
844 807 891 RCS d'AUXERRE

Le 15/03/2021, l'AGE a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 15/03/2021. Radiation au RCS d'AUXERRE
AL892130679

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

SCI LOGIMAFR
Société civile immobilière en liquidation
au capital de 1 524,49 euros
Siège social : 29 rue Pasteur
89100 MALAY LE GRAND
410 046 742 RCS SENS

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31/03/2020 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 31/03/2020 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Marinette LAFOLIE, demeurant 29 rue Pasteur 89100 MALAY LE GRAND, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 29 rue Pasteur 89100 MALAY LE GRAND. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de SENS, en annexe au RCS. Pour avis - Le Liquidateur.
AL892130691

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

SCI LOGIMAFR
Société civile immobilière en liquidation
au capital de 1 524,49 euros
Siège social : 29 rue Pasteur
89100 MALAY LE GRAND
410 046 742 RCS SENS

L'Assemblée Générale réunie le 02/04/2021 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Marinette LAFOLIE, demeurant 29 rue Pasteur 89100 MALAY LE GRAND, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation rétroactivement au 31/03/2020. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de SENS, en annexe au RCS. Pour avis - Le Liquidateur.
AL892130693

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à COULANGES LA VINEUSE du 05/05/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : ANAIS O'BATI
Siège social : 5 rue du Magny, 89580 COULANGES LA VINEUSE
Objet social : achat et vente de terrains et biens immobiliers, location meublée, prestation de services en matière immobilière (dont notamment coordination et suivi de chantiers)
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 180 000 euros
Gérance : M. Akim KRINI, demeurant 5 rue du Magny 89580 COULANGES LA VINEUSE, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au RCS de AUXERRE.
Pour avis. La Gérance
AL892130619

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître LEGUY, notaire à AVALLON (Yonne), 4 rue de Lyon, le 12 mai 2021 a été constitué la société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :
Dénomination : DE L'ENERGIE.
Forme : SOCIETE CIVILE.
Capital Social : DEUX MILLE EUROS (2.000,00 euros).
Siège Social : DOMECY SUR CURE (89450), 7 Rue de la Guette.
Objet Social : La gestion, l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail ou autrement de tous biens ou droits immobiliers dont la société pourra devenir propriétaire et généralement toutes opérations se rattachant à l'objet social.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Gérance :Monsieur Franck GUILLEMEAU,demeurant à DOMECY SUR CURE (Yonne),4 Rue de la Guette
Monsieur Denis GUILLEMEAU, demeurant à DOMECY SUR CURE (Yonne), 15 Route de Culêtre.
Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de AUXERRE (89000).
Cession de parts sociales - agrément : Toutes les cessions de parts sociales sont soumises à agrément.
La décision d'agrément est de la compétence de l'assemblée générale.
Pour Avis, le notaire.
AL892130647

SM TRANSPORT

Par acte SSP du 29/04/2021, il a été constitué une SAS dénommée : SM TRANSPORT
Siège social : 9 place du Maréchal Leclerc, 89000 AUXERRE Capital : 1.000€ Objet : Voiture de transport avec chauffeur, Locations de véhicules sans chauffeur pour le transport de personnes VTC moins de 9 places
Président : M. ROBERT FERNANDES, 10 rue des Boute en Train, 93400 SAINT-OUEN. Clauses d'agréments : Actions librement cessibles entre associés uniquement.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'AUXERRE
AL892130648

PERMA PAYSAGE

Par acte SSP du 18/05/2021, il a été constitué une SASU dénommée : PERMA PAYSAGE Siège social : 9 rue du puits, fleurigny, 89260 THORIGNY-SUR-OREUSE Capital : 1.000€ Objet : - Activité d' espace vert paysagiste, - entretien d' espace vert, - organisation d'évènements pour les professionnels et les particuliers. Président : M. olivier CLUTH, 9 rue du puits, fleurigny, 89260 THORIGNY-SUR-OREUSE. Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agréments : Actions librement cessibles entre associés uniquement. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de SENS
AL892130653

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 7 Mai 2021 à ARGENTEUIL-SUR-ARMANÇON, il a été constitué une société à responsabilité limitée à associé unique. Dénomination sociale : SARL AGRI PROCESS Forme : Société à responsabilité limitée à associé unique. Objet : La production d'énergie ; La location de bâtiments et de matériels ; La maintenance industrielle et agricole ; La fabrication de machines, La transformation de produits agricoles. Capital social : 100 000 euros. Siège social : 6 Rue des Fossés, 89160 ARGENTEUIL-SUR-ARMANÇON. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Gérants : M. Rémi MORIZOT, demeurant 6 Rue des Fosses, 89160 ARGENTEUIL-SUR-ARMANÇON. La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, le gérant.
AL892130655

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28 avril 2021 à MOLOSMES, il a été constitué une société civile immobilière. Dénomination sociale : SCI DU PETIT VIREY. Forme : Société civile immobilière. Objet : Acquisition, location et gestion d'immeubles. Capital social : 1 200 €. Siège social : Petit Virey - 89700 MOLOSMES. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Apports en numéraire : 1 200 €. Gérants : M. Jérémie ROZE demeurant 3 rue Basse - 89430 MELISEY. M. Emeric ROZE demeurant Rue du Puits - 1 Lieu-dit Chamelard - 89430 MELISEY. Mme Charlène ROZE demeurant Petit Virey - 89700 MOLOSMES. Cessions de parts : Toutes cessions aux tiers non associés ainsi qu'aux conjoints, ascendants ou descendants non associés sont soumises à décision des associés prise à l'unanimité. La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne).
Pour avis et mention, la gérance
AL892130662

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 15/05/2021, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes :
Associé unique et gérant : Monsieur Louis Paul Georges NGOMA, demeurant à CLAMART (92140), 141 Bis rue de Fleury.
Objet : Le courtage en assurances et assurances de prêts. L'audit et le conseil en protection sociale (prévoyance, retraite, ..). L'audit et le conseil en stratégie de rémunération. La distribution et la commercialisation de contrats d'assurance, d'assurance vie, de santé, de prévoyance, de retraite, et de tous produits et services de protection sociale - le conseil et l'assistance à la recherche de financements privés et professionnels - les activités de placement financier et d'épargne à titre privé ou professionnel - la gestion de patrimoine - l'ingénierie financière - l'assistance et le conseil aux entreprises - la gestion de portefeuilles.
Dénomination : LNG COURTAGE ET ASSURANCES
Siège social : SAINT-FLORENTIN (89600), 6 place des fontaines.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.
Capital social : CINQ MILLE EUROS (5.000,00 EUR).
Les apports sont en numéraires.
Cessions de parts : Les parts peuvent être cédées ou transmises librement par l'associé unique. En cas de pluralité d'associés, les cessions entre associés et leurs descendants ou ascendants, ainsi qu'au bénéfice du conjoint d'un associé, sont libres. Les autres sont soumises à l'agrément de la majorité en nombre des associés représentant au moins la moitié des parts sociales.
Pour avis
AL892130666

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 23 avril 2021, à SAINT LOUP D'ORDON. Dénomination : PLOMBELEC 45. Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle. Siège social : 6 les renardeux, 89330 St Loup d'Ordon. Objet : Eléctricité- Chauffagiste. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 1000 euros divisé en 100 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs. Cession d'actions et agrément : À l'exception des cessions ou transmissions à des associés qui sont libres, toute autre mutation est soumise à l'agrément préalable des associés pris par décision collective à la majorité des ¾ des associés présents ou représentés.. Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées : chaque action donne droit à une voix. Ont été nommés : Président : Monsieur Quentin CIRET 6 les renardeux 89330 St Loup d'Ordon. La société sera immatriculée au RCS de Sens.
Pour avis. Le président
AL892130674

AVIS DE CONSTITUTION

Par assp du 12/05/2021, avis de constitution d'une SASU dénommée : ICAUNIK FOOD
Capital : 2 500 €.
Siège social : Centre commercial LE RAMI, rue Robert RACLOT , 89290 CHAMPS-SUR-YONNE.
Objet : La restauration rapide, la vente de tous produits alimentaires et boissons à emporter, en livraison et à consommer sur place
Durée : 99 ans.
Président : MARQUES DE BARROS Lionel, 34 rue d'AUXERRE 89460 BAZARNES
Immatriculation au R.C.S. de AUXERRE.
AL892130681

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 19 mai 2021, à SENS. Dénomination : SCI LES ARGENTINS. Forme : Société civile immobilière. Siège social : 7 Rue de Sancey ZA Les Vauguillettes, 89100 SENS. Objet : L'acquisition, la propriété, l'administration, l'exploitation par bail, location ou autrement, y compris par bail à construction, de biens immobiliers ainsi que la construction de tous immeubles à usage industriel ou d'habitation. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 1000 euros Montant des apports en numéraire : 1000 euros. Cession de parts et agrément : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément des associés représentant les trois quarts au moins du capital social. Gérant : Monsieur Jean-Louis DEVILLER, demeurant 6 Route de Rigny, 89190 LES SIEGES. La société sera immatriculée au RCS SENS.
AL892130687

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Aux termes d'un acte sous seing privé du 20 mai 2021
Constitution d'une Société aux caractéristiques suivantes :
Dénomination Sociale : « JM BEER »
Forme : Société par actions simplifiée
Capital : 5 000 €uros – Apports en numéraire
Siège Social : Zone industrielle Nord – La Grande Corvée – 12 Bis rue de la Grande Corvée – 89200 AVALLON
Objet Social : Commerce de détails de bières, vins et spiritueux, épicerie fine, produits du terroir alimentaire et non alimentaire, ventes directes et par internet de tous ces produits. Location de matériels évènementiels.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
Président : nommé pour une durée non limitée : Monsieur Jean-Maurice, Claude, Bernard DUBOIS né le 09 novembre 1979 à Seclin (Nord), demeurant à : 56 Route du Lac d'Argent – Les Bois de la Madeleine – 89450 VEZELAY.
Immatriculation : Registre du Commerce et des Sociétés d'Auxerre (Yonne).
Admission aux Assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer au droit de vote sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Pour avis,
AL892130690

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 21/05/2021, il a été constitué une société civile immobilière aux caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : SYBA
Capital : 10 000 €, divisé en 100 parts de 100 €.
Siège social : 4, rue Jean Moulin 89140 CUY
Objet : la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, bail à construction ou autrement, de tous terrains ou biens immobiliers, bâtis ou non bâtis, dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.
Durée : 99 ans.
Co-Gérants : M. Brice JALTIER et Mme Sandrine JALTIER demeurant ensemble au 4 rue Jean Moulin 89140 CUY.
Cessions de parts : Elles sont libres entre associés. Cessions à des tiers est soumise à l'agrément des associés.
La société sera immatriculée au RCS de Sens.
AL892130692

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé du 21/05/2021, il a été constitué une SCI présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SCI DULCEDO 89
Objet : l'acquisition, la prise à bail, la gestion, la location et l'administration de tous biens mobiliers et immobiliers ; la construction, la réfection, la rénovation, la réhabilitation et plus généralement, la mise en valeur de tous biens mobiliers et immobiliers ; l'emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet, et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires à la conclusion de ces emprunts
Siège social : 2 rue de la Cornillate 89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE
Capital : 1 000 Euros
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. de SENS
Cession de parts : la cession de parts à toute personne (y compris notamment aux associés, à leurs ascendants, descendants et conjoints) ne peut intervenir qu'avec l'agrément des Associés à la majorité prévue pour les décisions collectives extraordinaires
Gérance : M. Guillaume Maxime ROUDEAU demeurant 73, quai Marcel Dassault 92210 SAINT-CLOUD
AL892130694

Sécurité

Les cyberattaques existent aussi en agriculture

Les exploitations agricoles ne sont pas épargnées par le risque de cyberattaques, lesquelles connaissent un fort développement. Quelques précautions élémentaires et la mise en place de routines de sécurité permettent cependant d'éviter le pire.



L'agriculture est passée à l'ère numérique : l'exemple du robot de traite est parlant, puisque cet automate génère plus de 120 données par vache et par jour… la mise hors-service d'un tel dispositif suite à une cyberattaque n'est pas impossible.

«*La question n'est pas de savoir si vous serez ou non concerné par une cyberattaque, mais quand,* l'ance le maréchal des logis-chef Maxence Chapillon, de la section opérationnelle de lutte contre la cybercriminalité de la gendarmerie : *en 2020 le nombre de cyberattaques a explosé, et tous les secteurs d'activité sont touchés. Les grands groupes de l'industrie, de l'agroalimentaire, mais également les institutions - dont les collectivités territoriales - les entreprises de télécommunication, le monde de l'éducation… les artisans et les agriculteurs ne sont pas épargnés*». La fresque des cyberattaques des derniers mois en Bourgogne Franche-Comté met en lumière qu'en dehors d'attaques médiatisées, telles que celle qui a touché l'hôpital de Villefranche-sur-Saône le 15 février et entraîné le report d'opérations, des artisans et des petites entreprises sont aussi touchées. Comme celui des TPE-PME, le monde agricole est entré de plain-pied dans l'ère numérique : saisie de données, communication avec des partenaires techniques et économiques, information… en une vingtaine d'années, le papier a été supplanté par le format numérique. Or cette transformation s'accompagne de risques réels qui ne cessent de s'intensifier, le nombre d'attaques informatiques augmentant de façon dramatique. Vol de données, demandes de rançon, atteinte à l'image ou sabotage sont autant de risques qui pèsent sur les organisations, avec des conséquences souvent graves. «*Dans les petites structures, c'est en général le chef d'entreprise qui assume, par défaut, le rôle de responsable de la sécurité informatique, alors que ce n'est pas dans son principal domaine de compétence, qu'il n'a pas forcément conscience des enjeux ni des menaces qui pèsent concrètement sur son entreprise*».

Données confidentielles facilement accessibles

Or ces petites structures, dont font partie les exploitations agricoles, sont devenues de plus en plus dépendantes de données confidentielles facilement disponibles, ce qui les rend vulnérables. Avec en arrière-plan, le risque de perte de données : historique, enregistrements, photos, fichiers de travail… avec la perte de temps correspondant pour reconstituer un cadre de travail performant. «*On a aussi un risque de perte économique, soit par perte d'activité, soit par extorsions de fonds (logiciels rançonneurs), soit par faux ordres de virements bancaires…*» Sans oublier, enfin, les questions de vols de données, qui peuvent avoir des conséquences économiques ou même en termes d'image de l'entreprise. Le lieutenant-colonel François Guyot, réserviste citoyen de la gendarmerie nationale en Bourgogne Franche-Comté, connaît bien le sujet, du fait de son expérience professionnelle en direction des systèmes d'information dans différents secteurs de l'industrie, dont un poste de responsable de la cyberdéfense du groupe Omnium. Il définit en termes simples les principales notions de la cybersécurité. «*Une cyberattaque a pour objectif de prendre le contrôle du système informatique d'un appareil. On pense naturellement à un ordinateur, mais ça peut être un téléphone portable, une machine-outil, un serveur de données, etc.… Les motivations peuvent être très diverses et avoir des conséquences variées : neutraliser l'appareil, en faire un outil disponible pour attaquer d'autres cibles, lui faire adopter des comportements déviants sur l'environnement dans lequel il travaille*».

Failles logicielles… et humaines

Pour parvenir à ses fins, le cybercriminel - qu'on appelle aussi pirate informatique - va utiliser les vulnérabilités du système informatique. «*On pense en premier lieu aux failles de sécurité inhérentes aux logiciels, qui sont, par nature, des outils imparfaits… ces failles logicielles sont utilisées par les virus. Mais il y a aussi ce qu'on appelle les faiblesses d'usage, c'est-à-dire liées au manque de rigueur - ou d'appréhension des enjeux - par les usagers. L'exemple typique, c'est quand on paramètre son téléphone portable en autorisant toutes les applications installées à utiliser toutes les informations disponibles. Si on fait un parallèle avec la vie courante, ça revient à partir de chez soi en laissant ouvertes portes et fenêtres. Un autre mésusage consiste à ne pas installer les mises à jour des logiciels… qui sont bien souvent des mises à jour de sécurité, des correctifs que le fabricant propose quand il découvre une faille ! Enfin, il y a l'utilisation de systèmes obsolètes : on voit encore des postes de travail sous Windows XP dans l'industrie. C'est une source d'intrusions, quand ces machines sont reliées au réseau. Dernière catégorie : une politique de sécurité insuffisante, avec des mots de passe faciles à deviner (0000 ou 1234 comme code Pin, Azerty pour le PC*».

Utilisateurs formés et responsables

Ce qui ressort des différentes interventions, c'est l'importance du facteur humain, qui reste la première source de vulnérabilité d'un système informatique. «*Les comptes professionnels de messagerie, par exemple, sont une des portes d'entrée privilégiée par les pirates, que ce soit pour l'installation de logiciels malveillants, tels que les virus ou les chevaux de Troie, comme pour l'hameçonnage. C'est une forme d'usurpation d'identité, qui peut combiner courriel frauduleux (se faisant passer pour la banque, la société d'assurance, un fournisseur ou un client) et appel téléphonique ou courrier classique par exemple… dans le but de dérober des mots de passe. Face à ce risque, c'est la vigilance d'utilisateurs formés et responsables qui constitue le meilleur rempart : il faut prendre le temps de lire les courriels, leur en-tête, ne pas cliquer sur un coup de tête mais prendre le temps de passer un coup de fil à sa banque en cas de doute*». Les mesures de prévention, pour être efficaces, doivent inclure un certain nombre de routines. «*Le changement des mots de passe qui permettent l'accès à des contenus sensibles, tous les 6 mois. Cette politique doit être ajustée aux enjeux : pas la peine de mettre une serrure à trois points sur la cabane au fond du jardin… La sauvegarde régulière des données sur un support fiable, stocké dans un lieu différent, avec une procédure de vérification, permet aussi d'éviter de tout perdre*». Le lieutenant-colonel conseille aussi d'utiliser un antivirus professionnel, à la mesure de la fiabilité qu'on en attend. «*Il est probable qu'un correctif sérieux soit prioritairement destiné aux usagers payeurs*». Enfin, il faut se préparer à la crise. «*Anticiper est la meilleure arme, et nécessite de se poser les bonnes questions. Faites le point sur la situation, prévoyez qui gère en cas de crise, une liste des acteurs clés à solliciter (fournisseur ou sous-traitants, prestataires de services informatiques, autorités…)*» Et de rappeler qu'en cas d'attaque «*le dépôt de plainte doit être systématique. Idéalement, il faut isoler l'appareil infecté du réseau, physiquement, en le déconnectant, ce qui permet de stopper l'extension du problème*».

Alexandre Coronel

1ER JUIN - JOURNÉE MONDIALE DU LAIT



ENSEMBLE, CONSTRUISONS UNE FRANCE TERRE DE LAIT DURABLE.

Produire une alimentation sûre, saine, et accessible à tous, préserver l'environnement, respecter le bien-être animal et œuvrer pour le dynamisme de nos régions. Depuis longtemps, nous, professionnels du lait, répondons à ces enjeux. Nous avons adopté une démarche de progrès collective pour construire une filière laitière responsable et durable, créatrice de valeurs pour chacun de ses acteurs. Et ensemble, nous portons les couleurs de ces engagements.

Rassembler nos passions et faire savoir nos savoir-faire : c'est tout le sens de *France Terre de Lait* !

FranceterredeLAIT
LA FILIÈRE LAITIÈRE S'ENGAGE

Retrouvez-nous sur franceterredelait.fr

Cniel
Centre national interprofessionnel de l'économie laitière